

HISTOIRE

DES

RÉVOLUTIONS ROMAINES.

TOME II.

HISTOIRE

DES RÉVOLUTIONS

ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT

DE LA REPUBLIQUE ROMAINE.

1529

PAR DE VERTOT.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez DETERVILLE, Libraire, rue du Battoir, n°. 16.

AN IV. [1796 ère anc.]

HISTOIRE

DES RÉVOLUTIONS

ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT

DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

SUITE DU LIVRE II.

On tint tumultuairement une assemblée des états ; les avis les plus violens alloient à prendre les armes sur le champ, et, pour se venger, à porter le fer et le feu dans le territoire de Rome. Mais Tullus qui conduisoit cette affaire, leur conseilla, avant que d'éclater, d'appeler Coriolan dans leur assemblée. « Ce capitaine, leur » dit-il, dont nous avons tant de fois » éprouvé la valeur, à présent plus en- » nemi des Romains que les Volsques, » semble avoir été conduit ici pour ré-

» tablir nos affaires, et il ne nous don-
» nera point de conseils dont il ne par-
» tage les périls de l'exécution ».

Le Romain fut appelé et introduit dans l'assemblée ; il y parut avec une contenance triste et ferme en même temps : tout le monde avoit les yeux tournés sur un homme qui leur avoit été plus redoutable que tous les Romains ensemble, et on l'écouta avec ce respect que s'attire toujours le mérite persécuté.

« Personne de vous n'ignore, leur
» dit-il, que j'ai été condamné à un exil
» perpétuel, par la malice ou par la foi-
» blesse de ceux qui en sont les auteurs
» ou les complices. Si je n'avois cherché
» qu'un asyle, je pouvois me retirer, ou
» chez les Latins nos alliés, ou dans quel-
» que colonie Romaine. Mais une vie si
» obscure m'eût été insupportable, et j'ai
» toujours cru qu'il valoit mieux y re-
» noncer, que de se voir réduit à ne pou-
» voir, ni servir ses amis, ni se venger
» de ses ennemis. Telle est ma disposi-

» tion; je cherche à mériter par mon
» épée l'asyle que je vous demande : joi-
» gnons nos ressentimens communs. Vous
» n'ignorez pas que ces citoyens ingrats,
» qui m'ont banni si injustement, sont
» vos plus cruels ennemis; Rome, cette
» ville superbe, vous menace de ses fers.
» Il est de votre intérêt d'affoiblir des
» voisins si redoutables : je vois avec
» plaisir que vous vous disposez à renou-
» veller la guerre ; et j'avoue que c'est
» l'unique moyen d'arrêter les progrès
» de cette ambitieuse nation. Mais pour
» rendre cette guerre heureuse, il faut
» qu'elle soit juste devant les dieux, ou
» du moins qu'elle le paroisse devant les
» hommes : il faut que le motif ou le
» prétexte qui vous fera reprendre les
» armes, intéresse vos voisins, et vous
» procure de nouveaux alliés. Feignez
» que vous aspirez à convertir la trève
» qui est entre les deux nations en une
» paix solide; que les ambassadeurs que
» vous enverrez à Rome ne demandent

» pour toute condition que la restitution
» des terres qui vous ont été enlevées,
» ou par le malheur de la guerre, ou
» dans des traités forcés. Vous n'ignorez
» pas que le territoire de Rome, dans
» l'origine de cette ville, n'avoit au plus
» que cinq ou six milles d'étendue. Ce
» petit canton est devenu insensiblement
» un grand pays, par les conquêtes, ou,
» pour mieux dire, par les usurpations
» des Romains. Volsques, Sabins, Èques,
» Albins, Toscans, il n'y a point de peu-
» ples dans leur voisinage dont ils n'aient
» envahi des villes et une partie du ter-
» ritoire. Ce seront autant d'alliés qui se
» joindront à vous dans une affaire qui
» vous est commune, et qui vous inté-
» resse également.

» Si les Romains, intimidés par la
» crainte de vos armes, se disposent à
» vous rendre les villes, les bourgs et les
» terres qu'ils vous ont enlevés, pour
» lors, à votre exemple, les autres peu-
» ples d'Italie redemanderont chacun les

» fonds dont on les a dépouillés : ce qui
» réduira tout d'un coup cette fière na-
» tion à la même foiblesse où elle étoit
» dans son origine. Ou si elle entreprend,
» comme je n'en doute pas, de retenir ses
» usurpations par la force des armes, alors
» vous aurez dans une guerre si juste et
» les dieux et les hommes favorables. Vos
» alliés s'uniront plus étroitement avec
» vous, il se formera une ligue redouta-
» ble et capable de détruire, ou du moins
» d'humilier une république si superbe.
» Je ne vous parle point du peu de capa-
» cité que j'ai acquise dans les armées :
» soldat ou capitaine, dans quelque rang
» que vous me placiez, je sacrifierai vo-
» lontiers ma vie pour vous venger de
» nos ennemis communs ».

Ce discours fut écouté avec plaisir, comme tous ceux qui intéressent et qui flattent nos passions. On résolut la guerre; la communauté des Volsques en confia la conduite à Tullus et à Coriolan; et pour attacher le Romain plus étroitement à la

nation des Volsques, on lui déféra la qualité de sénateur. On dépêcha en même temps, suivant son avis, des ambassadeurs à Rome. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils représentèrent au sénat, que leurs supérieurs, à l'exemple des Latins, aspiroient à la qualité d'alliés du peuple Romain; mais pour rendre cette union inaltérable: « Nous demandons, » dirent ces ambassadeurs, que la république nous restitue les villes et les » terres que nous avons perdues par le » malheur de la guerre. Ce sera le gage » assuré d'une paix solide et durable: » autrement nous ne pourrions pas nous » dispenser de les reprendre par la force » des armes ».

Ces ambassadeurs s'étant retirés, le sénat n'employa pas beaucoup de temps à délibérer. On ne savoit à Rome ce que c'étoit que plier sous des menaces; et c'étoit une maxime fondamentale du gouvernement, de ne céder pas même à des ennemis victorieux; ainsi on fit bientôt

rentrer les ambassadeurs. Le premier consul leur répondit en peu de mots, que la crainte ne feroit jamais rendre aux Romains ce qu'ils avoient conquis par leur valeur, et que si les Volsques prenoient les premiers les armes, les Romains ne les quitteroient que les derniers. On les congédia ensuite. Le retour de ces ambassadeurs fut suivi de la déclaration de la guerre. Tullus et Coriolan, qui avoient prévu la réponse du sénat, tenoient leurs troupes prêtes à entrer en action. Tullus, avec un corps de réserve, resta dans le pays pour en défendre l'entrée aux ennemis, pendant que Coriolan, à la tête de la principale armée, se jeta sur les terres des Romains et de leurs alliés, avant que les consuls eussent pris aucune mesure pour lui résister. Selon Tite Live, il chassa d'abord de Circée une colonie de Romains qu'on y avoit établie; mais Denys d'Halicarnasse prétend que les habitans, intimidés par l'approche de l'ennemi, ouvrirent les portes, et que Co-

riolan se contenta d'en tirer des vivres et des habits pour ses soldats. Il enleva ensuite aux Romains, Satricum, Longul, Polusca et Corioles, qu'ils avoient conquises depuis peu de temps sur les Volsques; il prit encore Corbion, Vitellie, Trebie, Lanique et Pèdum; Voles, pour avoir voulu se défendre, fut emportée l'épée à la main, et ses habitans exposés à la fureur d'un ennemi victorieux et irrité. Les soldats de Coriolan répandus dans la campagne, portoient le fer et le feu de tous les côtés. Mais, dans ce pillage et cet incendie général, ils avoient des ordres secrets d'en exempter les maisons et les terres des patriciens. Coriolan affectoit une distinction si marquée, soit par son ancien attachement pour ceux de cet ordre, soit, comme il est plus vraisemblable, pour rendre le sénat suspect au peuple, et augmenter les dissensions qui étoient entre les uns et les autres.

Cette conduite eut tout l'effet qu'il en avoit prévu. Le peuple ne manqua pas

d'accuser publiquement le sénat d'être d'intelligence avec Coriolan, et de l'avoir fait venir exprès à la tête d'une armée pour abolir la puissance tribunicienne. Les patriciens de leur côté reprochoient au peuple qu'il avoit forcé un si grand capitaine à se jeter par désespoir parmi les ennemis. Les soupçons, la défiance, la haine régnoient dans l'un et l'autre parti : et dans ce désordre on songeoit moins à repousser les Volsques, qu'à décrier et à perdre l'ennemi domestique. Les deux consuls, cachés derrière les murailles de Rome, ne faisoient des levées que lentement. Spurius Nautius, et Sextus Furius, qui leur succédèrent, ne firent pas paroître plus de courage et de résolution. On voyoit bien qu'ils craignoient de se commettre avec un si grand capitaine. Le peuple même et les tribuns, si fiers dans la place publique, ne se pressoient point de donner leurs noms pour se faire enrôler ; personne ne vouloit sortir de Rome, soit qu'ils ne fussent pas prévenus en fa-

veur de leurs généraux, soit qu'ils se vissent abandonnés de leurs alliés, qui avoient changé avec la fortune.

Coriolan ne trouvant point d'armée en campagne qui s'opposât à ses desseins, avance toujours, emporte Lavinium, et vient enfin camper aux fosses Cluiliennes, à cinq milles de Rome.

Au bruit de ses heureux succès, la plupart des Volsques accourent dans l'armée de Coriolan; les soldats même de Tullus, dans l'espérance de la prise et du pillage de Rome, abandonnent leur général, et publient qu'ils n'en reconnoissent point d'autre que le Romain : ce fut comme une nouvelle victoire que Coriolan remporta sur Tullus, et qui laissa de vifs ressentimens dans le cœur du Volsque. Toute l'Italie avoit les yeux tournés sur les Romains et les Volsques, qui, par le seul changement de généraux, en éprouvoient un si grand dans leur fortune; tant il est vrai que les forces d'un état consistent moins dans le nombre et

le courage des troupes, que dans la capacité de celui qui les commande. La consternation étoit générale dans Rome. Le peuple, qui du haut de ses murailles voyoit les ennemis répandus dans la campagne, demande la paix avec de grands cris. On dit tout haut dans la place qu'il faut casser l'arrêt de condamnation qui avoit été porté contre Coriolan, et le rappeler de son exil : enfin ce même peuple, qui venoit de le bannir avec tant de fureur, demande son retour et son rappel avec la même violence.

La plupart des patriciens s'y opposèrent, soit pour éloigner le soupçon qu'ils eussent conservé la moindre intelligence avec lui, ou seulement par cet esprit de générosité si ordinaire parmi les Romains, de ne marquer jamais plus d'éloignement de la paix que dans les mauvais succès. Il sortit alors du sénat cette réponse si fière et si hautaine, mais qui fut mal soutenue dans la suite : « Que les » Romains n'accorderoient jamais rien à

» un rebelle, tant qu'il auroit les armes
» à la main ».

Coriolan, instruit et irrité de cette réponse, lève son camp, marche droit à Rome, et investit la place, comme pour en former un siége. Un dessein si hardi jette les patriciens et le peuple dans une consternation égale; tous manquent de cœur et de résolution; la haine cède à la peur. Pour lors le sénat et le peuple conviennent également de demander la paix : on envoie des députés à Coriolan, et on choisit même pour cette négociation cinq consulaires, et ceux du sénat qui avoient fait paroître plus d'attachement pour ses intérêts.

Les Volsques firent passer ces députés au milieu de deux rangs de soldats qui étoient sous les armes; et Coriolan, environné de ses principaux officiers, les reçut assis sur son tribunal, avec la fierté d'un ennemi qui vouloit donner la loi.

Les Romains l'exhortèrent en des termes touchans et modestes, à donner la

paix et à l'une et à l'autre nation, et ils le conjurèrent de ne pousser pas si loin les avantages que ses armes donnoient aux Volsques, qu'il en oubliât les intérêts de sa patrie. Mais ils n'en rapportèrent que cette rigoureuse réponse : qu'on pourroit traiter de la paix en rendant aux Volsques le pays qu'on leur avoit enlevé, en donnant à ces peuples le même droit de bourgeoisie que les Latins avoient obtenu, et en rappelant les colonies Romaines des villes dont ils s'étoient emparés injustement. Coriolan ayant traité avec tant de hauteur ce qui regardoit les intérêts publics, prit des manières plus gracieuses avec les envoyés. Il leur offrit en particulier de leur faire tous les plaisirs qu'ils pouvoient justement attendre d'un ancien ami. Mais ces généreux Romains ne lui demandèrent pour toute grace, que de vouloir bien éloigner ses troupes de la campagne de Rome, pendant que le sénat et le peuple se détermineroient, soit pour la

guerre, soit pour la paix. Coriolan, à leur considération, accorda trente jours de trève pour le seul territoire de Rome : il congédia ensuite ces députés, avec lesquels il étoit convenu que le sénat lui renverroit une réponse décisive dans les trente jours. Il employa ce temps à prendre encore différentes villes des Latins ; et après cette expédition, il parut de nouveau aux portes de Rome avec toute son armée.

On lui envoya aussi-tôt de nouveaux députés, qui le conjurèrent de n'exiger rien qui ne fût convenable à la dignité du nom Romain ; mais Coriolan, naturellement dur et inflexible, sans colère apparente et aussi sans pitié, leur répondit sèchement, que les Romains n'avoient point d'autre parti à prendre que la guerre ou la restitution ; qu'il ne leur donnoit plus que trois jours pour se déterminer ; qu'après ce terme, il ne leur seroit pas permis de revenir dans son camp.

Le retour de ces envoyés augmenta la consternation publique. Tout le monde court aux armes ; les uns se postent sur les remparts ; d'autres font la garde aux portes, de peur d'être trahis par les partisans secrets de Coriolan ; quelques-uns se fortifient même jusques dans leurs maisons, comme si l'ennemi eût déjà été maître de la ville. Dans cette confusion, il n'y avoit ni discipline, ni commandement. Les consuls, qui ne savoient que craindre, sembloient avoir renoncé aux fonctions de leur dignité : on n'entendoit plus parler des tribuns. Dans cette terreur générale, les particuliers ne prenoient l'ordre, pour ainsi dire, que de leur timidité. Ce n'étoient plus ces Romains si fiers et si intrépides ; il sembloit que le courage de cette nation fût passé avec Coriolan dans le parti des Volsques. Le sénat s'assemble ; ce ne sont que conseils sur conseils, on ne forme aucun dessein digne du nom Romain, tout se termine à envoyer de nouveaux députés à l'ennemi ;

et pour le fléchir, on emploie les ministres de la religion.

Les prêtres, les sacrificateurs, les augures, et les gardiens des choses sacrées, revêtus de leurs habits de cérémonie, sortent de Rome comme en procession. Ils entrent dans le camp ennemi avec une contenance grave et modeste, propre à en imposer à la multitude. Celui qui portoit la parole, conjure Coriolan, par le respect dû aux dieux, et par tout ce que la religion a de plus sacré, de donner la paix à sa patrie : mais ils le trouvèrent également dur et inexorable. Il leur répondit que ce qu'ils demandoient dependoit uniquement des Romains, et qu'ils auroient la paix dès qu'ils se mettroient en état de restituer les pays qu'ils avoient usurpés sur leurs voisins. Il ajouta qu'il n'ignoroit pas que les premiers rois de Rome, pour exciter l'ambition des Romains et justifier leurs brigandages, avoient eu l'adresse de répandre dans le public, que les dieux destinoient l'em-

pire du monde à la ville de Rome. Que le sénat avoit pris grand soin d'entretenir une opinion que la religion rendoit respectable; et que le peuple, prévenu et entêté de ces visions, trouvoit justes et saintes toutes les guerres qui alloient à l'agrandissement de leur patrie; mais que les voisins de Rome ne se croyoient pas obligés de se soumettre, sur des révélations si suspectes et si intéressées. Que la conjoncture présente en justifioit assez la fausseté, qu'il ne pouvoit leur dissimuler qu'il étoit sûr d'emporter la place en peu de temps. Que les Romains, pour ne pas rendre des terres injustement acquises, s'exposoient à perdre leurs propres états; et que pour lui il protestoit devant les dieux qu'il étoit innocent de tout le sang qu'on n'alloit répandre que par leur opiniâtreté à retenir le fruit de leurs usurpations. Ayant ensuite donné quelques marques de respect et de vénération extérieure, qu'il croyoit devoir à la sainteté de leur caractère, il les

renvoya sur le champ, et sans vouloir rien relâcher de ses premières propositions.

Quand on les vit revenir à Rome sans avoir pu rien obtenir, on crut la république à la veille de sa ruine. Les temples n'étoient remplis que de vieillards, de femmes, d'enfans, qui tous, les larmes aux yeux et prosternés aux pieds des autels, demandoient aux dieux la conservation de leur patrie. Telle étoit la triste situation de la ville, lorsqu'une Romaine appelée Valérie, sœur de Valérius Publicola, comme émue par une inspiration divine, sortit du capitole, accompagnée d'un grand nombre de femmes de sa condition, auxquelles elle avoit communiqué son dessein, et fut droit à la maison de Véturie, mère de Coriolan. Elles la trouvèrent avec Volumnie, femme de ce Romain, qui déploroient leurs propres malheurs et ceux de Rome.

Valérie les aborda avec un air de tristesse convenable à l'état présent de la

république : « Ce sont des Romaines, » leur dit-elle, qui ont recours à deux » Romaines pour le salut de leur patrie » commune. Ne souffrez pas, femmes il- » lustres, que Rome devienne la proie » des Volsques, et que nos ennemis » triomphent de notre liberté. Venez avec » nous jusques dans le camp de Coriolan » lui demander la paix pour ses conci- » toyens : toute notre espérance est dans » ce respect si connu et dans cette ten- » dre affection qu'il a toujours eus pour » une mère et pour une femme si ver- » tueuses. Priez, pressez, conjurez. Un » si homme de bien ne pourra résister à » vos larmes. Nous vous suivrons toutes » avec nos enfans : nous nous jeterons » à ses pieds. Et qui sait si les dieux, » touchés de notre juste douleur, ne » conserveront point une ville dont il » semble que les hommes abandonnent » la défense » ?

Les larmes que Valérie répandoit en abondance, interrompirent un discours

si touchant, auquel Véturie répondit avec une tristesse égale : « Vous avez recours, » Valérie, à une foiblesse ressource, en » vous adressant à deux femmes abîmées » dans la douleur. Depuis ce malheureux » jour où le peuple furieux bannit si in- » justement Coriolan, nous vîmes dis- » paroître ce respect filial et cette ten- » dre affection qu'il avoit eus jusqu'alors » pour sa mère et pour une femme très- » chère. Au sortir de l'assemblée où il » venoit d'être condamné, il nous aborda » d'un air farouche, et après être de- » meuré quelque temps dans un morne » silence : C'en est fait, nous dit-il, » Coriolan est condamné : des citoyens » ingrats viennent de me bannir pour » toujours du sein de ma patrie. Sou- » tenez ce coup de la fortune avec un » courage digne de deux Romaines. Je » vous recommande mes enfans : adieu, » je pars, et j'abandonne sans peine une » ville où l'on ne peut souffrir les gens » de bien. Il s'échappe en disant ces mots.

» Nous nous mîmes en état de le suivre :
» je tenois son fils aîné par la main, et
» Volumnie, qui fondoit en larmes, por-
» toit le plus jeune dans ses bras. Pour
» lors se tournant vers nous : N'allez pas
» plus loin, nous dit-il, et finissez des
» plaintes inutiles. Vous n'avez plus de
» fils, ma mère ; et vous, Volumine, la
» meilleure de toutes les femmes, votre
» mari est perdu pour vous. Fassent les
» dieux que vous en trouviez bientôt un
» autre digne de votre vertu, et plus
» heureux que Coriolan ! Sa femme, à un
» discours si dur et si inhumain, tombe
» évanouie ; et pendant que je cours à
» son secours, il nous quitte brusquement
» avec la dureté d'un barbare, sans dai-
» gner recevoir nos derniers embrasse-
» mens, et sans nous donner, dans une si
» grande affliction, la plus légère marque
» de compassion pour nos malheurs. Il
» sort de Rome seul, sans domestiques,
» sans argent, sans nous dire seulement
» de quel côté il tournoit ses pas. Depuis

» qu'il nous a abandonnées, il ne s'est
» point informé de sa famille, et ne nous
» a point donné de ses nouvelles ; ensorte
» qu'il semble que dans la haine géné-
» rale qu'il fait paroître contre sa patrie,
» sa mère et sa femme soient ses plus
» grands ennemis.

» Quel succès pouvez-vous donc espé-
» rer de nos prières auprès d'un homme
» si implacable ? Deux femmes pourront-
» elles fléchir ce cœur si dur, que les
» ministres même de la religion n'ont pu
» adoucir? Et, après tout, que lui dirai-je?
» que puis-je honnêtement exiger de lui ?
» Qu'il pardonne à des citoyens ingrats
» qui l'ont traité comme un homme noirci
» des plus grands crimes? qu'il ait pitié
» d'une populace furieuse qui n'en a point
» eu de son innocence ? et qu'il trahisse
» une nation, qui non-seulement lui a
» ouvert un asyle, mais même qui l'a pré-
» féré à ses plus illustres citoyens dans le
» commandement des armées ? De quel
» front oserai-je lui proposer d'abandon-

» ner de si généreux protecteurs, pour
» se livrer de nouveau à ses plus cruels
» ennemis ? Une mère et une femme
» Romaines peuvent-elles exiger avec
» bienséance d'un fils et d'un mari, des
» choses qui le déshonoreroient devant
» les dieux et devant les hommes ? Triste
» situation, où il ne nous est pas même
» permis de haïr le plus redoutable en-
» nemi de notre patrie ! Abandonnez-
» nous donc à nos malheureuses desti-
» nées ; laissez-nous ensevelies dans notre
» juste douleur ».

Valérie et les autres femmes qui l'accompagnoient, ne lui répondirent que par leurs larmes ; les unes embrassent ses genoux, d'autres supplient Volumnie de joindre ses prières aux leurs ; toutes conjurent Véturie de ne pas refuser ce dernier secours à sa patrie. La mère de Coriolan, vaincue par des prières si pressantes, leur promit de se charger de cette nouvelle députation, si le sénat y consentoit. Valérie en donna avis aux

consuls, qui en firent la proposition en plein sénat. On agita long-temps cette affaire : les uns s'y opposoient, dans la crainte que Coriolan ne retînt toutes ces femmes qui étoient des premières maisons de Rome, et qu'il ne s'en servît ensuite pour s'en faire ouvrir les portes sans tirer l'épée. Quelques-uns proposoient même de s'assurer de sa mère, de sa femme et de ses enfans, comme d'autant d'ôtages qui pourroient le porter à quelque ménagement. Mais le plus grand nombre approuva cette députation, en disant que les dieux qui avoient inspiré ce pieux dessein à Valérie, le feroient réussir, et qu'on n'avoit rien à craindre du caractère de Coriolan, fier à la vérité, dur et inflexible, mais incapable de violer le droit des gens.

Cet avis l'emporta, et le lendemain tout ce qu'il y avoit de plus illustre parmi les femmes Romaines, se rendit chez Véturie. On les fit monter aussi-tôt dans des chariots que les consuls leur avoient

fait préparer, et elles prirent sans escorte le chemin du camp ennemi.

Coriolan ayant apperçu cette longue file de coches et de chariots, les envoya reconnoître. On lui rapporta, peu de temps après, que c'étoit sa mère, sa femme et un grand nombre d'autres femmes qui venoient droit au camp. Il fut d'abord surpris que des femmes Romaines, élevées dans cette austère retraite qui leur faisoit tant d'honneur, eussent pu se résoudre à venir sans escorte dans une armée ennemie, parmi les soldats où règne ordinairement tant de licence. Il jugea bien, par cette députation d'une espèce si nouvelle, quelles pouvoient être les vues des Romains : il comprit que c'étoit la dernière ressource que le sénat employoit pour le fléchir. Il résolut de les recevoir avec le même respect qu'il avoit rendu aux ministres de la religion, c'est-à-dire, d'avoir pour des femmes si respectables tous les égards qui leur étoient dûs, et de ne leur accorder au fond aucune de

leurs demandes. Mais il comptoit sur une dureté dont il ne fut point capable ; et il n'eut pas plutôt reconnu sa mère et sa femme à la tête de cette troupe de Romaines, que saisi et ému par la vue de personnes si chères, il courut avec précipitation les embrasser. Les uns et les autres n'exprimèrent d'abord la joie qu'ils avoient de se revoir, que par leurs larmes; mais après qu'on eut donné quelque temps à ces premiers mouvemens de la nature, Véturie voulant entrer en matière, Coriolan, pour ne se pas rendre suspect aux Volsques, fit appeler les principaux officiers de son armée, afin qu'ils fussent témoins de ce qui se passeroit dans cette négociation. Ils ne furent pas plutôt arrivés, que Véturie prenant la parole, pour engager son fils à avoir plus d'égards à la prière qu'elle venoit de faire, lui dit que toutes ces femmes Romaines qu'il connoissoit, et qui étoient des premières familles de la république, n'avoient rien oublié, depuis son absence, pour la con-

soler, et Volumnie sa femme. Que touchées des malheurs de la guerre, et craignant les suites funestes du siége de Rome, elles venoient lui demander de nouveau la paix. Qu'elle le conjuroit, au nom des dieux, de la procurer à sa patrie, et de tourner ailleurs l'effort de ses armes.

Coriolan lui répondit, qu'il offenseroit ces mêmes dieux, qu'il avoit pris à témoins de la foi qu'il avoit donnée aux Volsques, s'il lui accordoit une demande si injuste. Qu'il étoit incapable de trahir les intérêts de ceux qui, après lui avoir donné un rang honorable dans leur sénat, venoient encore de lui confier le commandement de leur armée. Qu'il avoit trouvé dans Antium plus d'honneurs et de biens qu'il n'en avoit perdu à Rome par l'ingratitude de ses concitoyens; et qu'il ne manqueroit rien à sa félicité, si elle vouloit bien la partager avec lui; s'associer à sa fortune, et venir jouir parmi les Volsques des honneurs qu'on rendroit à la mère de leur général.

Les officiers Volsques, qui assistoient à cette conférence, témoignèrent par leurs applaudissemens combien une pareille réponse leur étoit agréable; mais Véturie, sans entrer dans une comparaison de Rome avec Antium, qui les auroit peut-être offensés, se contenta de dire à son fils, qu'elle n'exigeroit jamais rien de lui qui pût intéresser son honneur; mais qu'il pouvoit, sans manquer à ce qu'il devoit aux Volsques, ménager une paix qui fût également avantageuse aux deux nations. « Et pouvez-vous, mon fils, ajou-
» ta-t-elle en élevant sa voix, refuser une
» proposition si équitable, à moins que
» vous ne vouliez préférer une vengean-
» ce cruelle et opiniâtre, aux prières et
» aux larmes de votre mère? Songez que
» votre réponse va décider de ma gloire
» et même de ma vie. Si je remporte à
» Rome l'espérance d'une paix prochai-
» ne, si j'y rentre avec les assurances de
» votre réconciliation, avec quels trans-
» ports de joie ne serai-je pas reçue par

» nos concitoyens ? Le peu de jours que
» les dieux me destinent encore à passer
» sur la terre, seront environnés de gloi-
» re et d'honneurs. Mon bonheur ne fini-
» ra pas même avec cette vie mortelle ;
» s'il est vrai qu'il y ait différens lieux
» pour nos ames après la mort, je n'ai
» rien à craindre de ces endroits obscurs
» et ténébreux où sont relégués les mé-
» chans ; les champs élysées, ce séjour
» délicieux, destiné pour les gens de
» bien, ne suffiront pas même pour ma
» récompense. Après avoir sauvé Rome,
» cette ville si chère à Jupiter, j'ose es-
» pérer une place dans cette région pure
» et sublime de l'air, qu'on dit être habi-
» tée par les enfans des dieux. Mais je
» m'abandonne trop à des idées si flat-
» teuses. Que deviendrai-je, si tu per-
» sistes dans cette haine implacable dont
» nous n'avons que trop ressenti les ef-
» fets? Nos colonies chassées par tes ar-
» mes, de la plupart des villes qui recon-
» noissoient l'empire de Rome ; tes sol-

» dats furieux répandus dans la campa-
» gne, et portant le fer et le feu de tous
» côtés, ne devroient-ils pas avoir assouvi
» ta vengeance? As-tu bien eu le courage
» de venir piller cette terre qui t'a vu
» naître, et qui t'a nourri si long-temps?
» De si loin que tu as pu appercevoir
» Rome, ne t'est-il point venu dans l'es-
» prit, que tes dieux, ta maison, ta mère,
» ta femme et tes enfans étoient renfer-
» més dans ses murailles? Crois-tu que,
» couverte de la honte d'un refus inju-
» rieux, j'attende paisiblement que tes
» armes aient décidé de notre destinée?
» Une femme Romaine sait mourir quand
» il le faut; et si je ne te puis fléchir, ap-
» prends que j'ai résolu de me donner la
» mort en ta présence: tu n'iras à Rome
» qu'en passant sur le corps de celle
» qui t'a donné la vie, et si un specta-
» cle aussi funeste n'est pas capable
» d'arrêter ta fureur, songe au moins
» qu'en voulant mettre Rome aux fers,
» ta femme et tes enfans ne peuvent

» éviter la mort ou une prompte ser-
» vitude ».

Coriolan, agité de différentes passions, paroissoit interdit : la haine et le desir de la vengeance balançoient dans son cœur l'impression qu'y faisoit, malgré lui, un discours si touchant. Véturie, qui le voyoit ébranlé, mais qui craignoit que la colère ne l'emportât sur la pitié : « Pour-
» quoi ne me réponds-tu point, mon fils,
» lui dit-elle ? Méconnois-tu ta mère ?
» As-tu oublié les soins que j'ai pris de
» ton enfance ? Et toi, qui ne fais la guer-
» re que pour te venger de l'ingratitude
» de tes concitoyens, peux-tu, sans te
» noircir du même crime que tu veux
» punir, refuser la première grace que
» je t'aie jamais demandée ? Si j'exigeois
» que tu trahisses les Volsques qui t'ont
» reçu si généreusement, tu aurois un
» juste sujet de rejeter une pareille pro-
» position. Mais Véturie est incapable de
» proposer rien de lâche à son fils, et ta
» gloire m'est encore plus chère que ma

» vie. Je demande seulement que tu éloi-
» gnes tes troupes des murailles de Rome:
» accorde-nous une trève d'un an, pen-
» dant lequel temps on puisse travailler
» à établir une paix solide. Je t'en conju-
» re, mon fils, par Jupiter, tout bon et
» tout puissant, qui préside au capitole,
» par les mânes de ton père et de tes an-
» cêtres. Si mes prières et mes larmes ne
» sont pas capables de te fléchir, vois ta
» mère à tes pieds qui te demande le salut
» de sa patrie ». En disant ces mots et fondant en larmes, elle lui embrasse les genoux : sa femme et ses enfans en font autant ; et toutes les femmes Romaines, qui les accompagnoient, demandent grace par leurs larmes et par leurs cris.

Coriolan transporté et comme hors de lui, de voir Véturie à ses pieds, s'écrie : « Ah! ma mère, que faites-vous » ? et en lui serrant tendrement la main en la relevant : « Rome est sauvée, lui dit-il, mais
» votre fils est perdu » ; prévoyant bien que les Volsques ne lui pardonneroient

pas la déférence qu'il alloit avoir pour ses prières. Il la prit ensuite en particulier avec sa femme, et il convint avec elles qu'il tâcheroit de faire consentir les principaux officiers de son armée à lever le blocus ; qu'il emploieroit tout son crédit et tous ses soins pour obtenir la paix de la communauté des Volsques ; et que s'il n'y pouvoit réussir, et que les succès précédens les rendissent trop opiniâtres, il se démettroit du commandement, pour se retirer dans quelque ville neutre ; que ses amis pourroient alors négocier son rappel et son retour à Rome. Il se sépara ensuite de sa mère et de sa femme, après les avoir tendrement embrassées, et ne songea plus qu'à procurer une paix honorable à sa patrie.

Il assembla le lendemain le conseil de guerre ; il y représenta la difficulté de former le siége d'une place où il y avoit une armée redoutable pour garnison, et autant de soldats qu'il s'y trouvoit d'habitans ; et il conclut à se retirer. Personne

ne contredit son avis, quoiqu'après ce qui s'étoit passé on ne pût pas ignorer les motifs de sa retraite. L'armée se mit en marche ; et les Volsques, plus touchés de ce respect filial qu'il avoit fait paroître pour sa mère, que de leurs propres intérêts, se retirèrent chacun dans leurs cantons.

Mais Tullus, ce général qui l'avoit reçu d'abord avec tant d'humanité, jaloux du crédit qu'il avoit acquis parmi les soldats, saisit cette occasion pour le perdre ; et ne le vit pas plutôt de retour dans la ville d'Antium, qu'il publia hautement que ce banni avoit trahi les intérêts des Volsques. Coriolan, pour se disculper, demanda à rendre raison de sa conduite devant le conseil général de la nation ; mais Tullus, qui ne redoutoit pas moins son éloquence que sa valeur, excita un tumulte, à la faveur duquel ses partisans se jetèrent sur le Romain et le poignardèrent : sort funeste et presque inévitable pour tous ceux qui ont le malheur de prendre les armes contre leur patrie.

Telle fut la fin de ce grand homme, trop fier à la vérité pour un républicain, mais qui, par ses grandes qualités et ses services, méritoit un meilleur traitement des Volsques et des Romains. Quand on apprit sa mort à Rome, le peuple n'en témoigna ni joie ni douleur; et peut-être qu'il ne fut pas fâché que les Volsques l'eussent tiré de l'embarras de rappeler un patricien qu'il ne craignoit plus, et qu'il haïssoit encore.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE III.

Sp. Cassius Viscellinus, patricien, conçoit l'espérance de se faire couronner roi de Rome, à la faveur des divisions qui règnent dans la ville. Pour mettre le peuple dans ses intérêts, il propose dans le sénat de faire faire le dénombrement des terres conquises, afin de les partager également entre tous les citoyens. C'est ce qu'on a appelé la loi agraire. Virginius, collègue de Cassius dans le consulat, et C. Rabuleïus, tribun du peuple, contribuent également à empêcher l'exécution de la proposition du consul. Arrêt du sénat qui autorise Q. Fabius et C. Cornélius, consuls désignés, à nommer des commissaires pour le partage des terres. Cassius condamné à mort. Menenius, fils d'Agrippa, et Sp. Servilius sont mis en justice par les tribuns, pour s'être opposés, pendant leur consulat, à la nomi-

nation de ces commissaires. Le premier est condamné à une amende, et s'enferme dans sa maison où il se laisse mourir de faim : le second dissipe le danger par sa fermeté. Volero ; loi qu'il propose pour les assemblées par tribus. Cette loi passe malgré Appius. Les tribuns, de concert avec les consuls, demandent l'exécution de l'arrêt du sénat pour le partage des terres conquises. Appius empêche l'effet de cette demande. La mort de ce consulaire donne moyen aux tribuns de poursuivre cette affaire, mais sans succès.

CETTE haine du peuple pour tout ce qui portoit le nom de patricien, ne venoit que de la jalousie du gouvernement. Mais comme il n'en avoit encore coûté au sénat que l'établissement des tribuns et l'exil d'un particulier, les républicains zélés n'étoient pas fâchés de cette opposition d'intérêts, qui, en balançant également le crédit des grands et l'autorité du peuple, ne servoit qu'à maintenir la liberté

publique. Telle étoit la disposition des esprits, lorsqu'un patricien ambitieux crut qu'en poussant plus loin la division, et en se mettant à la tête d'un des partis, il pourroit les détruire tous deux, et jeter sur leurs ruines les fondemens de sa propre élévation.

Ce patricien s'appeloit Sp. Cassius Viscellinus; il avoit commandé les armées, obtenu l'honneur du triomphe, et étoit actuellement consul pour la troisième fois. (*An de Rome 267, 268*). Mais c'étoit un homme naturellement vain et plein d'ostentation, qui exagéroit ses services, méprisoit ceux des autres, et rappeloit à lui seul toute la gloire des bons succès. Dévoré d'ambition, il osa aspirer à la royauté si solemnellement proscrite par les lois; et dans le dessein secret qu'il avoit formé depuis long-temps de la rétablir en sa personne, il ne balança point sur le parti qu'il avoit à prendre. Il résolut de gagner d'abord l'affection du peuple, qui se livre toujours aveuglément à ceux qui

le savent tromper sous le prétexte spécieux de favoriser ses intérêts.

Sa partialité éclata ouvertement pendant son second consulat, dans le temps qu'il s'agissoit de l'établissement des tribuns. On pouvoit à la vérité attribuer ses ménagemens politiques au desir de voir le peuple réuni avec le sénat; mais la conduite équivoque qu'il venoit de tenir actuellement, tant à l'égard des Herniques que du peuple Romain, persuada entièrement le sénat qu'il avoit d'autres vues et d'autres intérêts que ceux de la république.

Les Herniques, ou Herniciens, étoient de ces petits peuples voisins de Rome, que nous avons dit qui habitoient proche du *Latium*. Depuis la mort de Coriolan ils s'étoient ligués avec les Volsques contre les Romains. (*An de Rome 266, 267 ou 268*). Aquilius, qui étoit alors consul avec T. Sicinius, les avoit défaits. Cassius qui lui succéda dans le consulat et dans la conduite de cette guerre, les

réduisit par la seule terreur des ses armes à demander la paix : ils s'adressèrent au sénat qui renvoya l'affaire au consul. Cassius se prévalant de cette commission, et sans communiquer au sénat les articles du traité, accorda la paix aux Herniques, et leur laissa le tiers de leur territoire. Il leur donna, par le même traité, le titre si recherché d'*alliés* et de *citoyens* de Rome; ensorte qu'il traita des vaincus aussi favorablement que s'ils avoient été victorieux. Pour se faire des partisans au-dedans et au-dehors de l'état, il destina aux Latins la moitié de ce qui restoit des terres des Herniques, et réserva le surplus pour de pauvres plébéiens de Rome. Il tenta même de retirer des mains de quelques particuliers, des terres qu'il disoit appartenir au public, et qu'il vouloit encore distribuer à de pauvres citoyens. Il avoit demandé auparavant les honneurs du triomphe avec autant de confiance que s'il eût remporté une glorieuse victoire; et il avoit obtenu par

son crédit un honneur qu'on n'accordoit jamais qu'à des généraux qui avoient remporté une victoire importante, et qui avoient laissé au moins cinq mille des ennemis sur la place.

Le lendemain de son triomphe il rendit compte, suivant l'usage, dans une assemblée du peuple, de ce qu'il avoit exécuté de glorieux et d'utile à la république pendant la campagne. Comme ses exploits ne lui fournissoient rien d'assez brillant, il se jeta sur ses services précédens. Il représenta que dans son premier consulat il avoit vaincu les Sabins; que son second consulat avoit été illustré par la part qu'il avoit eue à l'érection du tribunat; qu'il venoit dans la troisième d'incorporer les Herniques dans la république; et qu'il se proposoit, avant la fin de son consulat, de rendre la condition des plébéiens si heureuse, qu'ils n'envieroient plus celle des patriciens. Il ajouta, qu'il se flattoit que le peuple Romain ne pourroit disconvenir qu'il n'avoit jamais

reçu tant de bienfaits d'un seul de ses citoyens.

Ce discours fut écouté avec plaisir par le peuple, toujours avide de nouveautés. Le sénat au contraire, qui redoutoit l'esprit de Cassius, n'étoit pas sans inquiétude. Tout le monde dans Rome, par différens motifs, attendoit avec impatience l'éclaircissement de ces promesses si magnifiques. Cassius s'étendit ensuite sur les louanges du peuple. Il représenta que Rome lui étoit redevable non-seulement de la liberté, mais encore de l'empire qu'elle avoit acquis sur une partie de ses voisins; qu'il lui paroissoit très-injuste qu'un peuple si courageux, et qui exposoit tous les jours sa vie pour étendre les bornes de la République, languît dans une honteuse pauvreté, pendant que le sénat, les patriciens et tout le corps de la noblesse, jouissoient seuls du fruit de ses conquêtes. Et pour développer le fond de ses intentions, il ajouta, qu'il étoit d'avis, pour rapprocher de

pauvres citoyens de la condition des riches, et pour leur donner le moyen de subsister, de faire faire un dénombrement exact de toutes les terres qu'on avoit enlevées aux ennemis, et dont les patriciens s'étoient emparés ; qu'il falloit en faire un nouveau partage, sans aucun égard pour ceux qui, sous différens prétextes, se les étoient appropriées ; que ce partage mettroit les pauvres plébéiens en état de pouvoir nourrir des enfans utiles à l'état ; et qu'il n'y avoit même qu'un partage si équitable qui pût rétablir l'union et l'égalité qui devoient être entre les citoyens d'une même république. Ce fut alors, dit Tite-Live, que la loi agraire fut proposée pour la première fois.

Il seroit difficile d'exprimer la surprise, l'indignation et la colère du sénat, à l'ouverture d'une pareille proposition ; mais pour bien comprendre à quel point elle étoit ruineuse à l'égard des grands, et tout l'appât qu'elle devoit avoir pour

le peuple, je ne puis, ce me semble, me dispenser de rappeler en partie ce que j'ai déjà dit au sujet de ces terres publiques. Quand les Romains avoient eu quelque avantage considérable sur leurs voisins, ils ne leur accordoient jamais la paix qu'ils ne leur enlevassent une partie de leur territoire, qui étoit aussi-tôt incorporé dans celui de Rome. C'étoit l'objet le plus ordinaire de la guerre, et le principal fruit qu'on envisageoit dans la victoire. On sait, et je l'ai déjà dit, qu'une partie de ces terres de conquêtes se vendoit pour indemniser l'état des frais de la guerre. On en distribuoit gratuitement une autre portion à de pauvres plébéiens nouvellement établis à Rome, qui se trouvoient sans aucuns fonds de bien propre : quelquefois on en donnoit quelques cantons à *cens* et par forme d'inféodation, et les détenteurs en payoient les redevances en argent, en fruits ou en grains, qui se vendoient au profit du trésor public. Enfin, comme

la principale richesse des Romains consistoit en ces temps-là en bestiaux et en nourriture, on laissoit en communes, et pour servir de pâturages, ce qui restoit de ces terres conquises.

Cette disposition bannissoit la pauvreté de la république, et attachoit ses citoyens à sa défense. Mais des patriciens avides enlevèrent ces différens secours au petit peuple. Des terres d'une vaste étendue, et qui devoient fournir à la subsistance de tout l'état, devinrent insensiblement le patrimoine de quelques particuliers. Si on vendoit quelque partie, pour indemniser l'état des frais de la guerre, les sénateurs, seuls riches en ce temps-là, maîtres et arbitres des adjudications, se les faisoient adjuger à vil prix; ensorte que le trésor public n'en tiroit presque aucun profit. C'étoit par la même autorité qu'ils prenoient, sous leurs noms, ou sous des noms empruntés, les terres qu'on devoit donner à *cens* aux pauvres plébéiens pour les aider à élever leurs en-

fans. Souvent, par des prêts intéressés et des usures accumulées, ils s'étoient fait céder les petits héritages que le peuple avoit reçus de ses ancêtres. Enfin, les riches, en reculant peu à peu les bornes de leurs terres, y avoient absorbé et confondu la plupart des communes ; ensorte que ni l'état en général, ni les plébéiens en particulier, ne tiroient presque plus aucun avantage de ces terres étrangères. Les patriciens, qui s'en étoient emparés, les avoient enfermées de murailles : on avoit élevé dessus des bâtimens ; des troupes d'esclaves faits des prisonniers de guerre, les cultivoient pour le compte des grands de Rome, et déjà une longue prescription couvroit ces usurpations. Les sénateurs et les patriciens n'avoient guères d'autres biens que ces terres du public, qui étoient passées successivement en différentes familles par succession, par partage, ou par ventes.

Quelque apparence d'équité qu'eût la proposition de Cassius, on ne pouvoit en

faire une loi, sans ruiner tout d'un coup le sénat et la principale noblesse, et sans exciter une infinité de procès de garantie parmi toutes les familles de Rome : aussi la plupart des sénateurs s'élevèrent contre lui avec beaucoup d'animosité. Sans respecter sa dignité, ils lui reprochèrent publiquement son orgueil, son ambition, et l'envie qu'il avoit d'exciter des troubles dans la république. Ils disoient hautement, que Cassius agissoit moins comme un consul que comme un tribun séditieux.

Cassius s'étoit bien attendu de trouver une opposition générale à sa proposition, de la part des grands de Rome ; mais comme il se flattoit que le peuple, toujours avide de choses nouvelles, et séduit par l'espérance du partage des terres, se déclareroit en sa faveur, il convoqua une nouvelle assemblée ; et parmi beaucoup de choses qu'il dit, au mépris de la noblesse et en faveur du peuple, il ajouta qu'il ne tiendroit qu'à ce dernier

ordre de la république de se tirer tout d'un coup de la misère dans laquelle l'avoit réduit l'avarice des patriciens ; qu'il n'y avoit, pour cela, qu'à faire une loi solemnelle du partage des terres de conquêtes, et dont il leur avoit proposé en partie le modèle dans ce qu'il destinoit de faire des terres des herniques ; qu'il falloit même faire rendre aux pauvres plébéiens l'argent dont ils avoient payé le bled que le roi de Sicile avoit envoyé gratuitement à Rome ; et que, par des lois si équitables, le peuple banniroit pour toujours la pauvreté, la jalousie et la discorde.

Le peuple reçut d'abord ces propositions avec de grands applaudissemens ; mais la plupart des tribuns, qui ne pouvoient voir sans jalousie qu'un patricien et un consul entreprît à leur préjudice de s'attirer la confiance de la multitude, gardoient un profond silence, qui empêchoit leurs partisans et les principaux de chaque tribu, de se déclarer ouvertement

pour la loi. Ce n'est pas que les uns et les autres n'en reconnussent tout l'avantage pour le parti du peuple, comme on le verra dans la suite ; mais ils ne vouloient pas que ce peuple en eût obligation à un patricien, ni qu'un consul fût reconnu pour auteur de la loi. Ainsi, sans l'approuver ni la combattre ouvertement, ils attendoient une autre conjoncture, où ils pussent avoir aux yeux du peuple le mérite de l'avoir fait recevoir.

Virginius, collègue de Cassius pour le consulat, ne l'attaqua pas directement ; il feignit au contraire d'en reconnoître la justice en général ; mais pour en éluder la publication, il blâmoit hautement l'usage qu'en vouloit faire Cassius, qui, par ce partage infidèle, réduisoit les victorieux et les souverains à une égalité honteuse avec les sujets et les vaincus. Il laissoit échapper en même temps des soupçons contre son collègue, comme si par cette disposition si extraordinaire, et propo-

sée en faveur d'anciens ennemis, il eût cherché à s'en faire des créatures, au préjudice même de l'état. « Pourquoi, » s'écrioit-il, rendre aux Herniques la » troisième partie d'un territoire si légi- » timement conquis ? Quelle peut être » sa vue en voulant donner aux Latins la » meilleure partie de ce qui reste, si ce » n'est de frayer un chemin à la tyran- » nie ? Rome doit craindre que ces peu- » ples, toujours jaloux de sa grandeur, » malgré leur nouvelle alliance, ne met- » tent un jour à leur tête Cassius comme » un autre Coriolan, et n'entreprennent, » sous sa conduite, de se rendre maîtres » du gouvernement ».

Cette comparaison avec Coriolan, qui rappeloit au peuple le souvenir d'un patricien dont la mémoire lui étoit si odieuse, refroidit cette première ardeur pour la réception de cette loi. Les tribuns même laissèrent entrevoir que l'auteur leur en étoit suspect. Cassius, s'appercevant que son parti s'affoiblissoit, fit venir secrète-

ment à Rome un grand nombre de Latins et d'Herniques, auxquels il fit dire qu'en qualité de citoyens Romains ils avoient intérêt de se trouver aux premières assemblées, pour y défendre leurs droits, et faire passer la loi du partage des terres de conquêtes, qu'il avoit proposée en leur faveur.

On vit arriver aussi-tôt à Rome un grand nombre de ces peuples. Il étoit indifférent à Cassius qu'on reçût la loi, et il ne l'avoit proposée que dans le dessein d'exciter une sédition, et de se pouvoir mettre à la tête d'un parti qui le rendît maître du gouvernement. La froideur qu'avoient témoignée les tribuns déconcertoit ses vues. Pour engager le peuple à se joindre à lui, il ne marchoit plus dans la ville qu'escorté d'une foule de Latins et d'Herniques. Virginius, voulant affoiblir ce parti, fit publier une ordonnance, qui prescrivoit à tous les alliés qui n'étoient pas actuellement domiciliés dans Rome, d'en sortir incessamment.

Cassius s'opposa à cet édit ; et un héraut, par son ordre, en publia un autre tout contraire, qui permettoit d'y rester à tous ceux qui étoient censés citoyens. Cette opposition excita de nouveaux troubles dans la ville : les deux magistrats vouloient être également obéis : leurs licteurs étoient tous les jours aux prises ; et cette concurrence entre deux partis, qui se fortifioient continuellement, alloit dégénérer en une guerre civile, lorsqu'un des tribuns du peuple, appelé C. Rabuleïus, entreprit de rétablir le calme dans la république, et, en tribun habile, d'en tirer tout l'avantage en faveur du peuple.

Il remontra, dans une assemblée publique, qu'il étoit aisé de concilier les avis des deux consuls ; que l'un et l'autre convenoient de la justice du partage des terres des Herniques en faveur du peuple Romain ; que ces deux magistrats n'étoient opposés, qu'en ce que Cassius vouloit admettre dans ce même partage les Herni-

ques et les Latins alliés de la république ; ainsi qu'il étoit d'avis de commencer par faire justice aux Romains, selon qu'ils en convenoient l'un et l'autre ; et qu'à l'égard de la proposition que Cassius faisoit en faveur des alliés, et à laquelle son collègue s'opposoit, il falloit en remettre la décision à un autre temps ; que pour toutes les autres terres de conquêtes, et qui composoient la plus grande partie du territoire de Rome, le sénat et le peuple en délibéreroient à loisir, selon l'importance d'une si grande affaire, et comme il conviendroit au bien commun de la république.

Sous les apparences d'un avis si équitable et si modéré, le tribun cachoit le dessein de pousser plus vivement l'affaire du partage, quand il l'auroit tirée des mains de Cassius. Il fut cause que l'assemblée se sépara sans qu'il y eût rien de statué au sujet du partage général de toutes les terres de conquêtes. Cassius, honteux du mauvais succès de ses desseins, se ca-

cha dans sa maison, d'où il ne sortit plus, sous prétexte de maladie.

Cependant le sénat, qui avoit pénétré les desseins secrets de Rabuleïus, prévit bien que l'affaire du partage des terres n'étoit que différée. Il s'assembla extraordinairement, pour prévenir de bonne heure tout ce que les tribuns pourroient entreprendre à ce sujet. On ouvrit différens avis : celui d'Appius, ce défenseur intrépide des lois fut, que pour empêcher les justes plaintes du peuple, le sénat devoit nommer dix commissaires, qui seroient chargés de faire une recherche exacte de ces terres, qui originairement appartenoient au public : qu'il en falloit vendre une partie au profit du trésor ; en distribuer une autre aux plus pauvres citoyens qui n'avoient aucun fonds de terre ; rétablir les communes, et placer par-tout des bornes, dont le défaut avoit causé l'abus qui s'étoit introduit. Qu'à l'égard du reste de ces terres, il ne les falloit louer que pour cinq ans, en porter le

loyer à sa juste valeur, et en employer le produit à fournir du bled, et la solde aux plébéiens qui alloient en campagne : que ce réglement les empêcheroit de songer davantage au partage des terres, et que certainement ils préféreroient à un morceau de terre, qu'ils seroient obligés de cultiver, du grain, de l'argent et une subsistance assurée pendant toute la campagne; et qu'il ne savoit point de moyen plus sûr pour réformer d'anciens abus, que de rétablir les choses dans l'esprit de leur première institution.

A. Sempronius Arratinus, personnage révéré dans le sénat, approuva hautement l'avis d'Appius : il y ajouta seulement qu'il falloit faire entendre aux alliés, et à ces peuples qui venoient d'être faits citoyens de Rome, qu'il n'étoit pas juste qu'ils entrassent en partage des terres que les Romains avoient conquises avant leur alliance; que chaque nation, quoiqu'alliée, pouvoit disposer comme elle le jugeroit à propos de son territoire et de ses

conquêtes ; qu'à l'égard des terres dont on se rendroit maître à forces communes, la république, dans le partage qui en seroit fait, auroit égard au secours qu'elle auroit tiré de ses alliés.

L'avis de ces deux sénateurs forma le sénatus-consulte : mais comme ces terres de conquêtes faisoient tout le bien des premiers de Rome, la plupart des sénateurs que le réglement alloit ruiner, ajoutèrent au sénatus-consulte, et pour en éloigner l'exécution, qu'attendu que le consulat de Cassius et de Virginius étoit près d'expirer, leurs successeurs immédiats Quintus Fabius et Servius Cornelius, consuls désignés, seroient autorisés pour nommer les décemvirs qui devoient régler l'affaire du partage des terres ; et ces mêmes sénateurs résolurent entre eux de mettre alors Cassius en justice, et de lui faire son procès, pour intimider tous ceux qui, à l'avenir, seroient tentés de remuer cette affaire.

(*An de Rome 238*). Quelques auteurs

ont prétendu que, si-tôt que les deux nouveaux consuls eurent pris possession de leur dignité, ce fut le père même de Cassius qui le dénonça au sénat comme ayant voulu se rendre le tyran de sa patrie, et que ce sévère Romain, comme un autre Brutus, en ayant fait voir les preuves en plein sénat, avoit ramené son fils en sa maison, où il l'avoit fait mourir en présence de toute sa famille. Mais Denys d'Halicarnasse nous apprend que ce furent Ceson Fabius, frère du premier consul, et Valerius, petit-fils ou neveu de Publicola, tous deux questeurs, qui se rendirent parties dans cette affaire, et qui ayant convoqué l'assemblée du peuple, suivant le pouvoir attaché à leurs charges, accusèrent Cassius d'avoir introduit des forces étrangères dans la ville, pour opprimer la liberté de ses concitoyens.

Cassius parut dans l'assemblée, vêtu de deuil, et dans un habit conforme à sa fortune. Il représenta au peuple, pour

l'intéresser dans sa défense, que c'étoit lui-même que le sénat attaquoit en sa personne, et qu'il n'étoit odieux aux patriciens, que parce qu'il avoit proposé de les obliger à partager avec le peuple toutes les terres dont ils s'étoient emparés. Mais ce peuple généreux, qui, dans sa misère trouvoit la servitude encore plus insupportable que la pauvreté, n'écouta qu'avec une indignation générale tout ce qui venoit de la part d'un homme si suspect. Cassius se vit en même temps abandonné du peuple, et poursuivi par le sénat, et il fut condamné par les suffrages de tous ses concitoyens. L'exemple récent de Coriolan, qui avoit rendu son exil si redoutable, fut cause qu'on le condamna à mort. Ce consulaire, qui avoit été honoré de deux triomphes, fut précipité du haut de la roche tarpéienne; et les patriciens eurent la satisfaction de faire périr par les mains mêmes des plébéiens, un partisan déclaré des intérêts du peuple.

Un coup si hardi étourdit la multitude; on fut quelque temps sans entendre parler de la recherche des terres publiques : l'exécution du sénatus-consulte et la nomination des décemvirs, demeurèrent suspendues. Cette grande affaire devint comme un de ces mystères du gouvernement, où personne n'oseroit toucher. Le peuple intimidé garda un profond silence pendant quelque temps; mais ses besoins firent renaître insensiblement ses plaintes. Le petit peuple commença à regretter Cassius, il se reprochoit sa mort; et par une reconnoissance tardive, peu différente de l'ingratitude, il donnoit des louanges inutiles à la mémoire d'un homme que lui-même avoit fait périr.

Le sénat, craignant qu'il ne se trouvât un autre Cassius dans le consulat, prit des précautions pour ne remettre cette suprême dignité qu'à des patriciens dont il fût bien assuré; et il étoit maître, en quelque manière, de cette espèce d'élection, qui ne se faisoit que par l'assemblée

des centuries, où les patriciens avoient le plus grand nombre de suffrages. C'est ainsi que Lucius Emilius et Ceson Fabius, M. Fabius et Lucius Valerius, parvinrent successivement au consulat. (*An de Rome 269, 270*). Dans le dessein que le sénat avoit formé de laisser tomber le sénatus-consulte, il ne crut point pouvoir mieux confier ce secret qu'à Fabius Ceson et à Lucius Valerius, les accusateurs de Cassius, et qui l'avoient précipité eux-mêmes, pour ainsi dire, du haut de la roche tarpéienne. Le peuple sentit bien l'artifice : il s'apperçut qu'on ne mettoit dans le consulat que des patriciens qu'on étoit bien assuré qui ne nommeroient jamais les décemvirs qui devoient procéder au partage des terres. Dans ces circonstances, la guerre, presque continuelle, s'étant rallumée, et les deux consuls, Marcus Fabius et Lucius Valerius, qui étoient en exercice, ayant demandé quelques recrues pour rendre les légions complètes, un tribun appelé C. Ménius, s'y op-

posa, et protesta publiquement qu'il ne souffriroit point qu'aucun plébéien donnât son nom pour se faire enrôler, que les consuls auparavant n'eussent apporté le sénatus-consulte en pleine assemblée du peuple, et qu'ils n'eussent nommé les commissaires qui le devoient mettre à exécution. Les consuls, pour se tirer de cet embarras, et pour lever l'opposition du tribun, firent porter leur tribunal hors de Rome, à une distance qui n'étoit plus de la jurisdiction des tribuns, dont le pouvoir et les fonctions étoient renfermés dans les murailles de la ville. Les consuls s'y étant rendus, envoyèrent citer les plébéiens qui devoient marcher en campagne. Ceux-ci, se reposant sur l'opposition du tribun, ne comparurent point, et ils ne craignoient pas, tant qu'elle subsisteroit, que les consuls les fissent arrêter. Mais ces magistrats prirent une autre route pour se faire obéir; et sans rentrer dans Rome, afin de ne pas se trouver en concurrence avec les tribuns, ils envoyè-

rent abattre les maisons de campagne, et couper les arbres des premiers plébéiens qui avoient refusé de comparoître après la citation.

Cette exécution militaire fit rentrer le peuple dans son devoir; on le vit accourir aussi-tôt, et se présenter devant les consuls pour recevoir leurs ordres. Chacun prit les armes; on marcha aux ennemis; la guerre se fit sans aucun succès considérable, et les consuls retinrent les soldats le plus long-temps qu'ils purent en campagne, et sous leurs enseignes, pour éviter de nouvelles séditions.

Mais quand on fut de retour, et qu'il fallut procéder à l'élection de nouveaux consuls, la discorde se renouvela avec plus de fureur que jamais. Les principaux du sénat, qui étoient les plus intéressés dans la recherche des terres publiques, destinoient cette dignité à Appius Claudius, fils de celui dont nous avons parlé. Il avoit hérité de son père des biens considérables, un grand nombre de cliens,

et sur-tout cette hauteur et cette fermeté qui l'avoient rendu si odieux à la multitude. Aussi le peuple ne vouloit point en entendre parler, et il demandoit quelques-uns de ces anciens sénateurs qui lui avoient paru les plus favorables. Chaque parti demeuroit attaché opiniâtrément à la résolution qu'il avoit prise. Le sénat se flattoit d'emporter cette affaire de hauteur, par le moyen d'une assemblée qui seroit faite par centuries. Les consuls la convoquèrent à l'ordinaire, et suivant le droit qui étoit attaché à leur dignité; mais le peuple excité par ses tribuns fit tant de bruit, et il y eut des contestations et des disputes si aigres et si violentes, qu'on ne put ce jour-là procéder à l'élection. C'étoit le dessein secret des tribuns, qui, par une entreprise toute nouvelle, convoquèrent le lendemain une seconde assemblée. Les consuls et le sénat en corps ne manquèrent pas de s'y trouver, et ils demandèrent aux tribuns, par quelle autorité ils

s'ingéroient de vouloir présider à l'élection des consuls ? Ceux-ci leur répondirent, que l'intérêt du peuple les obligeoit à ne pas souffrir qu'on lui donnât des tyrans pour magistrats ; et que si le sénat ne choisissoit des gens de bien, ils sauroient bien s'opposer à toute élection qui seroit préjudiciable au peuple.

Quelques sénateurs irrités de cette audace, vouloient que le premier consul nommât un dictateur, qui, par le pouvoir suprême et absolu de sa dignité, punît sévèrement les auteurs de ces nouveautés. Mais comme on avoit lieu de craindre que le peuple ne se révoltât ouvertement, les meilleures têtes du sénat et les plus sages, ne crurent pas devoir, dans une pareille conjoncture, commettre l'autorité souveraine contre tout un peuple en fureur. On prit un parti plus modéré. Le sénat se contenta de créer un *entre-roi*, comme nous en avons vu sous les rois pendant la vacance du trône. Cette magistrature passagère fut

déférée à A. Sempronius Attratinus, qui la remit à Sep. Largius. (*An de Rome 271*). Ce magistrat avoit naturellement un esprit de conciliation; et comme il craignoit apparemment que si le sénat s'obstinoit à vouloir porter Appius au consulat, l'opposition des tribuns et du peuple n'excitât à la fin une sédition, il crût qu'il étoit de l'intérêt de la république de remettre l'élection d'Appius à des temps plus tranquilles et plus favorables; et il ménagea si adroitement l'un et l'autre parti, qu'il les obligea de part et d'autre à relâcher quelque chose de leurs prétentions. On convint que l'élection se feroit toujours à l'ordinaire et par les suffrages des centuries, et les deux partis s'accordèrent sur le choix des consuls.

L'union étant rétablie à ces conditions, on procéda, seulement pour la forme, à l'élection de ces magistrats. Les tribuns firent tomber cette dignité à C. Julius Iulus, que tout le monde savoit être par-

tisan du peuple et esclave des tribuns. Les patriciens nommèrent pour son collègue Q. Fabius Vibulanus, d'une maison illustrée par des consulats presque continuels, et qui, sans avoir jamais offensé le peuple, n'avoit pas laissé de défendre dans toutes les occasions les droits et la dignité du sénat.

Le peuple se flattoit, ayant un consul à sa dévotion, de faire nommer les commissaires et de procurer enfin le partage des terres. Mais ce fut alors qu'on reconnut la différence qu'il y a entre ceux qui ne s'élèvent aux premières dignités qu'à force de bassesses, et ces hommes généreux, que le mérite autant que la naissance y place naturellement. Ce Julius voulut, à la vérité, tenter de faire publier le sénatus-consulte, mais à peine osa-t-il soutenir son sentiment contre celui de Fabius. Le consul du sénat, s'il est permis de parler ainsi, avoit pris une si grande supériorité sur celui du peuple, quoique leurs dignités fussent égales,

qu'il sembloit qu'il n'y en eût qu'un cette année dans la République. Fabius l'obligea de sortir de Rome avec lui, et de marcher contre les Eques et les Véiens. C'étoient des peuples de la Toscane qui avoient fait quelques courses sur les terres des Romains : on usa de représailles, et cette expédition se termina par le pillage de la campagne.

Ces petites guerres étoient la ressource ordinaire des consuls, qui, pour faire diversion aux plaintes ordinaires du peuple, le tiroient de Rome sous ce prétexte, et portoient la guerre au-dehors, dans la vue de faire trouver à leurs soldats, aux dépens de l'ennemi, une subsistance qui leur fît oublier leurs anciennes prétentions. Mais ces guerres continuelles les rendoient encore plus féroces ; et la paix faisoit renaître dans des courages si fiers, la discorde que la guerre n'avoit que suspendue.

On la vit éclater de nouveau au sujet de l'élection des consuls. Le peuple, ré-

duit à ne pouvoir choisir que des nobles, eût bien souhaité du moins que les suffrages ne fussent tombés que sur ceux de cet ordre qui paroissoient plébéiens d'inclination. On disoit même tout haut dans les assemblées, que c'étoit bien assez que le peuple souffrît qu'on tirât les deux consuls du corps des patriciens, sans qu'on leur donnât encore ceux qui étoient les plus opposés au partage des terres. Le sénat, au contraire, ne destinoit cette dignité qu'à ceux en qui il trouvoit plus de courage et de fermeté; chaque parti soutenoit ses prétentions avec une égale vivacité : l'affaire enfin s'accommoda. On convint de se régler sur la manière dont on en avoit usé dans la dernière élection. Le peuple nomma encore son consul, quoique toujours pris parmi les patriciens : ce fut Sp. Furius; et le sénat choisit Ceso Fabius, celui même qui, pendant sa questure, avoit fait périr Cassius. Il étoit question de continuer la guerre contre les Eques et les Toscans,

qui renouveloient leurs incursions. Les nouveaux consuls voulurent faire prendre les armes au peuple ; mais un tribun, appelé Sp. Icilius, s'y opposa hautement. Il dit qu'il formeroit la même opposition à tous les décrets qui émaneroient du sénat, sur quelque affaire que ce fût, jusqu'à ce qu'on eût apporté dans l'assemblée du peuple le sénatus-consulte, et nommé en conséquence des commissaires. Qu'il lui étoit indifférent que les ennemis ravageassent la campagne, ou que des usurpateurs en restassent propriétaires. Cependant les Eques et les Véiens mettoient tout à feu et à sang dans le territoire de Rome, sans que le sénat pût trouver des troupes à leur opposer, par l'opiniâtreté du tribun, qui arrêtoit toutes les levées. Dans cet embarras, Appius, dont nous venons de parler, ouvrit un avis dont le succès fut heureux. Il représenta que la puissance du tribunat n'étoit redoutable que par l'union des tribuns, et que si l'opposition d'un seul tribun pou-

voit suspendre l'exécution d'un arrêt du sénat, elle avoit le même effet à l'égard des délibérations de ses collègues. Qu'il n'étoit pas impossible qu'il n'y eût de la jalousie entre eux; qu'il falloit tâcher d'y introduire de la division, et travailler secrètement à engager quelqu'un qui entrât dans les intérêts du sénat. Ce conseil fut approuvé et suivi; les sénateurs s'attachèrent à gagner l'amitié des tribuns, et ils y réussirent. Quatre de ce collége déclarèrent dans une assemblée publique, qu'ils ne pouvoient souffrir que les ennemis, à la faveur des divisions qui régnoient dans la ville, ravageassent impunément la campagne. Icilius eut le chagrin et la honte de voir lever son opposition; le peuple prit les armes, et suivit les consuls à la guerre. Ce fut, pendant plusieurs années, comme une alternative de troubles dans la ville, et de guerres en campagne, sans que le peuple pût venir à bout de la publication de la loi. Il s'en prenoit aux consuls; et pour s'en venger,

on vit des soldats qui n'eurent point de honte, au retour de l'armée, de servir d'accusateurs ou de témoins contre leurs généraux, comme s'ils eussent manqué de courage ou de capacité dans la conduite de l'armée.

A peine un consul étoit sorti de charge, qu'il se voyoit traduit devant l'assemblée du peuple, c'est-à-dire, devant un tribunal où il avoit ses plus cruels ennemis pour juges. (*An de Rome 277*). C'est ainsi que Menenius, fils d'Agrippa, se vit accusé, sous prétexte que, durant son consulat, les ennemis avoient emporté le fort de Cremère. Les tribuns Q. Considius et T. Genitius, demandèrent hautement sa mort; mais le sénat et tous ses amis sollicitèrent si vivement en sa faveur, qu'il ne fut condamné qu'à une amende qui montoit à deux mille *asses*, c'est-à-dire, environ vingt écus de notre monnoie : somme modique si on la considère par rapport au temps où nous écrivons, mais qui étoit très-considérable

dans un siècle et une république où les premiers magistrats vivoient du travail de leurs mains. On peut dire même que cette amende étoit excessive à l'égard de Menenius, à qui son père n'avoit laissé d'autre patrimoine que sa gloire et sa pauvreté. Ses amis lui offrirent généreusement de payer pour lui la somme à laquelle il avoit été condamné, mais il ne le voulut pas souffrir; et, pénétré de l'injustice et de l'ingratitude de ses concitoyens, il s'enferma dans sa maison, où il se laissa mourir de faim et de douleur.

On attaqua ensuite un autre consulaire, appelé Spirius Servilius, qui avoit succédé à Menenius au consulat. (*An de Rome 278*). On lui faisoit un crime d'un combat où, après avoir défait les Toscans, il avoit perdu quelques troupes en poursuivant les ennemis avec plus de courage que de prudence. Mais ce n'étoit qu'un prétexte; et une victoire qu'il avoit remportée faisoit son apologie. Le véritable crime de

l'un et l'autre consulaire étoit de n'avoir jamais voulu, pendant leur consulat, nommer les commissaires qui devoient faire le partage des terres.

Servilius, qui n'ignoroit pas cette disposition des esprits à son égard, n'eut recours ni aux prières, ni au crédit de ses amis pour échapper à la colère du peuple. Il se présenta, pour ainsi dire, de front au péril; et sans changer d'habit ni de contenance, il se rendit à l'assemblée du peuple, où il avoit été cité; et adressant la parole à la multitude: « Si on m'a » fait venir ici, lui dit-il, pour me de- » mander compte de ce qui s'est passé » dans la dernière bataille où je comman- » dois, je suis prêt à vous en instruire; » mais si ce n'est qu'un prétexte pour me » faire périr, comme je le soupçonne, » épargnez-moi des paroles inutiles; » voilà mon corps et ma vie que je vous » abandonne, vous pouvez en disposer ».

Quelques-uns des plus modérés d'entre le peuple lui ayant crié qu'il prît coura-

ge, qu'il continuât sa défense: « Puisque
» j'ai affaire à des juges, et non pas à des
» ennemis, ajouta-t-il, je vous dirai,
» Romains, que j'ai été fait consul avec
» Virginius, dans un temps où les enne-
» mis étoient maîtres de la campagne, et
» où la dissention et la famine étoient dans
» la ville. C'est dans une conjoncture si
» fâcheuse que j'ai été appelé au gouver-
» nement de l'état. J'ai marché aux en-
» nemis, que j'ai défaits en deux batailles,
» et que j'ai contraints de se renfermer
» dans leurs places; et pendant qu'ils s'y
» tenoient comme cachés par la terreur
» de vos armes, j'ai ravagé à mon tour
» leur territoire; j'en ai tiré une quan-
» tité prodigieuse de grains, que j'ai fait
» apporter à Rome, où j'ai rétabli l'abon-
» dance. Quelle faute ai-je commise jus-
» qu'ici? Me veut-on faire un crime
» d'avoir remporté deux victoires? Mais
» j'ai, dit-on, perdu beaucoup de monde
» dans le dernier combat. Peut-on donc
» livrer des batailles contre une nation

» aguerrie, qui se défend courageuse-
» ment, sans qu'il y ait de part et d'autre
» du sang répandu? Quelle divinité s'est
» engagée envers le peuple Romain, de
» lui faire remporter des victoires sans
» aucune perte? Ignorez-vous que la
» gloire ne s'acquiert que par de grands
» périls? J'en suis venu aux mains avec
» des troupes plus nombreuses que celles
» que vous m'aviez confiées; je n'ai pas
» laissé, après un combat opiniâtre, de
» les enfoncer. J'ai mis en déroute leurs
» légions, qui, à la fin, ont pris la fuite.
» Pouvois-je me refuser à la victoire qui
» marchoit devant moi? Etoit-il même
» en mon pouvoir de retenir vos soldats,
» que leur courage emportoit, et qui
» poursuivoient avec ardeur un ennemi
» effrayé? Si j'avois fait sonner la re-
» traite, si j'avois ramené nos soldats
» dans leur camp, vos tribuns ne m'accu-
» seroient-ils pas aujourd'hui d'intelli-
» gence avec les ennemis? Si vos enne-
» mis se sont ralliés, s'ils ont été soute-

» nus par un corps de troupes qui s'avan-
» çoit à leurs secours ; enfin s'il a fallu
» recommencer tout de nouveau le com-
» bat, et si dans cette dernière action j'ai
» perdu quelques soldats, n'est-ce pas le
» sort ordinaire de la guerre ? Trouve-
» rez-vous des généraux qui veuillent se
» charger du commandement de vos ar-
» mées, à condition de ramener à Rome
» tous les soldats qui en seroient sortis
» sous leur conduite? N'examinez donc
» point si à la fin d'une bataille j'ai perdu
» quelques soldats, mais jugez de ma con-
» duite par ma victoire, et par les suites
» de la victoire. S'il est vrai que j'ai
» chassé les ennemis de votre territoire,
» que je leur ai tué beaucoup de monde
» dans deux combats, que j'ai forcé le
» débris de leurs armées de s'enfermer
» dans leurs places, que j'ai enrichi Ro-
» me et vos soldats du butin qu'ils ont
» fait dans le pays ennemi ; que vos tri-
» buns s'élèvent, et qu'ils me reprochent
» en quoi j'ai manqué contre les devoirs

» d'un bon général. Mais ce n'est pas ce
» que je crains; ces accusations ne ser-
» vent que de prétexte pour pouvoir
» exercer impunément leur haine et leur
» animosité contre le sénat et contre l'or-
» dre des patriciens. Mon véritable cri-
» me, aussi-bien que celui de l'illustre
» Menenius, c'est de n'avoir pas nommé
» l'un et l'autre, pendant nos consulats,
» ces décemvirs après lesquels vous sou-
» pirez depuis si long-temps. Mais le pou-
» vions-nous faire dans l'agitation et le
» tumulte des armes, et pendant que les
» ennemis étoient à nos portes et la divi-
» sion dans la ville? Et quand nous l'au-
» rions pu, sachez, Romains, que Ser-
» vilius n'auroit jamais autorisé une loi
» qu'on ne peut observer sans exciter un
» trouble général dans toutes les famil-
» les, sans causer une infinité de procès,
» et sans ruiner les premières maisons
» de la république, et qui en sont le
» plus ferme soutien. Faut-il que vous ne
» demandiez jamais rien au sénat, qui

» ne soit préjudiciable au bien commun
» de la patrie, et que vous ne le deman-
» diez que par des séditions ? Si un séna-
» teur ose vous représenter l'injustice de
» vos prétentions, si un consul ne parle
» pas le langage séditieux de vos tribuns,
» s'il défend avec courage la souveraine
» puissance dont il est revêtu, on crie au
» tyran. A peine est-il sorti de charge,
» qu'il se trouve accablé d'accusations.
» C'est ainsi que par votre injustice plé-
» biscite vous avez ôté la vie à Menenius,
» aussi grand capitaine que bon citoyen.
» Ne devriez-vous pas mourir de honte
» d'avoir persécuté si cruellement le fils
» de ce Menenius Agrippa, à qui vous de-
» vez vos tribuns, et ce pouvoir qui vous
» rend à présent si furieux ? On trouve-
» ra peut-être que je vous parle avec
» trop de liberté dans l'état présent de
» ma fortune ; mais je ne crains point la
» mort ; condamnez-moi si vous l'osez :
» la vie ne peut être qu'à charge à un
» général qui est réduit à se justifier de

» ses victoires : après tout, un sort pa-
» reil à celui de Menenius ne peut me
» déshonorer ».

(*An de Rome 278*). Ce généreux patricien dissipa le péril par sa fermeté ; et le peuple, honteux de la mort de Menenius, n'osa condamner Servilius ; qui fut absous par la plus grande partie des suffrages. Le salut de ce consulaire, qui venoit d'échapper à la fureur des tribuns, ne leur fit rien relâcher de leurs prétentions au sujet du partage des terres. Ils continuèrent à infecter la multitude par le poison ordinaire de leurs harangues séditieuses; enfin un de ces tribuns, appellé Cn. Genutius, homme hardi, entreprenant, et qui n'étoit pas sans éloquence, somma publiquement L. Emilius Mammercus, et Vop. Julius, tous deux consuls de cette année (*An de Rome 280*), de nommer incessamment les commissaires qui, suivant le sénatus-consulte, devoient procéder au partage des terres, et y faire poser des bor-

nes qui pussent arrêter les usurpations.

Les deux consuls, pour éluder ses poursuites, se défendirent d'abord de prendre connoissance d'une affaire qui s'étoit passée long-temps avant leur consulat; et pour donner une apparence de justice à un refus qui n'étoit fondé que sur l'intérêt de leur corps, ils ajoutoient que ce sénatus-consulte étoit péri par l'inexécution, et que personne n'ignoroit qu'il y avoit cette différence entre les lois et de simples décrets du sénat, que les unes étoient perpétuelles et inviolables, au lieu que les sénatus-consultes n'avoient pas plus de durée que le temps de la magistrature de celui à qui on en avoit renvoyé l'exécution.

Le tribun, sans s'arrêter à cette distinction, eût bien voulu pouvoir attaquer directement les magistrats; mais comme il prévit qu'il ne lui seroit pas aisé de faire périr d[illegible] consuls pendant qu'ils seroient revêtus de la souveraine puissance, il s'adressa à A. Manlius, et à

L. Furius, qui ne faisoient que sortir de charge. Il les cita devant l'assemblée du peuple, et il les accusa de n'avoir pas voulu nommer les commissaires, dans le dessein de priver des pauvres citoyens et des braves soldats de la part qui leur étoit si légitimement acquise dans les terres de conquêtes. Ce tribun furieux exhorta le peuple à se faire justice lui-même, et ajouta que ce ne seroit que par la punition de ces grands coupables, et par la crainte d'un pareil supplice, qu'on pourroit réduire leurs successeurs à exécuter enfin le sénatus-consulte ; et après avoir fait des sermens horribles qu'il poursuivroit cette affaire jusqu'à la mort, il marqua le jour que le peuple en devoit prendre connoissance. Cette accusation et ces menaces violentes épouvantèrent les patriciens. Ils voyoient avec autant de colère que de douleur, que les tribuns en vouloient également à leurs biens et à leurs vies, et qu'il sembloit qu'il y eût une conjuration formée pour se dé-

faire de tous les sénateurs les uns après les autres. Chacun se reprochoit sa patience et sa modération : on tint différens conseils particuliers, mais dont le résultat demeura enseveli sous un profond secret. Cependant le peuple, qui triomphoit d'avance, se vantoit insolemment que malgré tous les artifices du sénat, la loi du partage des terres passeroit à la fin ; qu'elle seroit même scellée par le sang de ceux qui s'y étoient opposés, et que la mort de Cassius ne demeureroit pas sans être vengée. Le sénat dissimuloit sa crainte et son ressentiment. Mais la veille qu'on devoit juger cette grande affaire, Genutius fut trouvé mort dans son lit, sans qu'il parût aucune marque qu'il eût été empoisonné, ou qu'on lui eût fait violence. On apporta son corps dans la place ; et le petit peuple, dont l'esprit se tourne aisément du côté de la superstition, crut que les dieux désapprouvoient son entreprise, quoique les plus habiles se doutassent bien que

quelques patriciens avoient servi de ministres à la divinité. Cependant ce sentiment de religion, qui s'étoit emparé des esprits de la multitude, leur inspira un grand respect pour le sénat, en faveur duquel il sembloit que le ciel se fût déclaré d'une manière si visible. On ne parla plus pendant quelque temps du partage des terres : les tribuns étoient confus, et le sénat auroit repris toute son autorité, si, dans cette révolution, il n'eût pas voulu la pousser trop loiu.

Il étoit question de lever des troupes et d'enrôler des légions pour marcher contre l'ennemi. Les consuls, escortés de leurs licteurs, tinrent à l'ordinaire leur tribunal dans la place ; et pour faire sentir au peuple leur puissance, ils condamnoient à l'amende ou au fouet, souvent sans aucun égard pour la justice, les citoyens qui ne se présentoient pas aussi-tôt qu'ils avoient été appelés pour donner leurs noms. Une conduite si sévère commença à aliéner les esprits ; et

la manière injuste et violente dont les consuls voulurent enrôler, comme simple soldat, un plébéien qui avoit été centurion, acheva de faire éclater le mécontentement du peuple.

Ce plébéien appelé P. Volero, s'étoit distingué à la guerre par sa valeur, et passoit pour un bon officier. Cependant, au préjudice de ses services et des emplois qu'il avoit remplis, il fut cité pour se faire enregistrer en qualité de simple soldat. (*An de Rome 280*). Il ne voulut pas obéir, et se plaignit publiquement que les consuls le vouloient déshonorer, parce qu'il étoit plébéien. Ces magistrats, sur son refus, envoyèrent un licteur pour l'arrêter : comme il faisoit de la résistance, ils ordonnèrent qu'on le battît de verges ; supplice dont les généraux punissoient la désobéissance de leurs soldats. On voulut se saisir de sa personne ; mais Volero, plein de courage et d'indignation, repousse le licteur, et le frappant d'un coup dans le visage, il demande

en même temps la protection des tribuns. Comme ils paroissoient insensibles à ses cris : « J'en appelle au peuple, dit-il, en » adressant la parole aux consuls, puis- » que nos tribuns, intimidés par votre » puissance, aiment mieux qu'on mal- » traite à leurs yeux un citoyen, que de » s'exposer à être étouffés dans leur lit » comme Genutius ». Se tournant ensuite vers le peuple, qui paroissoit indigné de la violence qu'on lui vouloit faire : « Assistez-moi, mes compagnons, crioit- » il ; nous n'avons point d'autre ressource » contre une si grande tyrannie, que » dans nos forces ».

Le peuple, ému par ce discours, prend feu, se soulève, attaque les licteurs qui escortoient les consuls : on brise leurs faisceaux ; on les écarte ; la majesté du consulat n'est pas capable d'arrêter la fureur du peuple, et les consuls sont contraints de s'enfuir et de se cacher.

Le sénat s'assemble aussi-tôt, les consuls font leur rapport de la rebellion de

Volero, et concluent à ce qu'il fût puni comme séditieux, et précipité du haut de la roche tarpéienne. Les tribuns, au contraire, demandoient justice contre les consuls, et ils se plaignoient de ce que ces magistrats, au préjudice de la loi *Valeria*, et d'un appel devant l'assemblée du peuple Romain, avoient voulu faire fouetter ignominieusement un brave citoyen, comme si c'eût été un vil esclave: nouveau sujet de dissention entre ces deux ordres de la république. Volero, qui redoutoit la puissance des consuls, demanda le tribunat, qu'il regardoit comme un asyle inviolable, où il seroit à couvert contre toutes les violences de ses ennemis. Pour obtenir cette charge, il se vanta dans une assemblée publique, que s'il étoit jamais revêtu de cette dignité, il sauroit bien empêcher à l'avenir que le peuple ne fût opprimé par la puissance du sénat.

Les plébéiens, qui faisoient toujours le plus grand nombre dans ces assemblées,

charmés des espérances que leur donnoit Volero, lui accordèrent tous leurs suffrages. Il fut élu tribun malgré la brigue et la cabale des patriciens : il entra en exercice de cette magistrature sous le consulat de L. Pinarius et de P. Furius. (*An de Rome 281*). Le peuple attentif à ses démarches, croyoit que pour se venger des deux consulaires qui l'avoient maltraité, il alloit les attaquer et les mettre en justice ; mais il portoit plus loin ses vues. Il tourna tout son ressentiment contre le corps entier du sénat, et il entreprit de le priver de l'autorité qu'il avoit dans l'élection des tribuns.

Nous avons dit qu'il n'y avoit alors que deux manières de convoquer les assemblées du peuple Romain, l'une par *curies*, et l'autre par *centuries*. Elles différoient en ce que dans les assemblées par curies on comptoit les voix par tête, ce qui rendoit le peuple plus puissant ; au lieu que dans les assemblées par centuries, comme les plus riches composoient

seuls plus de centuries que le peuple, tout l'avantage étoit de leur côté. Du reste, la forme de convoquer l'une et l'autre assemblée étoit égale : ce droit appartenoit au sénat ; et comme il n'y avoit alors que des patriciens qui pussent être augures, c'étoient eux qui prenoient les auspices. Volero s'étant apperçu que l'autorité de ces augures et celle du sénat influoient beaucoup dans l'une et l'autre assemblée, entreprit de tirer de l'assemblée par curies l'élection qu'on faisoit des tribuns.

Il représenta au peuple, dans une assemblée générale, que le sénat et les patriciens étoient maîtres absolus du gouvernement ; que les premières dignités de la république, les charges civiles, militaires, même celles du sacerdoce, étoient renfermées dans leur ordre ; qu'outre ces avantages particuliers, ils avoient encore le privilège de déterminer par un sénatus-consulte quand on devoit tenir des assemblées, d'y présider,

de faire précéder les délibérations par des auspices que les ministres de la religion, patriciens de naissance, interprétoient toujours suivant les vues et les intérêts de leur ordre ; et enfin qu'il falloit un nouveau sénatus-consulte pour confirmer ce qui s'y étoit passé. Qu'à la faveur de tant de droits qu'ils s'étoient attribués, ils n'avoient guère moins de pouvoir dans les assemblées qui se faisoient par *curies*, quoiqu'on y recueillît les voix par tête, que dans celles où les suffrages se comptoient seulement par centuries. Qu'il étoit temps de rompre tous ces liens que la politique du sénat avoit formés, pour enchaîner les suffrages des plébéiens. Qu'il demandoit que l'élection des tribuns se fît à l'avenir dans une assemblée par *tribus*, où tous les citoyens Romains qui composoient alors les trente tribus, tant les habitans de la ville que ceux de la campagne, étoient également admis à donner leurs suffrages ; et qui étoit dégagée de l'as-

sujettissement aux sénatus-consultes et de l'influence des *augures*.

Tous les plébéiens se déclarèrent avec chaleur pour une proposition qui, en les tirant eux et leurs magistrats de la dépendance des consuls, augmentoit de nouveau la puissance du peuple aux dépens de l'autorité du sénat. Les consuls, au contraire, le sénat et tout l'ordre des patriciens s'y opposoient de toutes leurs forces. Ils représentèrent dans différentes assemblées qui se tinrent à ce sujet, qu'une loi aussi dangereuse ne pouvoit être reçue qu'au mépris des dieux et de ce que la religion a de plus saint, et qu'elle alloit rompre ces liens qui attachoient les citoyens les uns aux autres, et ruiner la subordination si nécessaire pour entretenir la paix et l'union entre les différens ordres de l'état. Chaque parti soutenoit ses prétentions avec une égale animosité. C'étoit le sujet ordinaire de toutes les disputes entre ces deux ordres de la république. Il n'étoit plus question

du partage des terres ; les vues et les intérêts des grands et du peuple sembloient être fixés dans la décision de cette affaire, sans qu'on pût prévoir quel en seroit le succès.

Une peste affreuse, qui infecta la ville et la campagne, interrompit le cours des dissensions. Chacun étant appliqué à ses pertes particulières et à sa propre conservation, avoit moins d'attention pour les intérêts publics. Mais ce mal ayant été aussi court que violent, les tribuns reprirent aussi-tôt leurs poursuites pour faire recevoir la loi proposée par Volero. Ce magistrat populaire étant prêt de sortir de charge, le peuple, qui ne croyoit pas pouvoir réussir sans son secours, le continua dans le tribunat pour l'année prochaine, malgré les brigues et l'opposition des patriciens.

Le sénat crut qu'il falloit lui opposer un homme d'un caractère ferme, et incapable de se laisser épouvanter par les cris et les menaces du peuple. Il choisit Appius

Claudius et l'éleva au consulat sans sa participation. (*An de Rome 782*). On observa que bien loin de briguer cette suprême dignité, il n'avoit pas daigné seulement se présenter dans l'assemblée le jour de l'élection. Il avoit hérité de son père son attachement inviolable pour les intérêts du sénat ; mais la fermeté héroïque du premier étoit dégénérée en dureté dans le fils. C'étoit un homme naturellement fier, quoique sans ambition, qui menoit toutes les affaires avec hauteur, et qui ne vouloit rien devoir à la persuasion et à ces ménagemens délicats, si nécessaires pour conduire un peuple libre. On lui donna pour collègue T. Quintius, d'un caractère tout opposé, naturellement doux, insinuant, et qui avoit su se faire aimer du peuple, quoiqu'il fût considéré comme un des principaux chefs du parti de la noblesse. Le sénat l'avoit choisi exprès, dans l'espérance que ses conseils et son exemple pourroient adoucir ce qu'il y avoit de trop fier et de

trop hautain dans les manières d'Appius.

Ces deux consuls étant entrés dans l'exercice de leurs charges, convoquèrent aussi-tôt le sénat. Il étoit question de trouver les moyens les plus convenables pour empêcher la publication de la loi de Volero.

Appius fut d'avis que, sous quelque prétexte dont on ne manque jamais entre voisins, on entreprît incessamment une nouvelle guerre. Il représenta que le sénat ayant à gouverner un peuple d'un génie inquiet, avide de nouveautés, et excité par des tribuns séditieux, l'expérience avoit fait voir qu'on n'auroit jamais la paix au dedans de l'état, si on ne portoit la guerre au dehors, et si on ne tiroit le peuple d'une ville où l'oisiveté entretenoit les murmures et l'esprit de rébellion.

Quintius fut d'un sentiment contraire : il dit qu'il lui paroissoit injuste de faire la guerre à des nations dont la république n'avoit point alors sujet de se plaindre ;

que le peuple même s'appercevroit bientôt des vues secrètes du sénat, et que, s'il refusoit de prendre les armes, il faudroit employer la force pour le réduire; ce qui ne manqueroit pas d'exciter une sédition, dans laquelle il étoit à craindre que la majesté du sénat ne fût compromise. Comme Quintius avoit ce mois là les licteurs et la principale autorité, il fallut que son collègue se rendît à son avis, qui fut suivi par la plus grande partie du sénat.

Cependant Volero voulant venir à bout de ses premiers desseins, ne fut pas plutôt entré dans son second tribunat, qu'il proposa de nouveau la loi pour une assemblée du peuple par tribus. Il ajouta, de concert avec ses collègues, qu'il demandoit en faveur du peuple que l'élection des édiles s'y fît comme celles des tribuns, et qu'on y rapportât toutes les affaires dont le peuple avoit droit de prendre connoissance : ce qui vouloit dire qu'il ne prétendoit pas moins, que de faire passer du sénat au

peuple toute l'autorité du gouvernement. On assembla de nouveau le sénat sur des propositions si extraordinaires. Quintius naturellement doux et républicain, sans être populaire, vouloit qu'on relâchât quelque chose en faveur d'un peuple courageux, et dont la république, disoit-il, tiroit tous les jours des services importans. Mais Appius, fier et sévère, soutenoit qu'on trahissoit les intérêts du sénat par une indulgence qui marquoit moins de bonte que la foiblesse du gouvernement. Que les tribuns, après les avoir dépouillés de leur autorité, croiroient encore leur faire grace s'ils leur laissoient seulement les marques de leur dignité. Il conclut, qu'après tant de discours inutiles qui s'étoient faits sur le même sujet, il n'y avoit plus qu'un coup d'autorité qui pût réprimer les entreprises séditieuses des tribuns. Que les patriciens, suivis de leurs cliens, devoient prendre les armes, écarter le peuple de place, et charger sans distinction tous

ceux qui se rendroient les protecteurs d'une loi si pernicieuse. Cet avis fut rejeté comme trop violent, et même dangereux. Le sénat prit un parti plus modéré : il fit demander aux tribuns qu'on bannît des assemblées publiques ces disputes et ces contestations tumultueuses, au travers desquelles il étoit difficile de démêler la justice et la raison ; que les consuls pussent paisiblement, et sans être interrompus, représenter au peuple les véritables intérêts de la république, et qu'on prendroit ensuite, de concert, des résolutions conformes au bien commun du peuple et du sénat.

Les tribuns n'osèrent refuser une proposition si équitable. Quintius monta à la tribune aux harangues ; il parla d'une manière si vive et si touchante des avantages de la paix, et des malheurs qui suivoient des divisions et du changement des lois, que si Appius n'eût pas pris la parole immédiatement après lui, le peuple paroissoit disposé à rejeter la proposition de Volero.

Mais ce consul, qui ne connoissoit de manières de traiter avec les hommes que celles de la hauteur, au lieu de profiter de l'impression que le discours de son collègue venoit de faire sur l'esprit des auditeurs, s'emporta à des invectives qui eurent le même effet que les harangues séditieuses des tribuns, et qui ne servirent qu'à irriter de nouveau les plébéiens, et à les éloigner du sénat. Il leur reprocha d'une manière désagréable au sénat même, et odieuse au peuple, sa première désertion sur le mont Sacré, et l'érection du tribunat; qu'il disoit n'avoir été arrachée du sénat que par une révolte déclarée et les menaces d'une guerre civile. Qu'il ne falloit pas s'étonner si d'un tribunal formé par des séditieux, il n'en sortoit que des tumultes et des discordes, qui ne prendroient fin que par la ruine entière de la république. Qu'on ne reconnoissoit déjà plus aucune trace de l'ancien gouvernement. Que les lois les plus saintes étoient abolies, la puissance con-

sulaire méprisée, et la dignité du sénat avilie. Qu'on portoit l'impudence jusqu'à vouloir exclure de l'élection des tribuns les sénatus-consultes et les auspices, c'est-à-dire, tout ce que la religion et l'état avoient de plus sacré et de plus respectable. Que bientôt on aboliroit le sénat, dont on diminuoit tous les jours l'autorité, pour élever sur ses ruines un conseil suprême, composé des tribuns du peuple. Qu'il prioit les dieux de lui ôter la vie avant que d'être spectateur d'une si étrange révolution. « Et afin, dit-il, en se » tournant vers le peuple, de vous faire » connoître mes sentimens, je déclare » que je m'opposerai toujours constam» ment à la publication d'une loi si in» juste, et j'espère qu'avant que vos tri» buns soient venus à bout de la publier, » je vous ferai sentir quelle est l'étendue » du pouvoir d'un consul ».

Ce ne fut qu'en frémissant de colère et d'indignation, que le peuple entendit un discours si injurieux. Le premier des

tribuns, appelé Lectorius, qui passoit pour un des plus braves soldats de la république, lui répondit, que personne n'ignoroit qu'il sortoit d'une maison où l'orgueil et l'inhumanité étoient héréditaires; que son père avoit été le plus cruel ennemi du peuple, et que lui-même en étoit moins le consul que le tyran. Mais qu'il lui déclaroit à son tour, que, malgré sa dignité et sa puissance de consul, les élections des tribuns et celles des édiles se feroient dans la suite par les comices des tribus. Il jura par tout ce qu'il y avoit de plus sacré, qu'il perdroit la vie, ou que dans le jour même il feroit recevoir la loi. Il commanda en même temps au consul de sortir de l'assemblée, pour ne pas apporter de trouble quand on recueilleroit les suffrages.

Appius se moqua de son ordre, et il lui cria que, quoique tribun, il devoit savoir qu'il n'étoit qu'un homme privé, sans véritable magistrature, et dont tout le pouvoir se renfermoit à former une

opposition aux décrets du sénat, qui pouvoient être préjudiciables aux plébéiens. Là-dessus, appelant auprès de lui ses parens, ses amis et ses cliens, qui étoient en grand nombre, il se mit en état d'opposer la force à la violence. Lectorius ayant conféré tumultuairement avec ses collègues, fit publier par un héraut que le collège des tribuns ordonnoit que le consul fût conduit en prison ; et aussi-tôt un officier de ce tribun eut la hardiesse de vouloir arrêter le premier magistrat de la république. Mais les sénateurs, les patriciens, et cette foule de cliens qui étoient attachés à Appius, le mirent au milieu d'eux, et repoussèrent l'officier. Lectorius transporté de colère, s'avança lui-même pour le soutenir, et implora le secours du peuple. La multitude se soulève ; les plus mutins se joignent au tribun ; on n'entend plus que des cris confus que produit une animosité réciproque : bientôt on passe des injures aux coups, et comme il étoit défendu en ces

temps-là de porter des armes dans la ville, chaque parti s'en fait des bancs ou des pierres qu'il rencontre. Il y a bien de l'apparence que cette émotion ne se seroit pas à la fin terminée sans qu'il y eût eu beaucoup de sang répandu, si Quintius n'eût engagé quelques consulaires et d'anciens sénateurs à arracher Appius de ce tumulte, pendant qu'il travailleroit à adoucir les tribuns. Mais la nuit qui survint, obligea plus que tout le reste les deux partis également irrités l'un contre l'autre, à se séparer.

Le tumulte recommença le lendemain. Le peuple, animé par ses tribuns, et sur-tout par Lectorius qui avoit été blessé la veille, s'empare du capitole, s'y cantonne, et semble vouloir commencer une guerre ouverte. Le sénat de son côté s'assemble, tant pour trouver les moyens d'appaiser la sédition que pour concilier les deux consuls, dont le premier, comme plus modéré, vouloit qu'on relâchât quelque chose en faveur

du peuple, au lieu qu'Appius protestoit qu'il mourroit plutôt que de consentir qu'on cédât rien à des séditieux. Ce désordre continua plusieurs jours. Quintius, qui n'étoit pas désagréable à la multitude, aborde les tribuns, les caresse, et les conjure de donner leurs ressentimens particuliers au bien public, et de vouloir rétablir dans la ville la paix et la concorde. Les tribuns lui répondirent que c'étoit à son collègue qu'il devoit s'adresser, et que lui seul étoit cause de la division qui se trouvoit dans la république. Qu'ils ne croyoient pas exiger une chose injuste, en demandant que l'élection des tribuns se fît seulement dans une assemblée par tribuns. Que cela n'en excluoit ni les sénateurs, ni les patriciens, ni les chevaliers, qui tous étoient inscrits dans quelqu'une des trente tribus, et qui pourroient toujours intervenir dans les assemblées par tribus comme citoyens particuliers. Que le peuple souhaitoit seulement qu'ils n'y prési-

dassent point, mais que cet honneur fût déféré à ses magistrats particuliers. Qu'il n'y avoit qu'à établir une loi si équitable, et qu'on verroit bientôt le calme rétabli dans la ville, sans cependant qu'ils prétendissent se désister de poursuivre dans la suite Appius, pour avoir blessé Lectorius, dont la personne étoit sacrée.

Quintius leur répartit avec beaucoup de douceur, que dans le désordre qui étoit arrivé, on ne pouvoit pas attribuer la blessure du tribun à Appius plutôt qu'à un autre; qu'il leur conseilloit même de sacrifier ce ressentiment particulier au bien de la paix, et d'en faire une honnêteté au sénat. Il prit de là occasion de leur insinuer, qu'il ne croyoit pas impossible que le sénat, par sa bonté ordinaire, ne se relâchât en faveur du peuple au sujet de la loi, s'il s'en remettoit absolument à sa décision; que c'étoit peut-être la voie la plus sûre pour réussir: au lieu que si le peuple prétendoit l'emporter par la force, il se trouveroit toujours un grand

nombre de jeunes sénateurs et de patriciens qui se feroient un honneur de lui résister.

Les tribuns, qui connoissoient la prudence de Quintius, sentirent bien qu'un homme aussi habile n'auroit pas fait de pareilles avances, s'il n'eût été bien assuré de la disposition du sénat; et comme il n'étoit plus question que de sauver, par une déférence apparente, l'honneur de cette compagnie, les tribuns contens de gagner le fonds de l'affaire, ne chicanèrent point sur la forme : ils assurèrent Quintius que le peuple l'avoueroit de tout ce qu'il diroit de sa part au sénat. Les tribuns prirent d'autant plus volontiers ce parti, qu'ils n'engageoient point leurs successeurs, qui pourroient reprendre l'année suivante la poursuite de la loi, si les délibérations du sénat n'étoient pas favorables au peuple.

Quintius ayant quitté les tribuns convoqua le sénat, auquel il fit rapport de leurs dispositions. Il demanda ensuite

l'avis des consulaires, en commençant par P. Valerius Publicola. Ce sénateur dit que la blessure du tribun n'ayant point été l'effet d'une querelle personnelle entre Appius et Lectorius, il croyoit qu'on en devoit ensevelir le ressentiment dans l'oubli même du tumulte qui en avoit été la cause : mais qu'à l'égard du fonds de la question, qui étoit de savoir si le sénat étoit en droit de délibérer sur la loi, avant qu'elle fût proposée au peuple, et si l'on devoit permettre qu'il se tînt des assemblées pour l'élection des tribuns sans sénatus-consulte et sans auspices, il s'en remettoit en son particulier à ce qui seroit décidé à la pluralité des voix.

Ce consulaire ne jugea point à propos de s'expliquer le premier sur une matière si délicate, apparemment par considération pour le peuple, que les patriciens et les sénateurs de la famille de Valeria, depuis Valerius Publicola, à son exemple, ménageoient avec de grands égards. L'affaire ne laissa pas d'être agitée avec

beaucoup de chaleur ; mais Quintius, naturellement persuasif, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'il détermina enfin le sénat à relâcher encore au peuple cette partie de son autorité. Appius s'y opposa de toute sa force ; il appeloit les dieux et les hommes à témoins que la république étoit trahie, et qu'on alloit recevoir une loi plus préjudiciable à l'autorité légitime du sénat que celles qu'on avoit publiées sur le mont Sacré. Mais il ne put ébranler la résolution des anciens sénateurs : ils n'ignoroient pas que si le consul ne dépendoit que du sénat, chaque sénateur, au contraire, étoit pour ainsi dire en la puissance du peuple, qui, depuis l'affaire de Coriolan, s'étoit mis en possession de faire faire le procès aux patriciens. Ainsi, ou l'amour de la paix, ou la crainte du ressentiment des tribuns, ramenèrent insensiblement la plupart des suffrages à l'avis de Quintius. (*An de Rome 282*). La loi fut publiée du consentement des deux ordres, et on élut

pour la première fois des tribuns, dans une assemblée convoquée par tribus. Pison l'historien, au rapport de Tite-Live, prétend qu'on élut cinq tribuns; qu'on n'en avoit créé que deux sur le mont Sacré, auxquels on en ajouta trois autres dans cette occasion. Quoi qu'il en soit, Appius, encore plus indigné contre le sénat même que contre le peuple, disoit que c'étoit une chose bien honteuse que le sénat l'eût abandonné dans une entreprise où il l'avoit engagé, en l'élevant à une dignité qu'il ne demandoit pas. Cependant il ne s'en servit depuis, que pour faire sentir aux plébéiens que la victoire que leurs tribuns venoient de remporter sur le sénat, ne lui avoit pas abaissé le courage.

Les Eques et les Volsques, durant ces divisions, avoient fait à leur ordinaire des incursions sur les terres de la république. Les légions n'étoient composées que de plébéiens, bourgeois l'hiver, et soldats l'été et en campagne. Les deux

consuls les partagèrent entre eux : Quintius marcha contre les Eques, et Appius commanda l'armée destinée contre les Volsques. Ce général se voyant hors de Rome, avec cette autorité absolue que donne le commandement militaire, fit observer la discipline avec une sévérité, que les soldats regardèrent moins comme un ordre nécessaire que comme une vengeance du passé. La dureté du commandement irrita les esprits : centurions et soldats, chacun murmuroit contre les ordres du général. Il se fit une espèce de conjuration, moins contre sa vie que contre sa gloire ; les soldats, pour l'empêcher de vaincre et de recevoir ensuite les honneurs du triomphe, résolurent de concert de ne point s'opposer aux entreprises des ennemis. Les Volsques ayant présenté la bataille, et Appius ayant tiré son armée du camp pour les combattre, les Romains, à l'approche de l'ennemi, jetèrent leurs armes, s'enfuirent honteusement, et ne crurent point acheter

trop cher l'affront qu'ils faisoient à leur général, s'il ne leur en coûtoit que la perte de leur propre honneur.

Appius au désespoir, court de tous côtés pour les rallier, et il menace inutilement; les uns s'écartent pour ne pas recevoir ses ordres; d'autres, sans être blessés, lui montrent des bandages qu'ils avoient mis exprès sur des parties saines de leurs corps: ils demandent qu'on les ramène dans le camp pour se faire panser, et tous s'y jettent en foule sans en attendre l'ordre. Les Volsques profitent de ce désordre, et après avoir taillé en pièces ceux qui se retiroient les derniers, ils attaquent les retranchemens. Pour lors, les soldats qui craignoient que l'ennemi ne pénétrât dans le camp, font face sur les retranchemens, combattent avec courage, et repoussent les Volsques sans les poursuivre, contens d'avoir fait voir à leur général qu'ils eussent pu vaincre s'ils avoient voulu.

Appius, encore plus irrité de ce nou-

vel outrage que de leur fuite, voulut le lendemain assembler son armée ; et se placer dans le tribunal pour faire une justice exemplaire des séditieux. Mais les soldats méprisèrent le signal qui les appeloit à l'assemblée. Ils demandoient à haute voix à leurs officiers, qu'ils les tirassent de dessus les terres de l'ennemi, où ils ne pouvoient manquer d'être défaits. Ces officiers, qui ne voyoient plus ni discipline ni obéissance dans l'armée, conseillèrent au général de ne pas commettre son autorité contre des espris mutinés. Appius, outré de cette révolte, abandonna son camp : mais comme il étoit en marche, les Volsques, avertis par quelques transfuges, vinrent charger avec de grands cris ceux qui faisoient l'arrière-garde. La terreur se répand par-tout, et passe jusques aux corps les plus avancés ; chacun jette ses armes ; ceux qui portoient les enseignes les abandonnent ; ce n'est plus comme dans la première occasion une fuite simulée ; tout se débande

et s'écarte, et ils ne se rallient qu'après être arrivés sur les terres de la république.

Appius les ayant fait camper dans un endroit qui couvroit le pays, et où il ne pouvoit être forcé de combattre malgré lui, convoqua une seconde fois l'assemblée. Etant monté sur son tribunal, il reprocha aux soldats qui l'environnoient leur lâcheté et leur perfidie, encore plus criminelle que le défaut de courage. Il demande aux uns ce qu'ils ont fait de leurs armes, et à ceux qui portoient les enseignes, s'ils les avoient livrées aux ennemis. S'abandonnant à sa sévérité naturelle, qui étoit encore augmentée par le juste ressentiment de leur désertion, il fait décimer les soldats, et couper la tête aux centurions et aux autres officiers qui avoient abandonné leur poste. Comme le temps des comices pour l'élection des consuls de l'année suivante approchoit, il ramena à Rome le débris de son armée, qui n'y rentra qu'avec la honte du châtiment sur

le visage, et un violent desir de la vengeance dans le cœur.

Appius irrita le peuple, et s'attira sa haine tout de nouveau, par l'opposition qu'il forma aux instances que les tribuns de cette année renouveloient en faveur de la loi *agraire*. Ces magistrats du peuple n'étoient pas plutôt parvenus au tribunat, qu'ils ne cherchoient qu'à se distinguer par des propositions qui flattent la multitude. Les uns inventoient de nouvelles lois; d'autres reprenoient la poursuite de celles qui n'avoient point encore été reçues; et tous n'avoient pour objet que de partager avec le sénat et les patriciens les biens, les dignités et les magistratures de la république.

(*An de Rome 283*). Ce fut sous le consulat de L. Valerius et de T. Emilius, qui venoient de succéder dans cette dignité à Quintius et à Appius, que C. Sicinius, tribun du peuple, et petit-fils de ce Sicinius Bellutus, le chef de la sédition sur le mont Sacré, fit renaître avec ses collè-

gues l'ancienne dispute au sujet du partage de ces terres publiques dont les patriciens et les plus riches habitans de Rome étoient en possession.

L'affaire dépendoit en quelque manière des consuls, qui, par le sénatus-consulte rendu sous le consulat de Cassius et de Virginius, étoient autorisés à nommer les commissaires qui devoient procéder à la recherche du partage de ces terres. Les tribuns eurent l'adresse de mettre dans leurs intérêts ces deux premiers magistrats de la république. Emilius leur promit d'appuyer leurs prétentions ; ce consul prit un parti si extraordinaire par un sentiment de vengeance contre le sénat, qui avoit refusé les honneurs du triomphe à son père, revenu victorieux d'une guerre contre les Eques. Valerius de son côté ne fut pas fâché de trouver une occasion d'adoucir le peuple, qui ne pouvoit plus lui pardonner la mort de Cassius, dont il s'étoit rendu accusateur pendant sa questure.

Les tribuns, assurés des deux consuls, portèrent ensuite l'affaire au sénat. Ils parlèrent avec beaucoup de modération, et ils demandèrent, avec les prières les plus soumises, qu'il plût enfin à la compagnie de faire justice au peuple, et que les consuls ne différassent plus à nommer les décemvirs qui devoient régler le partage des terres. Les deux consuls firent comprendre par leur silence qu'ils ne s'y opposoient point. Valerius, comme premier consul, demanda ensuite l'avis de la compagnie, et il commença par Emilius, père de son collègue. Cet ancien sénateur se déclara en faveur du peuple : il dit que rien ne lui paroissoit plus injuste, que de voir des particuliers enrichis seuls des dépouilles des ennemis, pendant que le reste des citoyens gémissoit dans l'indigence et dans la misère ; que les pauvres plébéiens craignoient d'avoir des enfans auxquels ils ne pouvoient laisser que leur propre misère en héritage ; qu'au lieu de cultiver chacun

la portion de terre qui leur appartenoit, ils étoient contraints pour vivre, de travailler comme des esclaves dans les terres des patriciens, et que cette vie servile étoit peu propre à former le courage d'un Romain. « Ainsi, dit ce vieillard, je suis » d'avis que nos consuls nomment des » décemvirs qui procèdent au partage » des terres, qui, étant publiques et com- » munes, doivent tourner également au » profit de tous les particuliers ».

Appius s'opposa à cet avis avec autant de hauteur que s'il eût été un troisième consul, ou même qu'il eût été revêtu d'une dictature perpétuelle. Il répondit à Emilius, que le peuple ne pouvoit se prendre de sa misère qu'à sa propre intempérance; qu'il avoit eu des terres en partage dès la fondation de Rome; que plus d'une fois les consuls lui avoient abandonné le butin qu'on avoit fait sur les terres des ennemis, et que si on faisoit une recherche exacte, on trouveroit que ceux qui avoient eu plus de part à

ces dépouilles étrangères, étoient les plus pauvres; que tant que ces plébéiens croupiroient dans la débauche et dans l'oisiveté, il n'étoit pas au pouvoir de la république de les enrichir; qu'il s'étoit passé plus de quinze consulats depuis qu'on avoit rendu le sénatus-consulte pour le partage des terres, sans qu'aucun des magistrats précédens eussent songé seulement à le mettre à exécution, parce qu'ils n'ignoroient pas que le sénat, par un pareil arrêt, n'avoit eu en vue que d'appaiser la sédition, pour donner le temps au peuple de reconnoître l'injustice et même l'impossibilité de ces prétentions; et que d'ailleurs ces anciens consuls savoient bien que le sénatus-consulte étoit péri par la prescription, et qu'ils n'avoient garde de se charger d'une commission en vertu d'un pouvoir expiré; qu'il n'y avoit pas plus à craindre des consuls en charge, trop habiles et trop éclairés, pour entreprendre une pareille affaire sans le concours et l'auto-

rité du sénat. « Mais afin de vous faire
» voir, ajouta Appius, qu'en rejetant
» un acte prescrit, je ne prétends pas
» soutenir des usurpateurs, je déclare
» que mon avis est que, sans faire men-
» tion davantage du partage des terres,
» on réunisse au profit du domaine pu-
» blic les terres de tous ceux qui n'en
» pourront pas justifier l'acquisition et
» les bornes par des titres légitimes ».

Quelque équitable que fût cet avis, ni les grands ni le peuple ne pouvoient goûter un sentiment qui alloit à dépouiller les riches, sans que les pauvres en profitassent. Mais comme après tout il rejetoit le partage des terres, et que la recherche proposée contre les injustes possesseurs paroissoit encore bien éloignée, la plupart des sénateurs donnèrent encore de grandes louanges à Appius. Les tribuns au contraire, outrés de trouver réunies en la personne seule de ce consulaire, la haine et l'émulation de tous les patriciens, résolurent de le faire

périr ; et pour cet effet ils le citèrent devant le peuple comme l'ennemi déclaré de la liberté publique.

C'étoit le crime ordinaire de ceux qui n'en avoient point, et qu'on vouloit pourtant perdre. Le sénat s'intéressa dans cette affaire comme dans la sienne propre ; et il regardoit Appius comme l'intrépide défenseur de ses droits. La plupart vouloient solliciter la multitude en sa faveur ; mais il s'y opposa avec son courage et sa fermeté ordinaires. Il ne changea ni d'habit ni de langage ; et le jour de l'assemblée il parut au milieu de ses accusateurs avec la même dignité que s'il eût été leur juge. Les tribuns lui reprochèrent la dureté de son consulat, l'inhumanité avec laquelle il avoit fait mourir un plus grand nombre de soldats par la main du bourreau, que les ennemis n'en avoient tué dans la chaleur du combat. Pour rendre ce consulaire encore plus odieux, ils lui faisoient un crime nouveau de la conduite sévère de

son père ; mais il répondit à ces différens chefs d'accusation avec tant de force, que le peuple étonné et confus n'osa le condamner. Les tribuns, qui craignoient qu'il ne fût absous, firent remettre le jugement à une autre assemblée, sous prétexte que la nuit approchoit, et qu'il ne restoit pas assez de temps pour recueillir les suffrages. Pendant ces délais, Appius qui jugea bien qu'il n'échapperoit point à la fin à la haine implacable de ces magistrats, finit volontairement sa vie. Son fils fit apporter son corps dans la place, et se présenta, suivant l'usage, pour faire son oraison funèbre. Les tribuns ennemis de sa mémoire, voulurent s'y opposer, sous prétexte que son père étoit censé entre les criminels, par l'accusation dont il n'avoit pas été absous avant sa mort. Mais le peuple, plus généreux, leva l'opposition, et il entendit sans peine les louanges d'un ennemi qu'il n'avoit pu s'empêcher d'estimer, et qu'il ne craignoit plus.

Les tribuns reprirent ensuite l'affaire de la loi *Agraria*, que le procès d'Appius avoit comme suspendue. La mort de ce grand homme sembloit devoir intimider tous ceux qui seroient tentés de s'opposer à la publication de la loi; mais, comme la fortune de la plupart des sénateurs en dépendoit, et que plusieurs riches plébéiens avoient acquis différens cantons de ces terres publiques, le parti des patriciens se fortifia; celui du peuple s'affoiblit, la poursuite des tribuns en fut ralentie, et les propriétaires demeurèrent toujours en possession de ces terres, malgré les prétentions et les plaintes du petit peuple. Les Romains, l'année suivante, et sous le consulat d'Aulus Virginius et de Numicius, furent occupés dans des guerres, ou plutôt dans des courses et des incursions contre les Eques, les Volsques et les Sabins; mais au retour de la campagne, on vit renaître les divisions ordinaires. (*An de Rome 284*).

La multitude, qui se croyoit opprimée

par le crédit des grands, pour en marquer son ressentiment s'absenta de toutes les assemblées qui se faisoient par centuries, et où les consuls et le sénat présidoient. Il sembloit que les plébéiens voulussent se séparer encore une fois du corps de la république : on n'en vit aucun à l'élection des consuls pour l'année suivante (*An de Rome 285*) ; et ce qui n'étoit jamais arrivé, T. Quintius et Q. Servilius furent élevés à cette dignité par les suffrages seuls du sénat, des patriciens et de leurs cliens, qui, malgré ces divisions, suivoient toujours le parti de leurs patrons.

Ces deux consuls, pour empêcher que la division n'allât plus loin, occupèrent le peuple pendant toute l'année en différentes guerres contre les Eques et les Volsques. T. Quintius enleva à ces derniers la ville d'Antium et tout son territoire. Le pillage et le butin adoucirent les esprits de la multitude ; et le soldat de retour à Rôme, n'osoit se plaindre de

ses généraux, sous lesquels il venoit d'acquérir des biens et de la gloire.

Mais les plaintes et les dissentions recommencèrent sous le consulat de Tib. Emilius et de Q. Fabius. Nous avons vu qu'Emilius, pendant son premier consulat, s'étoit déclaré pour le partage des terres; les tribuns et les partisans de la loi *Agraria* reprirent de nouvelles espérances sous son second consulat: l'affaire fut agitée dans le sénat; Emilius n'avoit point changé de sentiment. Ce consul, toujours favorable au peuple, soutenoit qu'il étoit impossible de maintenir la paix et l'union entre les citoyens d'un état libre, si, par le bénéfice de la loi, on ne rapprochoit la condition des pauvres de celle des riches, et qu'on ne partageât par portions égales les terres conquises sur les ennemis. Mais ce partage, si intéressant pour les plébéiens, souffroit de grandes difficultés. Il falloit pour cela reconnoître et établir une juste distinction entre l'ancien patrimoine de chaque par-

ticulier, et ce qu'il y avoit joint des terres publiques; il falloit même étendre cette distinction contre les cantons que les patriciens avoient achetés du domaine public, et ceux qu'ils n'avoient pris d'abord qu'à titre de cens, sous leurs noms ou sous des noms empruntés, et qu'ils avoient depuis confondus avec une partie des communes dans leur patrimoine. Une longue prescription déroboit aux recherches les plus exactes la connoissance de ces différentes usurpations. Les patriciens avoient depuis partagé ces terres entre leurs enfans comme leur patrimoine; et ces terres, devenues héréditaires, étoient passées en différentes maisons à titre d'hérédité, par vente et par acquisition. De riches plébéiens en possédoient même depuis quelque temps une partie qu'ils avoient acquise de bonne foi; ensorte qu'il ne sembloit pas qu'on pût toucher à cette affaire, sans causer un trouble général dans la république.

Emilius, sans avoir égard à des incon-

véniens si dignes de considération, insistoit toujours opiniâtrément en faveur de la publication de la loi. Il vouloit avoir le mérite, aux yeux du peuple, de l'avoir fait recevoir pendant son consulat: et il étoit soutenu par d'anciens sénateurs, qui regardoient la médiocrité de la fortune des particuliers, et l'égalité des biens, comme les plus fermes soutiens de la liberté publique. Mais le plus grand nombre, et ceux sur-tout qui possédoient ces terres publiques, se plaignoient qu'Emilius, pour se rendre agréable au peuple, voulût lui faire des libéralités du bien de la noblesse. On en vint jusqu'aux invectives et aux injures; plusieurs lui reprochèrent qu'il agissoit moins en consul qu'en tribun séditieux, et on vit avec étonnement des sénateurs manquer de respect pour le chef du sénat et pour le souverain magistrat de la république. Fabius, son collègue, pour prévenir les suites de ces divisions, ouvrit un avis qui ne déplut ni à l'un ni à l'autre.

La plus grande partie des habitans de la ville d'*Antium* avoient péri dans la dernière guerre. Fabius, pour adoucir le peuple Romain, que sa misère et les harangues séditieuses des tribuns rendoient furieux, proposa d'envoyer une partie des plus pauvres citoyens de Rome, en forme de colonie, dans Antium, et de partager entre eux des terres voisines qu'on avoit enlevées aux Volsques. Cet avis fut d'abord reçu avec de grands applaudissemens par le petit peuple, toujours avide de la nouveauté. On nomma aussi-tôt, pour faire l'établissement de cette colonie, T. Quintius, A. Virginius, et P. Furius. Mais quand il fut question de donner son nom à ces triumvirs, il y eut peu de plébéiens qui se présentassent : Rome avoit trop de charmes pour ses habitans, personne n'en vouloit sortir. Les jeux, les spectacles, les assemblées publiques, l'agitation des affaires, la part que le peuple prenoit dans le gouvernement, tout y retenoit un citoyen, quel-

que pauvre qu'il fût. On regardoit une colonie, comme un honnête exil, et les plus misérables plébéiens aimèrent mieux, dans cette occasion, vivre à Rome dans l'indigence, et y attendre le partage si incertain des terres publiques, dont on les flattoit depuis si long-temps, que d'en posséder actuellement dans une riche colonie; ensorte que les triumvirs, pour remplir le nombre destiné pour la colonie, furent obligés de recevoir des étrangers et des aventuriers, qui se présentèrent pour y aller habiter. L'unique avantage qu'on tira de cet établissement, fut que ceux du peuple qui refusèrent d'y être compris, n'osèrent relever l'affaire du partage des terres.

Une peste affreuse désola en ce temps-là la ville et la campagne. Un nombre infini de peuple, plusieurs sénateurs, et les deux consuls même, P. Servilius et L. Æbutius, en moururent. Les Volsques et les Eques croyant remporter de grands avantages sur les Romains, s'ils les atta-

quoient dans de telles conjonctures, recommencèrent la guerre (*An de Rome 290.*) sous le consulat de L. Lucratius Tricipitinus, et T. Veturius Geminus. Ces deux magistrats ne furent pas plutôt élevés à cette dignité, qu'ils se mirent en état de s'opposer aux courses des ennemis. (*Ans de Rome 290, 291*). Mais comme ils ne pouvoient pas tirer beaucoup de secours d'une ville où la peste venoit de faire de si grands ravages, ils appelèrent à leur secours les Latins et les Herniques, alliés au peuple Romain. Ils se mirent à leur tête, combattirent avec tant de courage, que les ennemis furent défaits en trois batailles différentes.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE IV.

Le tribun C. Terentillus Arsa propose qu'on établisse, du consentement du peuple, un corps de lois pour servir de règle à l'administration de la justice. Ceson, qui s'y oppose, est obligé de s'enfuir en Toscane, pour se soustraire au jugement du peuple. Les tribuns forment le dessein de faire périr tous les sénateurs et patriciens qui leur étoient odieux. Le consul Claudiùs rend leurs projets inutiles. Appius Herdonius s'empare du capitole. Les Romains l'attaquent, et l'obligent à se tuer. Quintius Cincinnatus est tiré de la charrue pour commander les armées en qualité de consul. Il refuse un second consulat, et retourne cultiver son petit héritage. Il est rappelé pour aller, en qualité de dictateur, délivrer un consul, que les ennemis tenoient enfermé avec toute son armée. Il délivre le consul et ses

soldats, défait les ennemis, et rentre triomphant dans Rome. Quintius Ceson son fils, est rappelé de son exil. Le sénat accorde au peuple le pouvoir d'élire dix tribuns au lieu de cinq, à condition qu'il abandonnera le projet de la loi Terentilla. Le mont Aventin cédé au peuple par un sénatus-consulte. T. Romilius et C. Veturius, consuls, remportent une victoire complète sur les ennemis. Le peuple, à la persuasion de Siccius, leur refuse l'honneur du triomphe, et même les condamne à une amende, parce qu'ils s'étoient opposés à la publication de la loi agraire.

PENDANT que les deux consuls étoient en campagne, un tribun du peuple, appelé C, Terentillus Arsa, entreprit de signaler son avénement au tribunat par de nouvelles propositions. Ce tribun, ayant reconnu que le sénat et les consuls arrêtoient toujours par leur autorité la publication de la plupart des lois que pro-

posoient ses collègues, chercha différens moyens d'affoiblir et de diminuer une puissance, qui étoit l'objet perpétuel de l'envie et de l'émulation des tribuns. Il demanda en pleine assemblée qu'on mît des bornes à l'autorité absolue des consuls, et en même temps qu'on établît, du consentement du peuple, des lois fixes et constantes qui servissent de règles au sénat dans les jugemens qu'il rendoit au sujet des procès qui naissoient entre les particuliers.

Pour juger de l'importance de cette seconde proposition, peut-être qu'il ne sera pas inutile d'observer ici que Rome n'avoit point encore de lois, ni une forme constante d'administrer la justice. La volonté seule de ses anciens rois avoit tenu lieu de la loi pendant leurs règnes; les consuls et le sénat, en succédant à leur puissance, succédèrent à ce droit souverain de rendre la justice; et ils régloient leurs arrêts par les principes de l'équité naturelle, ou par d'anciens usages, ou

enfin par les premières lois de Romulus et de ses successeurs, dont on trouvoit encore de légers vestiges dans les livres sacrés, dont les seuls patriciens étoient dépositaires. Le peuple en étoit instruit : la plupart occupés hors de Rome à la guerre, ou établis à la campagne, ne venoient guères à la ville que les jours de marchés pour leurs affaires domestiques, ou pour se trouver aux comices et aux assemblées publiques, qui ne se tenoient que ces jours-là. Ils se remettoient de tous leurs différends au jugement des consuls, qui, à l'égard du peuple, faisoient un mystère de ces premiers élémens de leur jurisprudence.

La mort d'un grand nombre de patriciens, que la peste avoit enlevés, et l'absence des deux consuls, qui étoient actuellement à la tête des armées, parut une conjoncture favorable à Terentillus, pour introduire quelque changement dans le gouvernement. Il représenta au peuple, que les magistrats patriciens étoient

arbitres absolus de la fortune ; que dans les différends qui naissoient entre un patricien et un plébéien, le dernier étoit toujours sûr de succomber ; que dans la perte de son procès, il ne lui restoit pas même la consolation de pouvoir connoître s'il avoit été bien ou mal jugé ; et il conclut à ce qu'on établît incessamment des lois connues de tout le monde, qui servissent de réglement aux magistrats dans leurs jugemens, et aux parties, de preuves de l'équité ou de l'injustice de leur cause.

Il se déchaîna ensuite ouvertement contre la puissance des consuls. Il dit qu'on avoit attaché à cette dignité une autorité et un pouvoir insupportables dans une ville libre ; que les deux consuls étoient revêtus de la puissance souveraine, dont jouissoient les anciens rois de Rome ; qu'ils avoient, comme ces princes, une robe bordée de pourpre, la chaire curule ou d'ivoire, des gardes et des licteurs ; que dans la ville ils rendoient la justice,

et que ces magistrats, en même temps qu'ils se croyoient eux-mêmes au-dessus des lois, en vengeoient l'inobservation sur leurs inférieurs et sur le peuple, par les plus cruels supplices: qu'en campagne, et à la tête des armées, ils faisoient toujours la guerre avec une autorité absolue, et même quelquefois la paix, sans consulter le sénat, auquel ils se contentoient, pour la forme, de rendre compte ensuite de leur administration. Qu'ainsi ils avoient toute l'autorité des rois, et qu'il ne leur en manquoit que le titre. Mais que pour empêcher que leur domination ne dégénérât à la fin en une tyrannie perpétuelle, il demandoit qu'on établît cinq hommes des plus gens de bien de la république, qui fussent autorisés à restreindre dans de justes bornes une puissance si excessive, ensorte que les consuls à l'avenir n'eussent d'autorité sur leurs concitoyens, que celle que les citoyens eux-mêmes auroient bien voulu leur accorder.

Des propositions si hardies surprirent et étonnèrent les sénateurs. Ils reconnurent alors, mais trop tard, la vérité de ce que les deux Appius avoient prédit tant de fois, que le peuple, après avoir essayé la foiblesse du sénat par tant de lois qu'il en avoit extorquées en sa faveur, attaqueroit enfin ouvertement son autorité dans celle des consuls, qui en étoit le plus ferme soutien. Heureusement pour cette compagnie, Quintius Fabius, en l'absence des consuls, étoit alors gouverneur de Rome. C'étoit un consulaire d'un esprit ferme, plein de résolution, et inviolablement attaché aux lois et à la forme du gouvernement de la république.

Ce courageux magistrat, voyant que les propositions hardies du tribun alloient à détruire la dignité consulaire, dépêcha secrètement différens courriers aux deux consuls, pour leur donner avis de ce qui se passoit, et pour les conjurer de revenir à Rome en diligence. Il assembla ensuite

le sénat, et il représenta qu'on s'étoit contenté jusqu'alors dans Rome de suivre dans les jugemens le droit naturel, et les seuls principes de l'équité et du bon sens. Que la multitude des lois ne serviroit qu'à obscurcir la vérité, et qu'il prévoyoit avec douleur tous les malheurs qui naîtroient dans la république, de cette forme judiciaire que Terentillus y vouloit introduire. Il insinuoit ensuite, que quand même ces changemens seroient trouvés nécessaires, il n'étoit ni de l'honneur ni de la justice des citoyens qui étoient alors à Rome, d'entreprendre d'en décider en l'absence des deux consuls, et de cette partie du peuple qui composoit leurs armées. Qu'ils seroient en droit de se plaindre à leur retour qu'on eût précipité la décision d'une affaire de cette conséquence, qui, intéressant tous les particuliers, ne devoit être décidée que dans une assemblée général du peuple Romain. Que les consuls même, comme chefs de la république,

protesteroient contre tout ce qui auroit été arrêté sans leur participation ; au lieu que quand ces deux souverains magistrats se trouveroient à la tête du sénat, et que tout le peuple seroit de retour, on prendroit de concert des mesures conformes au bien de l'état et au salut de la patrie. Fabius s'éleva ensuite avec beaucoup de force contre l'auteur de ces nouvelles propositions. Il dit que Terentillus se prévaloit de l'éloignement des consuls, pour attaquer la république ; que si l'année précédente, et pendant que la peste et la guerre désoloient la ville de Rome et son territoire, les dieux en colère eussent permis que ce tribun séditieux eut été en charge, la république n'eût jamais pu résister à de si grands fléaux, et qu'il ne falloit pas douter qu'on n'eût vu alors Terentillus à la tête des Eques et des Volsques ruiner Rome, ou du moins changer la forme du gouvernement, quoique fondé par leurs ancêtres sur de si heureux auspices. Ensuite pre-

nant des manières plus adoucies, il adressa la parole aux autres tribuns, et les conjura par le salut de la patrie de ne rien innover jusqu'au retour des consuls.

La plupart des tribuns se rendirent à ses prières et à des raisons si solides, et n'insistèrent plus sur la première demande de Térentillus, qui regardoit la limitation du pouvoir des consuls. Peut-être aussi que ce fut l'espérance de parvenir eux-mêmes un jour à la dignité du consulat, qui leur ôta le dessein d'en diminuer l'autorité. Mais ils persistèrent à demander qu'on choisît dans le sénat et parmi le peuple, des personnes capables de composer un corps de lois pour établir une forme constante dans la manière de rendre justice aux citoyens. Cependant, sur les instances de Fabius, ils consentirent à suspendre la poursuite des affaires, et les consuls à leur retour trouvèrent la ville tranquille; mais ce calme ne dura pas long-temps. Les Herniques, alors alliés du peuple Romain,

firent savoir que les Eques et les Volsques leurs voisins, armoient secrètement, et que la nouvelle colonie d'Antium étoit entrée dans cette ligue. Nous avons vu plus haut, que comme il ne s'étoit pas présenté un assez grand nombre de citoyens Romains pour remplir cette colonie, on y avoit suppléé par des gens ramassés de différens endroits, Latins, Herniques et Toscans; il s'y étoit même glissé des Volsques. Ces aventuriers, en plus grand nombre que les Romains, s'étoient rendus les plus puissans dans les conseils. Ils entretenoient secrètement des intelligences avec les ennemis de Rome; et quoiqu'ils ne se fussent pas encore déclarés ouvertement contre la république, on ne laissoit pas d'avoir leur fidélité pour suspecte.

Cependant le sénat qui ne vouloit pas être surpris, ordonna que les deux consuls feroient des levées incessamment: ce qui s'appeloit parmi les Romains *faire le choix*, parce que tous les citoyens étant

soldats, les consuls, quand il survenoit une guerre, étoient en droit de choisir ceux qui leur paroissoient en état de servir. Ces deux magistrats ayant fait placer leur tribunal dans la place, citèrent ceux qu'ils vouloient mener en campagne. Mais les tribuns s'y opposèrent; ils firent renaître les propositions de Térentillus pour l'établissement d'un corps de lois; et Virginius, le plus emporté de ces tribuns, crioit dans la place, que cette guerre prétendue n'étoit qu'un artifice du sénat pour tirer le peuple hors de Rome, et l'empêcher sous ce prétexte de donner ses suffrages au sujet d'une affaire si importante pour tous les particuliers.

Ces contestations furent très-vives, et excitèrent de nouveaux tumultes. On ne voyoit plus ni obéissance dans le peuple, ni autorité dans les consuls. Tout se décidoit par la force; et quand ces premiers magistrats de la république entreprenoient de faire arrêter un plébéien

qui refusoit de marcher à la guerre, les tribuns l'enlevoient aussi-tôt aux licteurs, et le remettoient en liberté. Les consuls, craignant de commettre davantage leur dignité, se retirèrent de la place; et comme les avis des Herniques ne s'étoient pas trouvés vrais, et que les ennemis n'entreprenoient rien, ils s'abstinrent pendant quelque temps de se trouver dans ces assemblées tumultueuses, dans lesquelles les plus violens et les plus emportés avoient le plus d'autorité. On ne parloit au peuple que de la nécessité où il étoit d'obliger les consuls à régler leurs jugemens par un corps de lois connues et publiques. Mais le sénat, sous prétexte de conserver d'anciens usages, ne pouvoit se résoudre à renoncer à cette manière arbitraire de rendre ses arrêts.

Il y eut cette année des tremblemens de terre, et il parut en l'air des exhalaisons enflammées. (*An de Rome 294*). Ces phénomènes purement naturels, mais que le petit peuple ne manqua pas de regar-

der comme les précurseurs de nouvelles calamités, firent oublier cette affaire pour quelque temps. On ne s'occupoit que de sinistres présages, qui se multiplioient à la faveur de la peur et de la superstition. Les uns avoient vu des spectres qui changeoient à tous momens de formes ; d'autres avoient entendu la nuit des voix extraordinaires. Des historiens célèbres n'ont pas fait difficulté de nous rapporter, sur la foi de ces visionnaires, qu'il avoit plu de la chair crue, et que pendant qu'elle tomboit comme des flocons de neige, des oiseaux carnaciers en prenoient en l'air différens morceaux. On eut recours aussitôt aux oracles ; on consulta les livres des Sibylles. Les dépositaires de ces livres sacrés, tous patriciens, publièrent que Rome étoit menacée de voir des ennemis redoutables assiéger la ville, à la faveur des divisions qui y régnoient. Cette prédiction paroissoit copiée d'après ce qui venoit d'arriver dans l'entreprise de Coriolan. Je ne sais si les tribuns ne soup-

connèrent pas les ministres de la religion d'avoir ajusté leur réponse aux vues et aux intérêts du sénat. Mais la populace, qui regardoit le passé comme caution de l'avenir, et qui redoutoit de voir un nouveau Coriolan aux portes de Rome, obligea les tribuns à conférer avec le sénat, pour tâcher de trouver le moyen de finir leurs divisions. On s'assembla plusieurs fois, mais toujours inutilement. Aucun des deux partis ne vouloit rien relâcher de ses prétentions. Enfin le temps ayant dissipé cette frayeur, que les prêtres avoient tâché d'inspirer au peuple, les tribuns s'assemblèrent de nouveau; et sans consulter le sénat, ils présentèrent à la multitude un projet plus développé de la loi de Terentillus.

Cette loi portoit, que le peuple nommeroit incessamment cinq commissaires; qui seroient choisis entre les personnes les plus sages ez les plus éclairées du sénat. Que ces commissaires seroient autorisés, pour recueillir et former un corps

de lois civiles, tant par rapport aux affaires publiques, qu'à l'égard des différends qui survenoient entre les particuliers; qu'ils en feroient leur rapport dans une assemblée du peuple, et qu'ils les afficheroient dans la place publique, afin que chacun en pût prendre connoissance, et en dire son avis. Les tribuns, ayant proposé ce projet, déclarèrent qu'ils en remettoient la publication au troisième jour de marché, afin que ceux qui voudroient s'y opposer, pussent librement représenter au peuple les raisons de leur opposition.

Plusieurs sénateurs s'élevèrent aussitôt contre cette nouvelle proposition. Ce fut le sujet de beaucoup de disputes, qui ne servoient qu'à traîner les choses en longueur. A la fin les tribuns tentèrent d'emporter l'affaire de hauteur. Ils convoquèrent pour cela une nouvelle assemblée, où tout le sénat se trouva. Les premiers de ce corps représentèrent au peuple, malgré les tribuns, qu'il étoit inouï

que, sans sénatus-consulte, sans prendre les auspices, et sans consulter ni les dieux ni les premiers hommes de la république, une partie des citoyens, et la partie la moins considérable, entreprît de faire des lois qui devoient être communes à tous les ordres de l'état. Ils firent goûter leurs raisons à ceux des plébéiens qui leur paroissoient les plus raisonnables. La plus vile populace, au contraire, prévenue par ses tribuns, demandoit avec de grands cris, qu'on délivrât les bulletins, et qu'on recueillît les suffrages; mais les plus jeunes sénateurs et les patriciens firent échouer ce projet. (*An de Rome 295*). Quintius Cincinnatus, personnage illustre et consulaire, étoit à leur tête: il se jette dans la foule, frappe et écarte tout ce qui se présentoit devant lui: et à la faveur de ce tumulte, qu'il avoit excité exprès, il dissipe l'assemblée malgré les tribuns, qui firent inutilement ce qu'ils purent pour la retenir.

Les sénateurs et les patriciens donnè-

rent à Ceson des louanges, qui ne servirent encore qu'à exciter davantage son audace et son animosité contre le peuple. C'étoit un jeune homme d'une figure agréable, d'une taille avantageuse, et d'une force de corps extraordinaire : naturellement fier, hardi et intrépide, il ne connoissoit point le péril, et il s'étoit déjà distingué à la guerre par des actions d'une valeur surprenante. Comme il n'avoit pas moins d'éloquence que de courage, et qu'il étoit toujours le premier à répondre aux harangues séditieuses des tribuns, ces magistrats, outrés de trouver en lui seul l'animosité de tous les patriciens, conjurèrent sa perte. Après être convenus entre eux des chefs d'accusation, A. Virginius le fit citer devant l'assemblée du peuple.

Tant que Ceson s'étoit trouvé dans la chaleur des disputes, soûtenu par les applaudissemens du sénat, qui flattoient sa vanité, il avoit toujours fait paroître beaucoup de fermeté et de constance.

Mais tout son courage l'abandonna la veille de son jugement. L'exemple de Coriolan fit alors une vive impression sur son esprit. On le vit timide, effrayé, se reprochant le passé, redoutant l'avenir, et tout prêt à changer honteusement de parti. Il prit des habits de deuil; et avec une contenance triste et humiliée, il recherchoit avec bassesse la faveur des moindres plébéiens.

Le lendemain et le jour même qu'on devoit traiter de son affaire, il n'osa paroître devant le peuple. Il fallut que son père, accompagné de ses parens et de ses amis, se présentât pour lui. A. Virginius commença son accusation par les reproches qu'il fit à Ceson de son humeur impérieuse, de son manque de respect pour les assemblées du peuple, et des violences qu'il avoit exercées contre les particuliers. « Et que deviendra notre li-
» berté, s'écrioit Virginius, quand les
» patriciens auront élevé au consulat ce
» jeune ambitieux, qui, n'étant encore

» que personne privée, cause déjà de » justes alarmes à sa patrie, par sa vio-» lence et son audace » ? Il produisit ensuite tous les plébéiens que Ceson avoit maltraités, et qui demandoient justice. Ses parens, ses amis, ne s'amusèrent point à le vouloir disculper de ces prétendues violences; ils ne répondirent aux invectives du tribun que par les louanges de l'accusé. Les uns rapportèrent tous les combats où il s'étoit signalé; d'autres nommoient les citoyens auxquels, dans des batailles, il avoit sauvé la vie. T. Quintius Capitolinus, qui avoit été trois fois consul, dit qu'il l'avoit mené à la guerre; qu'à ses yeux il étoit sorti vainqueur de plusieurs combats singuliers qu'il avoit soutenus contre les plus braves des ennemis, et qu'il l'avoit toujours regardé comme le premier soldat de son armée. Lucretius, qui avoit éte consul l'année précédente, ajoutoit qu'il étoit de l'intérêt de la république de conserver un citoyen si accompli, et que l'âge,

en augmentant sa prudence, emporteroit chaque jour quelque chose de ce caractère impétueux qui le rendoit odieux à la multitude.

L. Quintius Cincinnatus son père, l'homme de son siècle le plus estimé par sa capacité dans le gouvernement de l'état et dans le commandement des armées, se contenta de prier le peuple de pardonner au fils, en faveur d'un père qui n'avoit jamais offensé aucun citoyen. Le respect et la vénération qu'on avoit pour cet illustre vieillard, commencoient à adoucir les esprits; mais Virginius, qui avoit résolu de perdre Ceson, répondit à Cincinnatus, que son fils étoit d'autant plus coupable, qu'il n'avoit pas su profiter des exemples d'un père comme lui Qu'il nourrissoit dans sa maison le tyran de sa patrie, et que les grands exemples de ses ancêtres devoient lui avoir appris à préférer la liberté publique à ses propres enfans. « Et afin, dit ce tribun en se » tournant vers le peuple, qu'il ne pa-

» roissé que je veuille en imposer, je
» consens, si on le veut, qu'on ne parle
» point ici, ni des discours injurieux que
» Ceson a tenus dans nos assemblées con-
» tre le peuple, ni des violences qu'il a
» exercées contre de meilleurs citoyens
» que lui; mais je demande que M. Vols-
» cius, mon collègue, soit entendu sur
» des plaintes particulières qu'il a à faire
» contre lui, et j'espère que le peuple ne
» laissera pas sans vengeance un de ses
» magistrats si cruellement outragé ».
Pour lors Volscius se levant pour jouer le
rôle qu'il avoit concerté avec son collè-
gue : « J'aurois souhaité, dit-il, en adres-
» sant la parole au peuple, avoir pu por-
» ter plutôt mes plaintes de la mort d'un
» frère très-cher, que Ceson a tué dans
» mes bras; mais la crainte des violences
» ordinaires du même Ceson et le cré-
» dit de sa famille, ne m'ont que trop
» fait comprendre ce que j'avois à crain-
» dre moi-même d'une pareille poursui-
» te. Si je ne viens plus assez à temps

» pour me rendre son accusateur, du
» moins ne pourra-t-on pas rejeter le
» triste témoignage que je rendrai de sa
» cruauté et de sa tyrannie.

» Ce fut, continua ce fourbe, sous le
» consulat de L. Æbutius et de P. Servi-
» lius, que revenant un soir, mon frère
» et moi, chez un de nos amis, nous ren-
» contrâmes, proche le quartier où lo-
» gent les femmes publiques, Ceson plein
» de vin, et accompagné, à son ordinaire
» de plusieurs jeunes patriciens insolens
» comme lui, et qui venoient apparem-
» ment de faire la débauche ensemble
» dans ces maisons de prostitution. Ils
» nous attaquèrent d'abord par des rail-
» leries piquantes et par des injures que
» je crus devoir dissimuler : mais mon
» frère, moins patient que moi, leur
» ayant répondu comme un homme li-
» bre et plein de courage devoit faire,
» Ceson tomba aussi-tôt sur lui ; et se
» prévalant de ses forces, il lui donna
» tant de coups de poings et de pieds,

» qu'il l'assomma à mes yeux et dans mes
» bras, sans que je pusse opposer à une
» si grande violence, d'autres armes que
» des cris et des prières inutiles. Je ne
» pus en porter mes plaintes aux deux
» consuls, qui moururent de la peste la
» même année. L. Lucretius et T. Ve-
» turius, leurs successeurs, furent long-
» temps en campagne. Ce ne fut qu'à leur
» retour que je songeai à former mon
» action; mais Ceson ayant appris mon
» dessein, me surprit un soir à l'écart, et
» il me donna tant de coups, que je fus
» obligé, pour éviter un sort pareil à ce-
» lui de mon frère, de lui promettre de
» ne parler jamais de l'une et de l'autre
» violence ».

Le peuple fut si ému par ce récit, que, sans approfondir la vérité du fait, il alloit condamner sur le champ Ceson à perdre la vie; mais A. Virginius, qui conduisoit toute cette fourberie, voulut la revêtir des apparences de la justice, et faire périr l'accusé par les formes ordinaires. Il

demanda, qu'attendu que, Volscius n'avoit pas ses témoins présens, Ceson fût arrêté et mis en prison, jusqu'à ce que son crime eût été avéré. T. Quintius son parent, représenta qu'il étoit inoui dans la république, que sur une simple accusation on commençât par arrêter un citoyen peut-être innocent, et que cette nouvelle forme de procédure donnoit atteinte à la liberté publique. Mais le tribun soutint que cette précaution étoit nécessaire pour empêcher qu'un aussi grand criminel n'échappât à la justice du peuple. On agita de part et d'autre cette question avec beaucoup de chaleur et d'animosité. Enfin il fut arrêté que l'accusé demeureroit en liberté, mais sous la caution de dix citoyens, qui s'obligèrent de le représenter le jour qu'il devoit être jugé, ou de payer une amende dont les tribuns convinrent ensuite avec le sénat. Ceson, quoique innocent, n'osa s'abandonner au jugement du peuple; il sortit de Rome la nuit, s'enfuit, et se retira en Toscane. Les tribuns,

ayant appris sa fuite, exigèrent l'amende avec tant de rigueur et de dureté, que Quintius, père de Ceson, après avoir vendu la meilleure partie de son bien, fut contraint de se reléguer dans une méchante chaumière qui étoit au-delà du Tibre; et on vit cet auguste consulaire réduit à cultiver de ses propres mains cinq ou six arpens de terre, qui composoient alors tout son bien, et qu'on appela depuis de son nom, *les Prés Quintiers.*

Après l'exil de Ceson, les deux tribuns se crurent victorieux du sénat, et se flattoient de voir la loi bientôt établie: mais comme cette affaire regardoit presque tous les grands, la noblesse s'unit encore plus étroitement depuis la disgrace du fils de Quintius; et si-tôt qu'on proposoit la publication d'un corps de droit, on voyoit s'élever, pour ainsi dire, mille Cesons, qui tous s'y opposoient avec la même intrépidité. Le temps d'élire de nouveaux consuls étant arrivé, le sénat et les patriciens, de concert, firent

tomber cette dignité à C. Claudius, frère d'Appius, dernier mort; parce que, sans avoir rien de sa dureté et de ses manières hautaines, il n'étoit pas moins attaché aux intérêts de son ordre. On lui donna pour collègue P. Valerius, qui, entrant dans son second consulat, fut nommé pour premier consul dans cette élection. (*An de Rome 293*).

Les tribuns s'apperçurent bien, par ce concert de toute la noblesse, que quand même par différentes accusations ils feroient périr tous les ans quelque patricien, ils ne viendroient pas à bout d'un corps où il y avoit autant d'union que de pouvoir. Ainsi, sans s'arrêter davantage à persécuter et à mettre en justice ceux des patriciens qui se signaloient davantage par leur opposition à la loi, ils formèrent secrètement l'affreux dessein de faire périr tout d'un coup la meilleure partie du sénat, et d'envelopper dans leur ruine tous les patriciens qui leur étoient odieux et suspects par leur crédit ou par

leurs richesses. Pour faire réussir un si détestable projet, leurs émissaires répandirent d'abord parmi le petit peuple des bruits sourds, qu'il se formoit secrètement de grands desseins contre sa liberté. Ces bruits vagues et incertains, passant de bouche en bouche, se chargeoient de nouvelles circonstances, toutes plus funestes les unes que les autres, et qui remplirent à la fin la ville d'inquiétude, de trouble et de défiance.

Les tribuns, voyant les esprits prévenus, et dans cette agitation si propre à recevoir la première impression, se firent rendre une lettre en public. Ils étoient dans leur tribunal, lorsqu'un inconnu la leur présenta devant tout le peuple : puis il se perdit à l'instant dans la foule. Les tribuns lisoient ensemble et tout bas cette lettre qu'ils avoient eux-mêmes concertée; et en lisant ils affectoient un air d'étonnement et de surprise, pour exciter la curiosité et l'inquiétude du peuple. Ils se levèrent ensuite, et ayant fait faire silence

par un héraut, Virginius adressant la parole à l'assemblée : « Le peuple Romain, » dit-il, d'un air consterné, est menacé » de la plus grande calamité qui lui puisse » arriver ; et si les dieux, protecteurs » de l'innocence, n'eussent découvert les » méchans desseins de nos ennemis, nous » étions tous perdus ». Il ajouta qu'il falloit que les consuls en fussent instruits, et qu'il leur rendroit compte ensuite de ce qui auroit été résolu dans le sénat.

Pendant que ces magistrats vont trouver les consuls, leurs émissaires, répandus dans l'assemblée, publioient, de concert avec eux, différens bruits, qui n'avoient pour objet que de rendre les patriciens plus odieux à la multitude. Les uns disoient en général, qu'il y avoit long-temps qu'on se doutoit bien qu'il se tramoit de mauvais desseins contre la liberté du peuple ; d'autres, comme mieux instruits, assuroient que les Eques et les Volsques, de concert avec les patriciens, devoient mettre Ceson à leur tête, comme

un autre Coriolan, et que soutenu de leurs forces, il devoit rentrer dans Rome pour se venger de ses ennemis, abolir le tribunat, et rétablir le gouvernement sur ses anciens fondemens, et qu'on rendroit ensuite aux Eques et aux Volsques, en reconnoissance de leurs secours, les villes et les terres qu'on leur avoit enlevées. Quelques-uns disoient même qu'il n'étoit pas bien sûr que Ceson fût sorti de Rome; qu'ils avoient entendu dire qu'il étoit caché chez un des consuls; que son dessein étoit d'assassiner une nuit les tribuns dans leurs maisons; que tous les jeunes patriciens entroient dans cette conjuration, et que la lettre que les tribuns venoient de recevoir, en contenoit peut-être l'avis et les preuves. Enfin, ces créatures des tribuns ne faisoient exprès que de fâcheux préjugés de cette lettre mystérieuse, pour entretenir toujours les esprits dans la prévention et dans la haine contre le sénat et les patriciens.

Les tribuns étant arrivés au sénat, Vir-

ginius, qui portoit la parole, l'adressant aux consuls et à tous les sénateurs: « Il y
» a déjà quelque temps, pères conscrits,
» leur dit-il, qu'il s'est répandu dans
» cette ville des bruits sourds d'une cons-
» piration contre la liberté du peuple;
» mais comme ils étoient sans auteur,
» nous les avons regardés comme de vains
» discours enfantés par la peur et l'oisi-
» veté. Depuis ce temps-là des avis mieux
» circonstanciés nous sont venus; mais
» comme ils étoient encore sans nom d'au-
» teur, nous n'avions pas cru que cela
» méritât de vous être rapporté. Cepen-
» dant, pour ne rien négliger dans une
» affaire de cette conséquence, nous
» avions fait secrètement des perquisi-
» tions, et il nous étoit revenu assez d'in-
» dices d'une conspiration, mais sans en
» avoir encore pu découvrir l'objet, le
» chef et les complices. Il n'y a pas deux
» heures que nous avons enfin percé cet
» affreux mystère. Une lettre que nous
» venons de recevoir dans notre tribu-

» nal, nous apprend qu'il y a une conju-
» ration, et nous découvre le dessein des
» conjurés. Les premiers indices qu'on
» avoit découverts se trouvent conformes
» à la lettre d'avis. Dans un péril si émi-
» nent, où le temps qu'on emploieroit à
» délibérer sur la punition du crime se-
» roit presque aussi criminel que le crime
» même, nous sommes accourus en dili-
» gence, suivant notre devoir, pour vous
» en donner avis, et pour vous révéler
» des projets que vous ne pourrez en-
» tendre sans horreur.

» Sachez, pères conscrits, que nous
» avons reçu une lettre, dans laquelle on
» nous avertit que des personnes distin-
» guées par leur naissance et leur digni-
» té, que des sénateurs et des chevaliers,
» que le temps ne nous permet pas de
» nommer, ont résolu d'abolir absolu-
» ment le tribunat, tous les priviléges
» du peuple : que pour faire réussir des
» desseins si détestables, ils sont conve-
» nus que Quintius Ceson, à la tête d'un

» corps d'Eques et de Volsques, s'ap-
» procheroit, secrètement et de nuit,
» d'une des portes de Rome, que ses com-
» plices lui tiendroient ouverte; qu'on
» l'introduiroit sans bruit dans la ville, et
» que les principaux conjurés, partagés en
» différentes bandes, iroient, à la faveur
» des ténèbres, surprendre et attaquer
» chacun les maisons des tribuns, et qu'on
» devoit nous égorger tous dans la même
» nuit avec les principaux du peuple, et
» ceux qui, dans les assemblées, fai-
» soient paroître le plus de zèle pour la
» défense de la liberté.

» Nous vous conjurons, pères cons-
» crits, de ne nous pas abandonner à la
» fureur de ces scélérats. Pour prévenir
» leurs mauvais desseins, nous espérons
» que vous ne nous refuserez pas un sé-
» natus-consulte, qui nous autorise d'in-
» former nous-mêmes de cette conspira-
» tion, et d'en faire arrêter les chefs. Il
» est bien juste que les magistrats du
» peuple prennent connoissance par eux-

» mêmes de ce qui regarde le salut même
» de tout le peuple, et qu'on ne prétende
» point retarder à l'ordinaire, et par des
» discours étudiés, ni la délibération, ni
» l'arrêt que nous demandons. Tout re-
» tardement seroit dangereux; c'est peut-
» être cette nuit même que doit éclater
» une si furieuse conspiration, et il n'y
» a que des conjurés qui puissent s'op-
» poser à la recherche de la conjura-
» tion».

Tous les sénateurs détestèrent une pareille entreprise; mais ils étoient partagés sur la réponse qu'on devoit faire à Virginius. Les plus timides craignoient qu'un refus ne fît soulever le peuple, et n'excitât une sédition. Ceux au contraire qui étoient d'un caractère plus ferme, représentoient qu'il n'étoit pas moins dangereux d'accorder un sénatus-consulte aux tribuns, que de donner des armes à des furieux et à des frénétiques qui les tourneroient aussi-tôt contre les principaux du sénat. Parmi ces différens avis,

C. Claudius, un des consuls, se leva, et adressant la parole à Virginius, lui déclara qu'il ne s'opposoit point à l'information qu'il demandoit ; qu'il consentoit même qu'on donnât la commission à des magistrats plébéiens ; mais qu'il requéroit, avant toute chose, qu'on examinât si la conjuration étoit bien réelle : « Voyons donc, lui dit-il, de qui est » cette lettre si mystérieuse que vous » avez reçue dans votre tribunal ; quels » sont les sénateurs et les chevaliers qui » y sont nommés. Que ne les nommez-» vous vous-même ? Il nous reste encore » assez de temps pour connoître ces » grands coupables. Pourquoi n'avez-» vous pas au moins fait arrêter le por-» teur d'une lettre anonyme, qui renfer-» moit une accusation si atroce contre les » premières personnes de la république ? » Je ne suis pas moins surpris de ce que » vous ne nous avez point fait voir ce » rapport admirable, qui se trouve en-» tre les indices qui vous ont fait soup-

» conner qu'il y avoit une conjuration, » et la lettre qui vous en découvre les » chefs et les complices. Est-il possible » que vous ayez pu vous persuader que le » sénat abandonneroit à votre fureur nos » plus illustres citoyens, sur une simple let- » tre destituée de toute espèce de preuve?

» Oui, pères conscrits, les tribuns s'en » sont flattés, et la facilité avec laquelle » vous venez de souffrir qu'on nous ait » enlevé Céson, a fait croire à ces magis- » trats séditieux que, sous un gouverne- » ment si foible, ils pouvoient tout oser. » Voilà le fondement de ce fantôme de » conspiration, dont on nous a voulu » faire peur; et s'il y a quelque péril à » craindre pour l'état, il ne peut venir » que de ces flatteurs du peuple, qui, vou- » lant passer pour les défenseurs de la li- » berté publique, en sont véritablement » les ennemis ».

Ce discours, prononcé avec fermeté par un consul dont tout le monde connoissoit la pénétration et la probité, étourdit

les tribuns. Ils sortirent du sénat couverts de confusion, et pleins de fureur. Le peuple les attendoit : ils se rendirent à l'assemblée, où ils se déchaînèrent également contre tout le sénat.

Mais C. Claudius les suivit ; il monta le premier à la tribune aux harangues, animé de cette confiance que donne la vérité ; il s'expliqua devant le peuple de la même manière qu'il venoit de faire dans le sénat ; et il parla avec tant de force et d'éloquence, que les plus gens de bien parmi le peuple demeurèrent convaincus que ce plan secret d'une conjuration, dont les tribuns faisoient tant de bruit, n'étoit qu'un artifice dont ils se servoient pour pouvoir prendre leurs ennemis. Il n'y eut que la plus vile populace qui voulut toujours croire la réalité de cette conspiration imaginaire, qui servoit à repaître son animosité contre les patriciens, et les tribuns l'entretenoient avec soin dans une erreur qui leur donnoit lieu de se faire valoir.

Dans un état si rempli de troubles et d'agitations, Rome fut à la veille de passer sous une domination étrangère. Un Sabin seul forma un dessein si hardi : il s'appeloit Appius Herdonius. C'étoit un homme distingué dans sa nation par sa naissance, par ses richesses, et par un grand nombre de cliens, qui étoient attachés à sa fortune ; d'ailleurs, ambitieux, hardi, entreprenant, et qui crut qu'il n'étoit pas impossible de surprendre la ville, à la faveur des divisions qui régnoient entre le peuple et le sénat. Il se flattoit de faire soulever les esclaves, d'attirer à son parti tous les bannis, et même de faire déclarer le petit peuple en sa faveur, en le flattant de le rendre arbitre des lois du gouvernement. Son dessein étoit, après avoir surpris Rome, de s'en faire le souverain, ou de livrer la ville à la communauté des Sabins, en cas qu'il ne pût pas avec ses propres forces se maintenir dans son usurpation.

Il communiqua d'abord son dessein à

ses amis particuliers. Plusieurs s'attachèrent à sa fortune, dans la vue de s'enrichir du pillage de Rome : ce fut par leur moyen qu'il rassembla jusqu'à quatre mille hommes, tant de ses cliens que d'un grand nombre d'esclaves fugitifs, de bannis et d'aventuriers, auxquels il donna retraite sur ses terres. Il chargea ensuite quelques vaisseaux plats de ces troupes ; et se laissant aller la nuit au courant du Tibre, il aborda avant le jour du côté du Capitole. Il monta sans être apperçu sur la montagne, et à la faveur des ténèbres, il s'empara du temple de Jupiter, et de la forteresse qui y étoit attachée. De-là, il se jette dans les maisons voisines, et coupe la gorge à tous ceux qui ne veulent pas se joindre à lui, pendant qu'une partie de ses soldats se retranche, et fait des coupures le long de la montagne. Les Romains qui échappent à la première fureur du Sabin, descendent dans la ville, et y portent l'épouvante et la terreur. L'alarme se répand

de tous côtés; les consuls éveillés par le bruit, et qui ne redoutent pas moins l'ennemi domestique que l'étranger, ignorent si ce tumulte vient du dedans ou du dehors. On commence par mettre des corps-de-garde dans la place et aux portes de la ville. La nuit se passe dans l'inquiétude: enfin, le jour fait connoître quel est le chef d'une entreprise si hardie et si surprenante.

Herdonius, du haut du Capitole, arbore un chapeau au bout d'un javelot, comme le signal de la liberté, dans le dessein d'engager les esclaves, qui étoient en très-grand nombre dans la ville, à se rendre auprès de lui. Ses soldats, pour empêcher le peuple de prendre les armes, crient que leur général n'est venu à Rome que pour délivrer les habitans de la tyrannie du sénat, pour abolir les usures, et établir des lois qui fussent favorables au peuple. Les consuls, dès la pointe du jour, assemblèrent le sénat: il fut résolu de faire prendre les armes au peuple.

Les tribuns déclarèrent qu'ils ne s'y opposeroient pas, pourvu qu'ils sussent quelle seroit la récompense du citoyen et du soldat. « Si vous nous voulez promet-
» tre par serment, dirent-ils aux consuls,
» après qu'on aura repris le capitole, de
» nommer les commissaires que nous de-
» mandons pour l'établissement d'un corps
» de lois, nous sommes prêts à marcher
» aux ennemis. Mais si vous êtes tou-
» jours inflexibles, nous saurons bien
» empêcher le peuple d'exposer sa vie,
» pour maintenir un gouvernement si dur
» et si tyrannique ».

Le sénat n'apprit qu'avec une vive indignation que les tribuns missent à prix, pour ainsi dire, le salut de la ville et les services du peuple. On vit bien qu'ils vouloient se prévaloir de la conjoncture présente. C. Claudius étoit d'avis qu'on se passât plutôt du secours mercénaire du peuple, que de l'acheter à des conditions si odieuses. Il représenta que les patriciens seuls, avec leurs cliens, suffisoient

pour chasser l'ennemi. Que si dans la suite on avoit besoin d'un plus grand nombre de troupes, on pourroit appeler les Latins et les autres alliés; et que dans une extrémité il valoit encore mieux armer les esclaves, que de recevoir la loi des tribuns. Mais les sénateurs les plus âgés, et qui avoient le plus d'autorité dans la compagnie, voyant l'ennemi sur leurs têtes, et craignant qu'on introduisît dans la ville les Sabins, les Eques et les Volsques, furent d'avis que, dans un péril si éminent, on ne devoit rien refuser au peuple, pour l'engager à prendre promptement les armes. P. Valerius, premier consul, qui étoit de ce sentiment, se rendit sur la place, et il promit au peuple, que si-tôt qu'on auroit repris le capitole, et rétabli le calme dans la ville, il n'empêcheroit point les tribuns de proposer la loi: et que pour lui, soit qu'il fût question de l'accepter, soit qu'on voulût la rejeter, il ne consulteroit que le bien seul de ses concitoyens, et qu'il

se souviendroit toujours de son nom, comme d'une obligation héréditaire de favoriser les intérêts du peuple dans toutes les choses qui ne seroient pas contraires au bien commun de la république. Le peuple, charmé de cette espérance, prit les armes, et jura solemnellement de ne les point quitter que par ordre des consuls. Les Romains appeloient cette sorte d'armement du nom de *Tumulte*, parce que les occasions inopinées les faisoient naître : personne n'en étoit exempt. Le chef prononçoit ordinairement ces paroles : *Qui voudra sauver la république me suive.* Alors ceux qui s'étoient assemblés juroient tous ensemble de défendre la république jusqu'à la dernière goutte de leus sang ; ce qui s'appeloit *Conjuration.* Quand le peuple tout armé eut fait ces sermens, les deux consuls, suivant l'usage, tirèrent au sort pour savoir celui qui devoit commander l'attaque. Cet emploi échut à Valerius, pendant que C. Claudius sortit de la ville à la tête d'un corps

de troupes pour empêcher qu'il ne vînt du secours à Herdonius, ou que les ennemis, pour faire diversion, n'attaquassent quelque autre quartier de la ville. Mais il ne parut point d'autres troupes en campagne qu'une légion que L. Mamilius, souverain magistrat de Tuscule, conduisoit lui-même au secours des Romains : Claudius la fit passer dans la ville. Valerius se mit à la tête des citoyens et des alliés, et marcha droit aux ennemis. Les Romains et les Tusculans combattirent avec une égale émulation. C'étoit à qui auroit la gloire d'emporter les premiers retranchemens. Herdonius soutint leurs efforts avec un courage déterminé : il étoit d'ailleurs favorisé par la supériorité du poste qu'il occupoit. On se battit long-temps avec beaucoup de fureur et une opiniâtreté égale. Le jour étoit bien avancé, sans qu'on pût encore distinguer de quel côté étoit l'avantage. Le consul Valerius voulant exciter ses soldats par son exemple à faire un nouvel effort, fut tué à la tête de

l'attaque. P. Volomnius, personnage consulaire, qui combattoit auprès de lui, fit couvrir son corps, pour dérober aux troupes la connoissance d'une si grande perte. Il les fit combattre ensuite avec tant de courage, que les Sabins furent contraints de lâcher pied, et les Romains emportèrent leurs retranchemens, avant qu'ils se fussent apperçus qu'ils combattoient sans général. Herdonius, après avoir perdu la plupart de ses soldats, en disputant le terrein pied à pied, se voyant sans ressource, et forcé par-tout, se fit tuer pour ne pas tomber vif entre les mains des Romains. Ce qui lui restoit de soldats se passèrent leurs épées au travers du corps: quelques-uns se précipitèrent du haut de la montagne. Ceux que les Romains purent prendre en vie, furent traités comme des voleurs. On ne punit pas moins sévèrement les transfuges et les bannis qui s'étoient joints à Herdonius, et par cette victoire l'ennemi étranger fut chassé de la ville; mais le domestique,

resta toujours le plus fort, et les tribuns prirent même occasion de cet avantage et des promesses du consul Valerius, pour renouveler leurs prétentions, et pour exciter de nouveaux troubles.

Ces magistrats du peuple, ou pour mieux dire ces chefs éternels de toutes les séditions, sommèrent Claudius de faire proposer la loi, et de satisfaire par-là aux mânes de son collègue, qui s'y étoit engagé si solemnellement. Le consul, pour ralentir leurs poursuites et gagner du temps, eut recours à différens prétextes. Tantôt il s'excusoit de tenir l'assemblée, sur la nécessité de purifier le capitole et de faire des sacrifices aux dieux; tantôt il amusoit le peuple par des jeux et des spectacles. Enfin, ayant usé tous ces prétextes, et se voyant pressé par les tribuns, il déclara que la république, par la mort de Valerius, étant privée d'un de ses chefs, il falloit, avant que de songer à établir aucune loi, procéder à l'élection d'un nouveau con-

sul ; il désigna le jour que devoient se tenir les comices des centuries. Le sénat et tout le corps des patriciens, qui avoient un si grand intérêt de s'opposer à la réception de cette loi, résolurent de substituer à Valerius quelque consulaire dont le mérite imposât au peuple, et qui sût en même temps faire échouer la proposition des tribuns. Ils jetèrent les yeux dans ce dessein sur L. Quintius Cincinnatus, père de Céson, que le peuple venoit de bannir avec tant d'animosité ; et ils prirent si bien leurs mesures, que le jour de l'élection étant arrivé, la première classe, composée de dix-huit centuries de cavalerie et de quatre-vingt d'infanterie, lui donna sa voix. Ce concours unanime de toutes les centuries d'une classe qui surpassoit toutes les autres par le nombre de ses suffrages, lui assura cette dignité, et il fut déclaré consul en son absence et sans sa participation. Le peuple en fut surpris et effrayé : il vit bien qu'en lui donnant pour souverain magis-

trat un consul irrité de l'exil de son fils, on n'avoit en vue que d'éloigner la publication de la loi. Cependant les députés du sénat, sans s'arrêter au mécontentement du peuple, furent chercher Quintius à la campagne, où il s'étoit retiré depuis la disgrace de son fils, et où il cultivoit de ses mains cinq ou six arpens de terre qui lui étoient restés des débris de sa fortune.

Ces députés le trouvèrent conduisant lui-même sa charrue. Ce fut en le saluant en qualité de consul, et en lui présentant le décret de son élection, qu'ils lui apprirent le sujet de leur voyage. Ce vénérable vieillard fut embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre. Comme il étoit sans ambition, il préféroit les douceurs de la vie champêtre à tout l'éclat de la dignité consulaire. Néanmoins l'amour de la patrie l'emportant sur celui de la retraite, il prit congé de sa femme, et lui recommandant le soin de leur ménage : « Je crains bien, ma chère Racilia, lui » dit-il, que nos champs ne soient mal

» cultivés cette année ». On le revêtit en même temps d'une robe bordée de pourpre ; et les licteurs, avec leurs faisceaux, se présentèrent pour l'escorter et pour recevoir ses ordres. C'est ainsi que son mérite et les besoins de l'état le ramenèrent dans Rome, où il n'étoit point rentré depuis la disgrace de son fils. Il n'eut pas plutôt pris possession du consulat, qu'il se fit rendre compte de tout ce qui s'étoit passé dans l'invasion d'Herdonius. Prenant de là occasion de convoquer l'assemblée du peuple, il monta à la tribune aux harangues ; et sans se déclarer pour le sénat ni pour le peuple, il les réprimanda l'un et l'autre avec une égale sévérité. Il reprocha au sénat, que par cette facilité continuelle à se relâcher toujours sur toutes les prétentions des tribuns, il avoit entretenu l'insolence et la rebellion du peuple. Il dit qu'on ne trouveroit plus dans les sénateurs cet amour de la patrie et ce desir de la gloire, qui sembloient être naturels à leur ordre ;

qu'une timide politique avoit pris la place de l'autorité légitime et de la fermeté qui étoit si nécessaire dans le gouvernement. Il ajouta qu'il régnoit dans Rome une licence effrénée ; que la subordination et l'obéissance sembloient en être bannies ; qu'on venoit de voir, à la honte du nom romain, des séditieux mettre à prix le salut de leur ville, tout prêts à reconnoître Herdonius pour leur souverain, si on refusoit de changer la forme du gouvernement : « Voilà le fruit, s'écria-» t-il, de ces harangues continuelles, » dont le peuple se laisse enivrer. Mais » je saurai bien l'arracher à ses séduc-» teurs, qui règnent aujourd'hui dans » Rome avec plus d'orgueil et de tyran-» nie que n'ont jamais fait les Tarquins. » Sachez donc, peuple Romain, que nous » avons résolu, mon collègue et moi, » de porter la guerre chez les Eques et » chez les Volsques. Nous vous déclarons » même que nous hivernerons en cam-» pagne, sans rentrer, pendant notre

» consulat, dans une ville remplie de sé-
» ditieux. Nous commandons à tous ceux
» qui ont prêté le serment militaire, de
» se trouver demain avec leurs armes au
» lac Regille. Ce sera là le rendez-vous
» de toute l'armée ».

Les tribuns lui répartirent d'un air moqueur, qu'il couroit risque d'aller à la guerre seul avec son collègue, et qu'ils ne souffriroient point qu'il se fît aucune levée. « Nous ne manquerons point de
» soldats, répondit Quintius ; et nous
» avons encore sous nos ordres tous ceux
» qui, à la vue du capitole, ont pris les
» armes et juré solemnellement de ne
» les quitter que par la permission des
» consuls. Si, par vos conseils, ils refu-
» sent de nous obéir, les dieux, ven-
» geurs du parjure, sauront bien les
» punir de leur désobéissance ».

Les tribuns, qui vouloient échapper à un engagement si positif, s'écrièrent que ce serment ne regardoit que la personne seule de Valerius, et qu'il étoit

enseveli dans son tombeau. Mais le peuple plus simple, et qui ignoroit encore cet art pernicieux d'interpréter les lois de la religion à son avantage, rejeta une distinction si frivole. Chacun se disposa à prendre les armes, quoique avec chagrin. Ce qui augmentoit encore la répugnance, c'est qu'il s'étoit répandu un bruit que les consuls avoient donné des ordres secrets aux augures de se trouver de grand matin au bord du lac. On soupçonnoit qu'ils y vouloient tenir une assemblée générale, et qu'on pourroit bien casser tout ce qui avoit été fait dans les précédentes en faveur du peuple, sans qu'il pût alors se prévaloir du secours et de l'opposition de ses tribuns, dont l'autorité et les fonctions se bornoient à un mille de Rome; ensorte que s'ils se fussent trouvés dans cette assemblée, ils n'y auroient pas eu plus de considération que de simples plébéiens, et qu'ils auroient été également soumis à l'autorité des consuls.

Quintius, pour tenir le peuple en respect, publioit encore exprès, qu'à son retour il ne convoqueroit point d'assemblée pour élire de nouveaux consuls, et qu'il étoit résolu de nommer un dictateur, afin que les séditieux apprissent par leur châtiment, que toutes les harangues des tribuns ne seroient pas capables de les mettre à couvert de la puissance et des jugemens sans appel du souverain magistrat.

Le peuple, qui jusqu'alors n'avoit fait la guerre que contre des ennemis voisins de Rome, accoutumé à revenir dans sa maison à la fin de chaque campagne, fut consterné d'un dessein qui l'exposoit à passer l'hiver sous des tentes. Les tribuns n'étoient pas moins alarmés par la crainte d'une assemblée hors de Rome, où il se pouvoit prendre des résolutions contraires à leurs intérêts. Les uns et les autres, intimidés par la fermeté des consuls, eurent recours au sénat : les femmes et les enfans tout en larmes, conjurèrent les

principaux sénateurs d'adoucir Quintius, et d'obtenir de ce sévère magistrat que leurs maris et leurs pères pussent revenir chez eux à la fin de la campagne. L'affaire fut mise dans une espèce de négociation. C'étoit le point où le consul, par cette sévérité affectée, mais nécessaire, avoit voulu amener les tribuns. Il se fit comme un traité provisionnel entre eux; Quintius promit de ne point faire hiverner les troupes en campagne, s'il n'y étoit forcé par quelques nouvelles incursions des ennemis; et les tribuns, de leur côté, s'engagèrent à ne faire au peuple aucune proposition touchant l'établissement des lois nouvelles.

Quintius, au lieu de faire la guerre, employa tout le temps de son consulat à rendre justice aux particuliers. Il écoutoit tout le monde avec bonté; il examinoit avec attention le droit des parties, et rendoit ensuite des jugemens si équitables, que le peuple, charmé de la douceur de son gouvernement, sembloit

avoir oublié qu'il y eût des tribuns dans la république.

Malgré une conduite si pleine de modération et d'équité, Virginius, Volscius et les autres tribuns, employoient tous leurs soins pour se faire perpétuer dans le tribunat, sous prétexte que le peuple avoit besoin de leur zèle et de leur capacité pour faire recevoir la proposition de Terentillus. Le sénat, qui prévoyoit les abus qui pouvoient s'ensuivre de cette magistrature perpétuelle, fit une ordonnance qui défendoit qu'aucun citoyen concourût dans les élections deux ans de suite pour la même charge. Mais, malgré une constitution si nécessaire pour la conservation de la liberté, ces tribuns, accoutumés à la douceur du commandement, firent tant de brigues, qu'on les continua dans le même emploi pour la troisième fois. Le sénat, qui croyoit avoir tout à craindre de ces esprits séditieux, sans avoir égard au décret qu'il venoit de rendre, vouloit de son côté

continuer aussi Quintius dans le consulat; mais ce grand homme s'y opposa hautement; il représenta avec beaucoup de gravité aux sénateurs, le tort qu'ils se faisoient de vouloir violer eux-mêmes leurs propres ordonnances. Que rien ne marquoit davantage la foiblesse du gouvernement, que cette multitude de lois nouvelles qu'on proposoit tous les jours, et qu'on n'observoit pas. Que c'étoit par une conduite si constante qu'ils s'attiroient justement le mépris de la multitude. Le sénat, également touché de la sagesse et de la modération de Quintius, revint à son avis. On procéda à l'élection: Q. Fabius Vibulanus, et L. Cornelius Maluginensis, furent nommés consuls pour l'année suivante. (*An de Rome 264*). A peine Quintius fut-il sorti de charge, qu'il retourna à sa campagne, pour y reprendre ses travaux et ses occupations ordinaires.

Après son départ, les amis de sa maison, et entre autres A. Cornelius et Q. Ser-

vilius, questeurs cette année, indignés de l'exil de Ceson, citèrent en jugement M. Volscius son accusateur, l'auteur et le ministre d'une si cruelle persécution. Ces deux questeurs, par le pouvoir attaché à leurs charges, convoquèrent l'assemblée du peuple. Ils produisirent différens témoins, dont les uns disoient avoir vu Ceson à l'armée le jour même que Volscius prétendoit qu'il avoit tué son frère dans Rome; d'autres rapportoient que ce frère de Volscius étoit mort d'une maladie de langueur, qui avoit duré quelques mois, et qu'il n'étoit point sorti de sa maison depuis qu'il étoit tombé malade. Ces faits, et beaucoup d'autres, étoient attestés par un si grand nombre de gens de bien, qu'on ne pouvoit plus douter de la malice et de la calomnie de Volscius; mais les tribuns, collègues et complices de Volscius, arrêtèrent ces poursuites, sous prétexte qu'ils ne vouloient pas souffrir qu'on prît les voix sur aucune affaire, avant que le peuple eût donné ses suffrages au sujet

des lois proposées. Le sénat se servit à son tour du même prétexte ; et si-tôt qu'on parloit des cinq commissaires que les tribuns demandoient, il faisoit revivre l'affaire de Volscius. Le consulat de Fabius et de Cornelius se passa dans ces oppositions réciproques.

(*An de Rome 295*). La guerre se ralluma sous celui de C. Nautius et de L. Minutius leurs successeurs ; les Sabins et les Eques renouvelèrent leurs irruptions. Nautius marcha contre les Sabins, les battit et entra sur leur territoire, où il mit tout à feu et à sang. Minutius n'eut pas un si heureux succès contre les Eques. Ce général timide, et qui songeoit moins à vaincre qu'à n'être pas vaincu, se laissa pousser par les ennemis dans les défilés, où il avoit à dos, à droite et à gauche, des montagnes qui couvroient à la vérité son camp, mais aussi qui l'empêchoient d'en sortir. Ces lieux escarpés n'avoient qu'une issue ; les Eques prévinrent les Romains et s'en emparèrent. Ils s'y forti-

fièrent ensuite, de manière qu'ils ne pouvoient être forcés à combattre: ils tiroient facilement leurs vivres et les fourrages par leurs derrières, pendant que l'armée romaine, enfermée dans les détroits de ces montagnes, manquoit de tout. Quelques cavaliers, qui à la faveur des ténèbres traversèrent le camp ennemi, en portèrent la nouvelle à Rome. Ils dirent que l'armée investie de tous côtés, et comme assiégée, seroit obligée, faute de vivres, de mettre les armes bas, si on ne lui donnoit un prompt secours. Quintius Fabius, gouverneur de la ville, dépêcha aussi-tôt un courrier à l'autre consul, pour lui apprendre l'extrémité où se trouvoit son collègue. Nautius, ayant laissé son armée sous les ordres de ses lieutenans, partit secrètement et se rendit en diligence à Rome. Il y arriva la nuit; et après avoir conféré sur le champ avec les principaux du sénat, on convint qu'il falloit, dans cette occasion, avoir recours au remède dont on se servoit dans les plus grandes

calamités, c'est-à-dire, à l'élection d'un dictateur. (*An de Rome 295*). Le consul, selon le droit attaché au consulat, nomma L. Quintius Cincinnatus, et il s'en retourna aussi-tôt, avec la même diligence, se remettre à la tête de son armée. Le gouverneur de Rome envoya à Quintius le décret du consul; on trouva ce grand homme, comme la première fois, cultivant de ses propres mains son petit héritage. Les députés, en lui annonçant sa nouvelle dignité, lui présentèrent vingt-quatre licteurs armés de haches d'armes entrelacées dans leurs faisceaux, espèce de gardes des anciens rois de Rome, dont les consuls avoient retenu une partie, mais qui ne portoient des haches d'armes dans la ville, que devant le seul dictateur. Le sénat ayant appris que Quintius approchoit, lui envoya un bateau, dans lequel il passa le Tibre; ses trois enfans, ses amis et les premiers du sénat, furent le recevoir à la sortie du bateau, et le conduisirent jusqu'à sa maison. Le dicta-

teur nomma le lendemain, pour général de la cavalerie, L. Tarquitius, patricien d'une rare valeur, mais qui, pour n'avoir pas eu le moyen d'acheter et de nourrir un cheval, n'avoit encore servi que dans l'infanterie. Ainsi toute l'espérance de la république se trouvoit renfermée dans un vieillard qu'on venoit de tirer de la charrue, et dans un fantassin, à qui on confioit le commandement général de la cavalerie.

Mais ces hommes, qui se faisoient honneur de la pauvreté, n'en montroient pas moins de hauteur et de courage dans le commandement. Le dictateur fit fermer les boutiques, et ordonna à tous les habitans qui étoient encore en âge de porter les armes, de se rendre, avant le coucher du soleil, dans le champ de Mars, chacun avec douze pieux, et des vivres pour cinq jours. Il se mit ensuite à la tête de ces troupes, et arriva avant le jour assez près du camp ennemi. Il alla le reconnoître lui-même, autant que les ténèbres le pou-

voient permettre. Ses soldats, par son ordre, poussèrent de grands cris, pour avertir le consul de l'arrivée du secours; ils se retranchèrent, et fortifièrent ces retranchemens par une palissade faite des pieux qu'ils avoient apportés de Rome, et ces retranchemens servoient en même temps à enfermer le camp ennemi. Le général des Eques, appelé Gracchus Duilius, entreprit, malgré les ténèbres, d'interrompre ce travail. Ses troupes s'avancèrent, mais avec cette crainte et cette inquiétude que cause toujours la surprise et la nuit. Quintius, qui avoit prévu cette attaque, lui opposa une partie de son armée, pendant que l'autre continuoit à se retrancher. Le bruit des armes et les cris des combattans rendirent le consul encore plus certain du secours. Il attaqua de son côté le camp des Eques, moins dans l'espérance de l'emporter, que pour faire diversion. Cette seconde attaque attira de ce côté-là une partie des Eques, et donna le temps au dictateur d'achever ses re-

tranchemens; ensorte que les ennemis, au point du jour, se virent à leur tour assiégés par deux armées. Le combat se renouvela avec le retour de la lumière. Le dictateur et le consul attaquèrent alors avec toutes leurs forces le camp ennemi. Quintius trouva l'endroit de son attaque moins fortifié, parce que le général des Eques n'avoit pas cru avoir à se défendre de ce côté-là: il ne fit qu'une foible résistance; et comme il craignoit d'être emporté l'épée à la main, il eut recours à la négociation. Il envoya des députés au consul, qui, sans les entendre, les renvoya au dictateur. Ces députés, s'étant présentés à lui, malgré la chaleur de l'action, le conjurèrent d'arrêter l'impétuosité de ses soldats, et de ne pas mettre sa gloire à faire périr presque toute une nation; et ils offrirent d'abandonner leur camp, et de se retirer sans bagage, sans habits et sans armes. Quintius leur répondit avec fierté, qu'il ne les estimoit pas assez, pour croire que leur mort fût de

quelque conséquence à la république ; qu'il leur laissoit volontiers la vie ; mais qu'il vouloit que leur général et les principaux officiers restassent prisonniers de guerre, et que tous les soldats passassent sous le joug, sinon qu'il alloit les faire tailler tous en pièces. Les Eques environnés de toutes parts, se soumirent à toutes les conditions qu'il plut à un ennemi victorieux de leur imposer. On ficha deux javelines en terre, et une troisième fut attachée en travers sur la pointe des deux premières. Tous les Eques, nuds et désarmés, passèrent sous le portique militaire ; espèce d'infamie que les victorieux imposoient à des vaincus, qui ne pouvoient ni combattre ni se retirer. On livra en même temps aux Romains le général et les officiers, qui furent réservés pour servir au triomphe du dictateur.

Quintius abandonna le pillage du camp ennemi à l'armée qu'il avoit amenée de Rome, sans en rien retenir pour lui, et sans vouloir souffrir que les troupes du

consul qu'il venoit de dégager y prissent part. « Soldats, leur dit-il avec sévérité, » vous qui avez été à la veille de devenir » la proie de nos ennemis, vous ne par- » tagerez point leurs dépouilles. Puis » se tournant vers le consul : Et vous, » Minutius, ajouta-t-il, vous ne com- » manderez plus en chef à ces légions, » jusqu'à ce que vous ayez fait paroître » plus de courage et de capacité ». Ce châtiment militaire ne diminua rien du respect et de la reconnoissance de ces troupes pour leur libérateur ; et le consul et les soldats lui décernèrent une couronne d'or du poids d'une livre, comme à celui qui avoit sauvé la vie et l'honneur de ses concitoyens.

Le sénat ayant reçu les nouvelles de la victoire que le dictateur venoit de remporter, et le partage judicieux qu'il avoit fait des dépouilles des ennemis, honteux pour ainsi dire qu'un si grand capitaine vieillît dans la pauvreté, lui fit dire qu'il entendoit qu'il prît une part

considérable dans le butin qu'il avoit fait sur les ennemis; il voulut même lui adjuger une portion des terres conquises sur les Eques, avec le nombre d'esclaves et de bestiaux nécessaires pour les faire valoir. Mais Quintius crut devoir un plus grand exemple à sa patrie. Il préféra cette pauvreté qu'il regardoit comme l'asyle et le soutien de la liberté, à toutes les richesses qu'on lui offroit; persuadé qu'il n'y a rien de plus libre et de plus indépendant qu'un citoyen qui, sans rien attendre des autres, tire toute sa subsistance de son propre fonds ou de son travail.

Ce grand homme, en moins de quinze jours, dégagea l'armée du consul, vainquit celle des ennemis, et rentra triomphant dans Rome. On menoit devant son char le général ennemi, et un grand nombre d'officiers chargés de chaînes, et qui faisoient le principal ornement de son triomphe. Les soldats Romains le suivoient, couverts de chapeaux de fleurs, et célébrant sa victoire par des chansons

militaires. Il abdiqua ensuite la dictature le seizième jour qu'il en avoit été revêtu, quoiqu'il eût pu retenir cette dignité pendant six mois. Une telle modération augmenta encore sa gloire et l'affection de ses concitoyens.

Les amis de sa maison se prévalant de cette conjoncture, obtinrent enfin qu'avant son abdication on jugeât Volscius, l'accusateur de Quintius Ceson son fils. L'assemblée se tint à ce sujet : le délateur, convaincu de calomnie et de faux témoignage, fut condamné à un exil perpétuel. Ceson fut rappelé ; et les tribuns, qui voyoient que le peuple adoroit son père, n'osèrent s'opposer à un jugement si équitable. Quintius, content du retour de son fils, et couvert de gloire, s'arracha aux applaudissemens des Romains, et retourna s'ensevelir dans sa chaumine, où il reprit ses travaux ordinaires.

(*An de Rome 296*). Il n'y fut pas longtemps : de nouveaux troubles, qu'exci-

tèrent les tribuns du peuple au sujet de la publication de la loi *Terentilla*, pour se venger du retour de Ceson, obligèrent le sénat de rappeler son père, pour l'opposer à ces magistrats séditieux. Les Sabins et les Eques, sous le consulat de C. Horatius et de Q. Minutius, venoient de faire à leur ordinaire des courses jusqu'aux portes de Rome. Le sénat ordonna aussitôt que les deux consuls marcheroient incessamment contre les ennemis. La conduite de l'armée destinée contre les Eques, échut par le sort à Horatius, et Minutius fut chargé du commandement de celle qu'on devoit opposer aux Sabins. Mais quand il fut question de faire prendre les armes au peuple, les tribuns s'y opposèrent, et ils protestèrent, à leur ordinaire, qu'ils ne souffriroient point qu'aucun plébéien donnât son nom pour aller à la guerre, qu'on n'eût procédé auparavant à l'élection des commissaires. Les consuls, qui voyoient avec douleur les ennemis ravager impunément le ter-

ritoire de Rome, convoquèrent le sénat pour tâcher de faire lever ces oppositions. Quintius, qui étoit revenu de sa campagne, représenta avec sa fermeté ordinaire, qu'au lieu de perdre le temps à disputer contre les tribuns, il falloit marcher incessamment aux ennemis; que si le peuple, toujours séduit par ses tribuns, persistoit dans sa désobéissance, il étoit d'avis que le sénat entier, les patriciens avec leurs amis et leurs cliens, prissent les armes; que malgré les tribuns ils seroient suivis de tous les gens de bien qui aimoient sincèrement leur patrie; qu'il étoit prêt, quoique accablé d'années, à en donner le premier l'exemple, et qu'ils trouveroient dans le combat ou une victoire glorieuse ou une mort honorable.

Tout le sénat applaudit à un sentiment si généreux. Ces vénérables vieillards coururent dans leurs maisons prendre les armes; et suivis de leurs enfans, de leurs cliens et de leurs domestiques, ils

se rendirent sur la place où le consul C. Horatius avoit convoqué l'assemblée. Le peuple y étoit accouru, et paroissoit touché d'un spectacle si nouveau. Le consul lui représenta que tant d'illustres personnages aimoient mieux s'exposer à une mort presque certaine, que de souffrir plus long-temps les ennemis aux portes de Rome, et qu'il exhortoit tous les bons citoyens de se joindre à eux pour venger la gloire du nom Romain. Mais Virginius, qui depuis cinq ans s'étoit fait continuer dans le tribunat, crioit avec beaucoup de véhémence qu'il ne souffriroit point que le peuple prît les armes, qu'on n'eût auparavant terminé l'affaire qui concernoit les lois. Le consul se tournant vers ce tribun avec un visage rempli d'indignation : « Il faut convenir, lui
» dit-il, que vous faites une action bien
» héroïque et digne de votre conduite
» ordinaire, d'entretenir éternellement
» la division entre le peuple et le sénat :
» mais ne croyez pas que vos cris et vos

» oppositions nous fassent abandonner la
» république fondée sur de si heureux
» auspices. Sachez, Virginius, et vous
» autres tribuns, que ces illustres vieil-
» lards, que vous voyez courbés par le
» nombre des années plutôt que sous le
» poids de leurs armes, vont combattre
» généreusement contre les ennemis du
» nom Romain, pendant que vous autres,
» intrépides défenseurs des droits du
» peuple, vous demeurerez cachés der-
» rière nos murailles, et que, comme des
» femmes timides, vous attendrez avec
» inquiétude l'événement de la guerre;
» si ce n'est peut-être que vous vous flat-
» tiez, après que le sort journalier des
» armes vous aura défait du sénat et de la
» noblesse romaine, que les ennemis vic-
» torieux, pour récompense de votre lâ-
» cheté, vous laisseront jouir paisiblement
» de la tyrannie que vous avez usurpée,
» et qu'ils ne voudront point détruire Ro-
» me, quoiqu'ils y trouvent par-tout des mo-
» numens et des trophées de leurs défaites.

» Mais quand même, à votre considé-
» ration, ils l'épargneroient, sachez que
» nos femmes et nos enfans, après avoir
» perdu leurs pères, leurs maris et tout
» ce qu'elles avoient de plus cher, au-
» ront assez de courage pour ne vouloir
» pas nous survivre, qu'elles sont bien
» résolues de mettre le feu par-tout, et
» de s'ensevelir elles-mêmes sous les
» ruines de leur patrie. Tel est, Romains,
» ajouta le consul, le triste avenir que
» nous annoncent vos perpétuelles dis-
» sensions ».

Le peuple s'attendrit à un discours si touchant; tout le monde versoit des larmes. Le consul les voyant émus, et se laissant emporter lui-même à sa douleur:
« N'avez-vous point de honte, ajouta-t-
» il, de voir ces illustres vieillards, ces
» sénateurs que vous appelez vos pères,
» se dévouer généreusement à une mort
» certaine pour un peuple rebelle et in-
» solent? Méritez-vous le nom de Ro-
» mains; et ne devriez-vous pas vous

» cacher, infidèles que vous êtes à vo-
» tre patrie, déserteurs de ses armées,
» et plus ennemis de vos généraux que
» les Eques et que les Sabins » ?

Virginius, s'appercevant que le discours du consul faisoit impression sur la multitude, crut devoir s'accommoder au temps; et prenant des manières plus radoucies : « Nous ne vous abandonnerons
» jamais, pères conscrits, dit-il, et nous
» ne sommes pas capables de trahir les
» intérêts de notre patrie. Nous voulons
» vivre et mourir avec vous : la mort ne
» nous peut être que douce en combat-
» tant sous de si dignes chefs, pour la
» défense commune de notre patrie. Il
» est vrai que, citoyens du même état,
» ayant tous contribué également et au
» prix de notre sang, à établir la liberté,
» nous avons demandé des lois supérieu-
» res à l'autorité du sénat, et qui en
» prescrivissent l'étendue et les bornes.
» N'est-ce pas la constitution essentielle
» de tout état républicain, que per-

» sonne n'y soit sujet que de la loi, et
» que la loi soit plus puissante que les
» magistrats ? Cependant si vous persis-
» tez à vouloir retenir les anciennes cou-
» tumes, je consens en mon particulier
» de ne vous en plus parler, je leverai
» même mon opposition, et je suis prêt
» à exhorter le peuple à prendre les ar-
» mes et à vous suivre, pourvu que vous
» lui accordiez une grace qui lui sera
» utile, sans être préjudiciable à votre
» autorité ».

Le consul lui répondit que si sa demande étoit juste, le peuple trouveroit toujours le sénat disposé à le favoriser, et qu'il pouvoit expliquer avec confiance ses intentions. Virginius, ayant conféré un moment avec ses collègues, répartit qu'il souhaitoit de pouvoir s'expliquer dans le sénat. Les consuls s'y rendirent aussi-tôt. Virginius les suivit : il portoit avec lui le décret original qui avoit été fait pour la création des tribuns. Ayant été admis dans l'assemblée, il en fit la lec-

ture avec permission des consuls, et ajouta : « Tout ce que le peuple vous demande par ma bouche, pères conscrits, » c'est qu'il vous plaise joindre cinq tribuns aux premiers qui ont été établis » sur le mont Sacré, ensorte que désormais les cinq premières classes aient » chacune deux tribuns ». Virginius se retira ensuite pour laisser délibérer le sénat sur sa proposition. Caïus Claudius s'opposa hautement à cette nouvelle demande. Il représenta à l'assemblée qu'en ajoutant cinq tribuns aux cinq anciens, c'étoit multiplier le nombre de ses ennemis ; qu'on alloit insensiblement former un second sénat, qui n'auroit pour objet que de ruiner l'autorité du premier. Mais Quintius envisagea cette affaire par un autre côté : il soutint au contraire qu'en multipliant le nombre des tribuns, il seroit plus aisé d'introduire parmi eux la division. Qu'il s'en trouveroit toujours quelqu'un moins séditieux, qui, par considération pour le sénat, peut-

être par des sentimens de jalousie, s'opposeroit aux entreprises des autres, ce qui suffisoit pour en éluder l'effet. Qu'on devoit se tenir bienheureux qu'il renonçassent à ce prix aux lois nouvelles qu'ils demandoient avec tant d'instance ; et que personne n'ignoroit qu'en matière de gouvernement, tout changement dans les lois ébranloit un état jusques dans ses fondemens. (*An de Rome 296*). L'avis de ce grand homme passa à la pluralité des voix. On fit rentrer Virginius : le premier consul lui déclara que le sénat lui accordoit sa demande. Il sut lui faire valoir cette nouvelle grace en des termes convenables à la dignité du corps dont il étoit le chef; et le sénat et le peuple, réunis dans un même sentiment, concoururent également, quoique par des vues opposées, à l'augmentation du nombre des tribuns.

Le sénat ne fut pas long-temps sans éprouver que la complaisance qu'il avoit eue pour les dernières demandes du peu-

ple, ne servoit qu'à faire naître de nouvelles prétentions. En effet, les tribuns devenus encore plus audacieux par leur nombre, proposèrent qu'on abandonnât au peuple le mont Aventin, ou du moins la partie de cette montagne qui n'étoit point occupée par des patriciens. L. Icilius, chef du collège des tribuns, représenta que le fonds de cette montagne appartenoit à la république ; que quelques patriciens en avoient à la vérité acheté des cantons, mais que d'autres s'étoient emparés par une pure usurpation des endroits qu'ils occupoient. Que ce qui restoit de ce terrain étant inculte et inhabité, il demandoit qu'on le donnât gratuitement au peuple, qui, devenant plus nombreux de jour en jour, ne trouvoit où se loger. Il proposoit en même temps qu'on confirmât aux patriciens la possession des endroits dont ils justifieroient l'acquisition, et qu'on exclût ceux de cet ordre qui y auroient bâti sans titres valables, en leur rendant le prix des

maisons qu'ils y auroient fait construire.

Il n'y avoit rien en apparence que de juste dans cette proposition ; c'étoit d'ailleurs un petit objet ; mais M. Valerius et Sp. Virginius, les consuls de cette année (*an de Rome 297*), craignant que de ce partage du mont Aventin, le peuple ne s'en fît un droit pour renouveler ses anciennes prétentions au sujet des terres de conquêtes, différèrent de convoquer le sénat pour laisser tomber insensiblement cette nouvelle proposition. Icilius s'étant apperçu de cette affectation des consuls à éloigner toute convocation du sénat, par une entreprise qui n'avoit point d'exemple, leur envoya un appariteur pour leur commander de sa part de convoquer sur-le-champ le sénat, et de s'y rendre eux-mêmes sans retardement.

Les consuls, justement indignés de l'audace du tribun, et du manque de respect de l'appariteur, firent chasser honteusement ce porteur de message, qui essuya même par leur ordre quelques coups

de bâton que lui donna un des licteurs des consuls. C'en fut assez pour exciter les harangues séditieuses du tribun, qui ne demandoit qu'un prétexte pour pouvoir se déchaîner contre le sénat. Il représenta au peuple que, dans la personne de son appariteur, on avoit violé les droits sacrés du tribunat ; il fit arrêter le licteur des consuls, et vouloit le faire mourir comme un sacrilège, et comme un homme dévoué aux dieux infernaux. Les consuls, quoique les premiers magistrats de la république, ne purent l'arracher des mains de ceux qui étoient ses juges et ses parties.

Le sénat tâcha de gagner quelqu'un des tribuns qui pût s'opposer à cette fureur d'un de ses collègues : mais Icilius avoit pris les devants, et il avoit représenté si vivement à tout le collège des tribuns que sa puissance et la force de leur charge consistoit dans leur union, qu'ils étoient convenus qu'aucun ne formeroit d'opposition à ce qui auroit été arrêté entre eux à la pluralité des voix ; ainsi le malheu-

reux licteur se voyoit à la veille de périr, pour avoir obéi trop ponctuellement aux ordres des consuls. Il fallut, pour le sauver, que le sénat entrât en composition avec les tribuns. Le licteur fut à la vérité mis en liberté; mais il fallut céder le mont Aventin au peuple, par un sénatus-consulte; et ce qui fit une brèche considérable à l'autorité des consuls, c'est que les tribuns, à l'exemple d'Icilius, se maintinrent dans la possession de convoquer le sénat, eux qui, dans leur institution, n'osoient entrer dans un lieu si respectable, s'ils n'y étoient appelés, et qui attendoient sous un portique les ordres de la compagnie comme de simples officiers.

Ils n'en demeurèrent pas là; et Icilius, le plus hardi et le plus entreprenant des tribuns, ayant été continué dans cette magistrature pour l'année suivante, fit dessein d'assujettir les consuls mêmes sous son empire, et d'obliger ces premiers magistrats de la république, quoique revêtus de la souveraine puissance, de su-

bir le jugement de l'assemblée du peuple.

T. Romilius et C. Veturius, qui étoient consuls cette année (*an de Rome 298*), ayant reconnu que l'intérieur de l'état n'étoit jamais plus tranquille que quand on portoit ses armes au-dehors, résolurent de faire la guerre aux Eques et aux Sabins, pour se venger de leurs brigandages et de leurs irruptions continuelles. Il étoit question de lever des troupes et de faire sortir les légions de Rome. Les consuls, mais Romilius sur-tout, magistrat naturellement fier et sévère, levèrent ces troupes, et procédèrent à l'enrôlement des plébéiens avec une rigueur peu convenable à la disposition présente des esprits. Ils n'admettoient aucune excuse, et ils condamnoient à de grosses amendes ceux qui ne se présentoient pas aussi-tôt qu'ils étoient appelés. Romilius en fit même arrêter plusieurs, qui, sous différens prétextes, vouloient se dispenser de marcher cette année en campagne. Les tribuns ne manquèrent pas de prendre

leur défense, et ils tentèrent d'enlever ces prisonniers des mains des licteurs. Les consuls s'avancèrent pour soutenir l'exécution de leur ordonnance : les tribuns irrités de leur opposition, et soutenus de la populace en furie, furent assez hardis pour vouloir arrêter les consuls mêmes, et pour commander aux édiles de les conduire dans les prisons publiques. Cet attentat contre les souverains magistrats de la république augmenta le tumulte ; les patriciens, indignés de l'audace et de l'insolence de ces tribuns, se jettent dans la foule, frappent indifféremment tout ce qui leur fait résistance, dissipent l'assemblée, et obligent les tribuns, après avoir été bien battus, à s'enfuir comme les autres. Ceux-ci confus et irrités du mauvais succès de leur entreprise, convoquèrent l'assemblée pour le jour suivant, et ils eurent soin d'y faire venir la plupart des plébéiens de la campagne. L'assemblée fut nombreuse ; les tribuns se voyant les plus forts, firent citer les

deux consuls, comme ils auroient pu faire de simples particuliers, et l'appariteur les somma de venir rendre compte devant l'assemblée du peuple de ce qui s'étoit passé dans la place le jour précédent : les consuls rejetèrent la citation avec mépris. Pour lors les tribuns qui se flattoient que le sénat les obligeroit, comme Coriolan et Ceson, à reconnoître l'autorité de l'assemblée du peuple, et à se soumettre à son jugement, se rendirent au palais. Après avoir été introduits dans le sénat, ils demandèrent justice de la violence qu'ils prétendoient que les consuls leur avoient faite. Ils ajoutèrent qu'on venoit dans leurs personnes de violer les loix sacrées du tribunat ; qu'ils espéroient que le sénat ne laisseroit pas un si grand crime sans punition, et qu'ils requéroient avant toute chose, ou que les consuls se purgeassent par serment d'avoir eu part au dernier tumulte, ou, si un juste remords les empêchoit de faire ce serment, qu'ils fussent condamnés par

un sénatus-consulte à se présenter devant l'assemblée du peuple, et à en subir le jugement. Romilius prit la parole, et leur reprocha avec beaucoup de hauteur, qu'eux seuls, en empêchant la levée des soldats, étoient les auteurs de ce tumulte; qu'ils avoient porté leur audace jusqu'à vouloir faire arrêter les consuls, les souverains magistrats de la république; qu'ils osoient encore les menacer en plein sénat de leur faire subir le jugement du peuple, eux qui n'y pouvoient pas traduire le dernier des patriciens sans un sénatus-consulte exprès. Mais qu'il leur déclaroit, que s'ils étoient assez hardis pour pousser plus loin une entreprise si odieuse, il feroit prendre sur-le-champ les armes à tout le corps des patriciens, qu'il se rendroit à leur tête dans la place, qu'il chargeroit tout ce qui se présenteroit devant lui, et que peut-être il les feroit repentir d'avoir abusé de la patience du sénat, et d'avoir porté trop loin une audace qui n'avoit plus de bornes.

Ces disputes allèrent si loin, que la nuit survint avant que le sénat eût pu rien statuer sur cette affaire; et la plupart des sénateurs ne furent pas fâchés que ces plaintes et ces reproches réciproques eussent consumé le temps de l'assemblée, pour n'être point obligés de décider entre les consuls et les tribuns, et sur tout pour éviter par leur refus de fournir aux derniers le prétexte qu'ils cherchoient d'exciter une nouvelle sédition.

Ces tribuns, voyant bien que le sénat traîneroit l'affaire en longueur, convoquèrent le lendemain l'assemblée du peuple, auquel ils firent leur rapport de ce qui s'étoit passé dans le sénat. Ils déclarèrent qu'il ne falloit point attendre de justice d'un corps où leurs ennemis dominoient, et qu'ils alloient abdiquer le tribunat, et déposer la magistrature, si le peuple ne prenoit des résolutions pleines de vigueur, et si nécessaires pour la conservation de leur dignité.

Les plus mutins parmi les plébéiens

opinèrent à se retirer une seconde fois sur le mont Sacré, à s'y rendre tous en armes, et de là commencer la guerre contre les patriciens. D'autres, en apparence plus modérés, mais qui étoient seulement retenus par la crainte d'une guerre civile, proposèrent que sans prendre les armes et sans solliciter plus longtemps un sénatus-consulte, le peuple, de sa seule autorité, fît le procès aux consuls, et les condamnât à une grosse amende. Enfin ceux qui n'avoient pas encore perdu entièrement tout le respect qui étoit dû aux premiers magistrats de la république, représentèrent qu'il étoit inoui qu'on eût jamais entrepris dans une assemblée du peuple de faire le procès aux deux consuls dans l'année même du consulat, et sur-tout sans la participation du sénat. Qu'une pareille démarche leur paroissoit bien hardie; qu'ils ne doutoient point qu'elle n'excitât de nouveaux tumultes, qui à la fin pourroient produire une guerre civile. Que le succès en étoit

incertain; qu'il étoit même à craindre, si les patriciens avoient l'avantage, qu'ils ne ruinassent entièrement l'autorité du peuple pour se venger de ceux qui l'auroient voulu pousser trop loin. Qu'ainsi ils étoient d'avis qu'on sursît toute procédure contre les consuls, jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de charge; et qu'en attendant, on poursuivît seulement les particuliers qui avoient fait paroître plus de chaleur pour leurs intérêts.

De ces trois avis différens, les tribuns s'arrêtèrent au second, qui leur paroissoit le plus sûr et le plus prompt pour satisfaire leur ressentiment, et ils indiquèrent une assemblee où le peuple à leur réquisition devoit condamner les consuls à l'amende. Mais les tribuns s'étant apperçus, après que la première chaleur des esprits fut appaisée, que le peuple faisoit paroître moins d'empressement pour une affaire qu'il regardoit comme particulière à ces magistrats, résolurent pour assurer mieux leur vengeance, de

là différer, et même de la revêtir du prétexte ordinaire des intérêts du peuple, sans y mêler le différend qu'ils avoient avec les consuls. Ainsi le jour marqué pour l'assemblée étant arrivé, Icilius qui portoit la parole pour ses collègues, déclara que le collège des tribuns, à la prière et à la considération des plus gens de bien du sénat, se désistoit de l'action intentée contre les consuls; mais qu'en abandonnant leurs intérêts propres, ils étoient incapables de négliger ceux du peuple. Qu'ils demandoient qu'on dressât un corps de lois qui fût rendu public; qu'on procédât ensuite au partage des terres; que le temps enfin étoit venu d'autoriser une loi si équitable proposée depuis long-temps, et dont la publication avoit toujours été éludée par les artifices des patriciens. Il exhorta en même temps ceux des plébéiens qui s'intéressoient à cette affaire, d'en dire librement leur avis à l'assemblée.

Pour lors un plébéien, appelé L. Sic-

cius ou Sicinius Dentatus, se présenta dans la tribune. C'étoit un vieillard encore de bonne mine, quoique âgé de près de soixante ans, et qui avoit une éloquence guerrière; il parla lui-même magnifiquement de sa propre valeur et de toutes les occasions où il s'étoit signalé. Il représenta d'abord qu'il y avoit quarante ans qu'il portoit les armes; qu'il s'étoit trouvé dans six-vingts combats; qu'il y avoit reçu quarante blessures, et toutes par devant; que dans une seule bataille il avoit été blessé en douze endroits différens; qu'il avoit obtenu quatorze couronnes civiques, pour avoir sauvé la vie dans les combats à autant de citoyens; qu'il avoit reçu trois couronnes murales, pour être monté le premier sur la brèche dans des places qu'on avoit emportées d'assaut; que ses généraux lui avoient donné huit autres couronnes pour avoir retiré des mains des ennemis les étendards des légions; qu'il conservoit dans sa maison quatre-vingt colliers d'or,

plus de soixante brasselets, des javelots dorés, des armes magnifiques, et des harnois de chevaux, comme le témoignage et la récompense des victoires qu'il avoit remportées dans des combats singuliers, et qui s'étoient passés à la tête des armées. Que cependant on n'avoit eu aucun égard à toutes ces marques honorables de ses services, et que ni lui ni tant de braves soldats, qui aux dépens de leur sang avoient acquis à la république la meilleure partie de son territoire, n'en possédoient pas la moindre portion. Que leurs propres conquêtes étoient devenues la proie de quelques patriciens, qui n'avoient pour mérite que la noblesse de leur origine et la recommandation de leur nom. Qu'il n'y en avoit aucun qui pût justifier par titres la possession légitime de ces terres, à moins qu'ils ne regardassent les biens de l'état comme leur patrimoine, et les plébéiens comme de vils esclaves, indignes d'avoir part à la fortune de la république. Mais qu'il

étoit temps que ce peuple généreux se fît justice à lui-même, et qu'il devoit faire voir sur la place, et en autorisant sur le champ la loi du partage des terres, qu'il n'avoit pas moins de fermeté pour soutenir les propositions de ses tribuns, qu'il avoit montré de courage en campagne contre les ennemis de l'état.

Icilius donna de grandes louanges à l'auteur de ce discours. Mais comme il affectoit de paroître exact observateur des lois, il lui représenta qu'on ne pouvoit avec justice refuser aux patriciens de les entendre sur les raisons qu'il leur plairoit d'alléguer contre la loi ; et il remit l'assemblée au jour suivant.

Les deux consuls tinrent des conférences secrètes pendant une partie de la nuit avec les principaux du sénat, sur les mesures qu'on devoit prendre pour résister aux entreprises du tribun. Après différens avis, on convint d'employer d'abord les manières les plus insinuantes, et tout l'art de la parole, pour ga-

gner le peuple, et le détourner de la publication de la loi; mais que si, animé par ses tribuns, il persistoit à vouloir donner ses suffrages, on s'y opposeroit hautement, et qu'on emploieroit même les voies de fait. On fit dire à tous les patriciens qu'ils se trouvassent de grand matin dans la place avec leurs amis et leurs cliens, qu'une partie environnât la tribune aux harangues pour empêcher les tribuns de s'y rendre les plus forts, et que le reste de la noblesse se dispersât par pelotons dans l'assemblée, pour s'opposer à la distribution des bulletins.

Les patriciens ne manquèrent pas de se trouver sur la place de grand matin, et ils occupèrent tous les postes dont on étoit convenu. Les consuls étant arrivés, les tribuns firent aussi-tôt publier par un héraut, que si quelque citoyen vouloit proposer des moyens solides d'opposition à la publication de la loi, il lui étoit permis de monter à la tribune aux haran-

gues, et de représenter ses raisons au peuple. Plusieurs sénateurs s'y présentèrent successivement ; mais si-tôt qu'ils commençoient à parler, une troupe insolente de petit peuple apostée par les tribuns, poussoit des cris confus qui empêchoient qu'on ne les pût entendre. Les consuls indignés de cette insolence, protestèrent hautement contre tout ce qui pourroit se passer dans une assemblée si tumultueuse. Pour lors les tribuns levant le masque, leur répondirent avec beaucoup de fierté, que leur protestation n'empêcheroit point la publication de la loi ; qu'il y avoit trop long-temps qu'on amusoit le peuple par de vains discours, dont la longueur affectée ne tendoit qu'à éloigner la décision de cette affaire, et qu'il falloit enfin que les suffrages de l'assemblée en décidassent ; et là-dessus Icilius commanda qu'on ouvrît les urnes, et qu'on distribuât les bulletins au peuple. Les officiers s'étant mis en état d'exécuter ses ordres, de jeunes patriciens

des premières maisons de la république, ayant pris ce commandement pour le signal dont ils étoient convenus secrètement entre eux, enlevèrent les urnes, et répandirènt les bulletins. D'autres, escortés de leurs amis et de leurs cliens, se jettent dans la foule, poussent, frappent et écartent le peuple, et demeurent enfin les maîtres de la place. Les tribuns, outrés qu'on eût ainsi déconcerté leurs mesures, se retirèrent les derniers, mais ils convoquèrent l'assemblée pour le jour suivant; et après s'être plaints qu'on eût violé si ouvertement la majesté du peuple Romain, ils demandèrent qu'il leur fût permis d'informer contre les auteurs du tumulte, ce qui leur fut accordé sur le champ.

Ils ne manquèrent point de témoins, qui déposèrent unanimement que ce désordre avoit été excité par la plupart des jeunes patricienS. Mais comme leur grand nombre leur servoit en quelque manière d'asyle, et qu'il n'y avoit pas moyen de

comprendre dans l'information tous les patriciens de la république, les tribuns, qui cherchoient des victimes à leur ressentiment, dont la punition pût intimider le sénat, firent tomber l'accusation sur ceux qui étoient des familles *Posthumia*, *Sempronia* et *Clelia*. On les cita devant l'assemblée prochaine du peuple ; mais quoique ces jeunes patriciens se fissent honneur d'avoir empêché que la loi n'eût été publiée, le sénat ne fut pas d'avis qu'ils comparussent, ni que personne se chargeât de leur défense. Les plus habiles sénateurs se flattèrent qu'en les abandonnant au peuple, cette modération diminueroit son ressentiment, ou qu'ayant, pour ainsi dire, exhalé toute sa colère par leur condamnation, cette vengeance lui feroit oublier la publication de la loi. Cependant le jour de l'assemblée étant arrivé, les esprits les plus violens parmi le peuple vouloient pousser cette affaire à toute rigueur ; mais les plus sages, qui regardoient le silence du sénat comme

un aveu tacite de la faute des accusés, contens qu'il les abandonnât à la justice du peuple, furent seulement d'avis de les condamner à une amende ; ce qui fut approuvé à la pluralité des voix. Le sénat ne s'y opposa point ; on vendit même publiquement les biens des condamnés pour y satisfaire, et le prix en fut consacré à Cérès. Mais le sénat fit racheter ces biens de ses propres deniers, par des personnes interposées. On les rendit quelque temps après aux anciens propriétaires, et le sénat ne fut pas fâché qu'il n'en eût coûté que de l'argent pour arrêter la publication de la loi. Mais les tribuns ne prirent pas si aisément le change. Ils revinrent bientôt au partage des terres. C'étoit le sujet le plus ordinaire de leurs harangues.

Pendant que le peuple passoit les jours entiers sur la place à entendre ces déclamateurs, il arriva des courriers de *Tusculum*, qui dirent que les Eques s'étoient jetés sur le territoire de cette ville, alliée du peuple Romain, qu'ils mettoient tout

à feu et à sang dans la campagne, qu'il étoit même à craindre qu'ils n'emportassent cette place, s'ils en formoient le siége; et les habitans demandoient du secours avec beaucoup d'instances. Le sénat ordonna aussi-tôt que les consuls se mettroient en campagne avec les forces de la république. Les tribuns ne manquèrent pas de s'y opposer à leur ordinaire, et ils vouloient faire acheter leur consentement par la publication de la loi. Mais le peuple, plus généreux que ces magistrats, se ressouvenant du secours qu'il avoit reçu de *Tusculum* contre l'invasion d'Herdonius, offrit de bonne grace de prendre les armes. On leva promptement une armée, les deux consuls se mirent à la tête. Siccius Dentatus, ce plébéien qui venoit de haranguer si vivement en faveur de la loi *Agraria*, se présenta pour les suivre avec huit cents vétérans comme lui, qui avoient tous achevé le temps de service prescrit par les lois, mais qui dans cette occasion voulurent encore aller à la

guerre, sous le commandement particulier de Siccius, qu'ils nommoient hautement l'*Achille* Romain.

L'armée Romaine s'avança jusqu'à Algide, qui étoit à seize milles de Rome, et rencontra les ennemis assez près de la ville d'*Antium*. Ils étoient retranchés sur le haut d'une montagne. Les Romains campèrent sur une éminence opposée; ils se fortifièrent avec soin, et les généraux retinrent les soldats dans le camp pour cacher leurs forces à l'ennemi. Les Eques prirent ces précautions pour un effet de la peur des consuls. Ils descendoient souvent dans la plaine, et ils venoient quelquefois jusques sur les bords des retranchemens du camp, reprocher aux Romains la timidité de leurs généraux. Les deux consuls, pour entretenir l'ennemi dans cette fausse confiance, tenoient toujours les portes du camp fermées. Mais un jour que Romilius commandoit en chef, et que c'étoit à lui à donner les ordres, ce consul ayant apperçu que toute l'armée

des Eques étoit sortie de son camp, et que la plupart des soldats dispersés et répandus dans la campagne, fourrageoient impunément jusqu'au pied de ses retranchemens, résolut de les charger dans la plaine, et de faire attaquer en même temps le camp qu'ils avoient sur la montagne, afin qu'ils ne sussent point de quel côté étoit la véritable attaque. Dans cette vue, il fit appeler Siccius Dentatus, qui commandoit le corps de vétérans dont nous venons de parler ; et soit par estime pour sa valeur, soit qu'il ne fût pas fâché d'exposer ce plébéien dans une occasion très-dangereuse, il le chargea de l'attaque du camp de l'ennemi : « Nous allons, lui dit-
» il, mon collègue et moi, marcher aux
» ennemis. Pendant que nous attirerons
» toutes les forces de notre côté, jetez-
» vous, avec le corps que vous comman-
» dez, dans cette gorge et ce chemin dé-
» tourné qu'on découvre dans la monta-
» gne, et qui conduit à leur camp. Pous-
» sez jusqu'aux retranchemens, et tâchez

» de vous en rendre le maître. En faisant » en même temps deux attaques différen- » tes, nous causerons une diversion utile, » et qui, en partageant les forces de nos » ennemis, diminuera leur défense ». Siccius lui répondit qu'il étoit prêt à obéir aveuglément à ses ordres. « Mais souffrez, » lui dit-il, que je vous représente que » l'exécution m'en paroît impossible, et » en même temps très-dangereuse. » Croyez-vous, lui dit ce vieil officier, » que les ennemis, en descendant de la » montagne et de leur camp, ne se soient » pas assurés, par un bon corps d'infan- » terie, du seul chemin qui peut faciliter » leur retraite? Puis-je seul forcer ce » poste avec les vétérans, et sans être » soutenu par de plus grandes forces? » Une pareille entreprise n'est propre » qu'à nous faire périr tous. Huit cents » hommes pourront-ils résister à l'armée » entière des ennemis, qui nous prendra » par derrière, dans le même temps que » nous aurons en tête ceux qui occu-

» pent le chemin de la montagne » ?

Le consul irrité des remontrances de Siccius, lui répartit brusquement que, sans se mêler de faire le général, il n'avoit qu'à obéir aux ordres qu'on lui donnoit, ou que s'il y trouvoit trop de péril, il en chargeroit d'autres officiers qui, sans faire les capables, viendroient glorieusement à bout de cette entreprise. « Et vous, grand capitaine, ajouta le » consul avec une raillerie piquante ; » vous qui faites la guerre depuis qua» rante ans, qui vous êtes trouvé à six» vingts combats, et dont tout le corps » est couvert de blessures, retournez à » Rome sans avoir osé envisager l'enne» mi, et rapportez sur la place cette » langue si éloquente et plus redouta» ble à vos concitoyens, que votre épée » ne l'est aux Eques et aux ennemis de » la patrie ».

L'officier, outré des reproches de son général, lui répondit fièrement qu'il voyoit bien qu'il vouloit faire périr un

vieux soldat, ou le déshonorer; mais que l'un étoit bien plus facile que l'autre; qu'il alloit marcher au camp ennemi, et qu'il l'emporteroit, ou qu'il se feroit tuer en chemin avec tous ses compagnons. Ces vétérans prirent ensuite congé des autres soldats, qui ne les virent partir que comme des gens qu'on envoyoit à la boucherie. Heureusement pour eux, ils étoient sous les ordres d'un vieil officier qui savoit faire la guerre. Siccius prit un grand détour, et ayant marché quelque temps, il découvrit dans l'éloignement, et sur des montagnes voisines, une grande forêt qui sembloit s'étendre jusqu'au camp ennemi. Il se pressa aussi-tôt de gagner ce bois: « Bon courage, mes compagnons, » s'écrioit-il en montant; ou je suis bien » trompé, ou j'apperçois une route qui » nous conduira plus sûrement au camp » des ennemis que celle que notre géné- » ral m'avoit prescrite ». Ce ne fut pas sans peine que ces vieux soldats, chargés de leurs armes, parvinrent jusqu'au som-

met de cette montagne. Mais ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils reconnurent qu'ils étoient sur une hauteur qui dominoit sur le camp ennemi, et ils s'en approchèrent à la faveur des bois, sans avoir été apperçus par les sentinelles et les gardes avancées.

Pendant cette marche, les deux armées des Romains et des Eques en étoient venues aux mains dans la plaine. On combattit long-temps de part et d'autre avec une valeur égale, sans que la victoire se déclarât pour aucun parti. La plupart des soldats, que les Eques avoient laissés à la garde de leur camp, croyant n'avoir rien à craindre de leurs derrières, étoient accourus sur le bord de la montagne pour voir la bataille. Pendant qu'ils s'étoient dispersés pour jouir plus aisément d'un si grand spectacle, Siccius, qui les observoit, profita de cette négligence. Il fond sur le camp, surprend la garde, taille en pièces tout ce qui s'oppose à ses efforts, fait le reste prison-

nier; et après avoir laissé quelques soldats pour la garde du camp, il tombe ensuite sur ceux qui regardoient si paisiblement le combat, et les emporte sans peine. Quelques-uns dont l'éloignement favorisa la fuite, se jetèrent dans ce chemin creux qui conduisoit dans la plaine, et où les Eques avoient laissé quelques cohortes pour assurer leur retraite, comme Siccius l'avoit bien prévu. L'officier Romain, qui les poursuivoit vivement, arrive presque aussi-tôt, les presse, les pousse et les renverse sur ce corps-de-garde. Tous prennent la fuite; le soldat effrayé ne s'apperçoit point du petit nombre des ennemis; la peur les multiplie à ses yeux; il va chercher sa sûreté dans le gros de l'armée, et il y porte la crainte et l'épouvante: Siccius arrive, qui l'augmente. Les Eques, se voyant attaqués par derrière lâchent pied. Ce fut moins dans la suite un combat qu'une déroute générale. Les uns veulent regagner la montagne, d'autres s'écartent

dans la plaine, et ils rencontrent par-tout l'ennemi et la mort. La plupart furent taillés en pièces; et il ne s'en sauva que ceux que les Romains voulurent bien faire prisonniers, ou qui échappèrent à la faveur de la nuit, qui survint durant le combat.

Pendant que les consuls achevoient de vaincre, et qu'ils poursuivoient les fuyards, Siccius, plein de ressentiment contre les généraux, forma le dessein de les priver des fruits et des honneurs de sa victoire. Il remonte seul avec sa troupe dans le camp ennemi, coupe la gorge aux prisonniers, tue les chevaux, met le feu aux tentes, aux armes et à tout le bagage, et ne laisse aucune de ces marques de la victoire qu'on exigeoit des généraux quand ils demandoient l'honneur du triomphe. Il marche ensuite en grande diligence, arrive à Rome avec sa cohorte, et rend compte aux tribuns de ce qui s'étoit passé. Le peuple, voyant ces vieillards seuls, et en-

core couverts du sang des ennemis, s'attroupe autour d'eux, et leur demande des nouvelles de l'armée. Siccius leur annonce la victoire qu'on venoit de remporter sur les Eques, et il se plaint en même temps de l'inhumanité des consuls qui, sans nécessité, dit-il, et pour satisfaire seulement leur haine contre les plébéiens, avoient exposé huit cents vétérans à une mort qui paroissoit certaine. Il raconta ensuite par quel bonheur ils avoient échappé aux embûches que leur avoient tendues les consuls. « Cependant, » ajouta-t-il, nous avons pris le camp » ennemi, et taillé en pièces ceux qui » le gardoient. De-là nous nous sommes » rendus maîtres des détroits de la mon» tagne; nous en avons chassé les Eques, » et facilité par notre valeur la victoire » des consuls. Nous demandons pour » toute récompense, qu'on ne décerne » point les honneurs du triomphe à des » généraux qui ne se sont servis de » leur autorité que pour faire périr sans

» nécessité leurs propres concitoyens ».

Le peuple qui n'étoit que trop indisposé contre les patriciens, lui promit de ne consentir jamais au triomphe des consuls. Les soldats de ces généraux, à leur retour, entrèrent dans cette cabale, par ressentiment de ce que les deux consuls les avoient privés du butin qu'ils avoient fait vendre au profit de l'épargne, sous prétexte qu'elle étoit épuisée. Les consuls, pour obtenir les honneurs du triomphe, représentèrent en vain qu'ils avoient remporté une victoire complète, taillé en pièces l'armée ennemie, et fait sept mille prisonniers. Le peuple, prévenu qu'ils avoient voulu faire périr les vétérans, leur refusa avec opiniâtreté qu'on remerciât les dieux de leur victoire, et qu'ils pussent rentrer dans la ville avec les ornemens du triomphe. Le sénat, soit par des principes d'équité, soit par la crainte de quelques nouvelles séditions, ne jugea pas à propos de s'intéresser pour eux ; et le peuple, qui regardoit cet affront

comme une victoire qu'il remportoit sur tout l'ordre des patriciens, déféra dans les comices suivans la qualité de tribun à Siccius.

Ces deux consuls ne furent pas même plutôt sortis de charge, que sous le consulat de leurs successeurs, Sp. Tarpeïus et A. Æternius, on les cita devant l'assemblée du peuple. C'étoit le sort ordinaire de ces magistrats. L'accusation rouloit sur l'affaire de Siccius, mais leur véritable crime étoit l'opposition constante que l'un et l'autre avoient apportée à la publication de la loi *Agraria*. Le peuple les condamna tous deux à une amende, Romilius à dix milles *asses*, et Veturius à quinze mille. L'histoire ne nous a point appris la raison de la différence que le peuple mit dans ces deux amendes : ce fut peut-être parce que Veturius eut plus de part aux mauvais traitemens qu'avoit essuyés l'appariteur d'Icilius. Ce qui peut confirmer cette conjecture, c'est qu'on établit en même temps une loi, du con-

sentement de tous les ordres de l'état, par laquelle il étoit permis à un magistrat de condamner à une amende ceux qui auroient manqué de respect pour leur dignité : privilège réservé auparavant aux seuls consuls. Mais pour empêcher que quelques magistrats particuliers n'abusassent de cette nouvelle autorité, et ne la portassent trop loin, il étoit ordonné par la même loi, que désormais la plus haute amende pour ces sortes de fautes ne pourroit excéder la valeur de deux bœufs ou de trente moutons, monnoies de cuivre, qui portoient ce nom de leur empreinte, et frappées sous le règne de Servius Tullius, sixième roi de Rome.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE V.

On envoie des ambassadeurs à Athènes pour recueillir les lois de Solon. Au retour de ces ambassadeurs, on choisit parmi les patriciens dix commissaires ou décem*virs qui gouvernent souverainement. Appius, chef du collège des décemvirs, devient suspect à ses collègues. Pour empêcher qu'il ne soit continué dans le décemvirat, ils le déclarent président de l'assemblée où se devoit faire la seconde élection. Mais il se propose lui-même pour premier décemvir, et le peuple en reçoit la proposition avec de grands éloges, suivis de la plupart des suffrages. Ces nouveaux magisrats veulent rendre leur domination perpétuelle. Malgré l'opposition des principaux sénateurs, ils viennent à bout de se faire donner le commandement des armées pour marcher contre les Eques et les Sabins. Les Romains re-*

fusent de vaincre de peur d'augmenter leur puissance. La dureté de leur domination, leur orgueil, leurs injustices, mais sur-tout la passion d'Appius pour la jeune Virginie, sont cause de leur ruine. Virginius, père de cette fille infortunée, s'étant vu réduit à la triste nécessité de lui enfoncer un poignard dans le sein pour la dérober à la brutalité du décemvir, les armées se soulèvent et reviennent à Rome, où elles obtiennent la cassation du décemvirat, et la punition des décemvirs. On rétablit le consulat et le tribunat, et on rend au peuple tous ses privilèges.

Nous avons vu précédemment, Rome jalouse de sa liberté, se défaire de ses rois ; le gouvernement monarchique se tourner en républicain sous l'autorité de deux consuls; la noblesse et le peuple qui composoient cette république naissante, par le même amour de la liberté, depuis divisés et prêts à se sépa-

rer ; le tribunat, qui n'avoit été établi que comme le gage de leur union, devenir le fondement de nouvelles divisions ; et ces magistrats plébéiens, artisans perpétuels de discorde, poursuivre tout ce que le sénat avoit de plus grand et de plus illustre, et s'attacher sur-tout avec opiniâtreté à la ruine des consuls, dès qu'ils sortoient de charge : ensorte qu'un consulaire devoit se regarder comme la victime du peuple, et l'objet de la fureur des tribuns. Tel étoit l'état de Rome, où l'on faisoit alors un crime aux souverains magistrats de gouverner selon les anciennes lois. Cependant la disgrace de Romilius et de Veturius, dont nous venons de parler, n'épouvanta point leurs successeurs. Sp. Tarpius et A. Haterius n'en montrèrent pas moins de fermeté. Ces généreux consuls déclarèrent hautement au peuple, qu'il pourroit bien les condamner à leur tour quand ils seroient sortis de charge, ou à une amende, ou à des peines encore plus injustes ; mais que ces

vexations, et la perte même de leur vie, ne les obligeroit jamais à consentir à la publication de la loi *Agraria*. Tant de fermeté, et ce concert unanime de tous les sénateurs, ébranla les tribuns. Les deux partis également fatigués de ces divisions continuelles, semblèrent se rapprocher. On fut quelque temps sans entendre parler du partage des terres. L'animosité parut cessée, ou du moins suspendue. Mais le peuple, toujours inquiet, ne fit que changer de vue et d'objet: il revint à la loi Terentilia, et demanda au sénat qu'à la place de ces jugemens arbitraires que rendoient les magistrats, on établît enfin un corps de lois connues de tous les citoyens, et qui servissent de règle dans la république, tant à l'égard du gouvernement et des affaires publiques, que par rapport aux différends qui naisssoient tous les jours entre les particuliers.

Le sénat ne s'éloignoit pas de cette proposition; mais quand il fut question de nommer des législateurs, il prétendit

qu'ils devoient être tous tirés de son corps; et le peuple, au contraire, demandoit qu'ayant un égal intérêt dans une affaire aussi importante, il fût admis par ses députés à partager un si noble emploi. Il envoya au sénat le tribun Siccius et ses collègues, pour soutenir ses prétentions. L'affaire y fut agitée avec beaucoup de chaleur; les avis se trouvèrent partagés. Mais rien ne surprit tant que celui de Romilius, ce consulaire que le peuple venoit de condamner à une grosse amende. Au lieu de s'opposer, comme on le croyoit, aux prétentions du peuple, il déclara que sans vouloir inventer de nouvelles lois, il étoit d'avis qu'on envoyât seulement des députés à Athènes pour y recueillir celles de Solon, qu'on savoit être les plus populaires de la Grèce; que ces députés prissent soin en même temps de s'instruire de la forme du gouvernement des républiques voisines, et qu'à leur retour on éliroit des commissaires qui feroient choix de celles qui paroîtroient les plus conve-

nables à la constitution présente de la république Romaine : « Et fassent les dieux, » ajouta ce consulaire, que ces commis- » saires nous proposent des lois égale- » ment favorables à la liberté du peuple, » et à l'autorité du sénat » !

Cet avis fut également bien reçu des deux partis. Le sénat, auquel on ne disputoit point le droit de nommer ses ambassadeurs, étoit bien persuadé que ceux qu'il choisiroit pour faire cette recherche, ne rapporteroient rien qui fût contraire à ses intérêts : et les tribuns, séduits par l'espérance de voir le gouvernement de Rome réformé sur celui d'une république où toute l'autorité résidoit dans l'assemblée du peuple, ne pouvoient se lasser de donner de grandes louanges à Romilius. Siccius même, quoique son ennemi, déclara qu'il lui remettoit, de la part du peuple, l'amende à laquelle il avoit été condamné. Mais Romilius rejeta généreusement cette grace qui venoit d'une main ennemie. Il déclara haute-

ment qu'il ne prétendoit point d'autre récompense que de pouvoir dire toujours son avis avec la liberté qui convenoit à un sénateur Romain : et qu'à l'égard de l'amende à laquelle il avoit été condamné, comme c'étoit un bien consacré à Cérès, il croiroit faire un sacrilége de ne la pas payer. On dressa ensuite le sénatus-consulte, qui fut confirmé par le consentement unanime du peuple ; et en conséquence le sénat envoya en ambassade à Athènes Sp. Posthumius, A. Manlius, et P. Sulpitius Camerinus, qui furent chargés de recueillir les lois et les coutumes de cette ville et des autres républiques de la Grèce. Pendant le reste de l'année, l'état fut assez tranquille. Mais l'année suivante, sous le consulat de P. Curatius et Sex. Quintilius (*an de Rome 300*), presque toute l'Italie fut affligée de la peste. Le premier consul, quatre tribuns du peuple, et un grand nombre de citoyens de toute condition, en moururent. Le peuple se dispersa de différens côtés,

Rome, dans une si grande désolation, devint déserte, et on avoit à craindre quelque surprise de la part des Eques, des Volsques et des Sabins. Mais la contagion s'étoit répandue parmi eux avec la même fureur; une calamité commune et générale tint lieu de forces et de défense à la république.

L'année suivante commença sous de plus heureux auspices. (*An de Rome 301*). La peste cessa sous le consulat de P. Sestius Capitolinus et de T. Menenius, et on vit arriver les ambassadeurs qu'on avoit envoyés pour recueillir les lois de la Grèce. Les tribuns du peuple firent aussi-tôt de grandes instances aux consuls pour l'élection des commissaires ou décemvirs qui devoient travailler à former un corps entier de lois pour le gouvernement de la république. Sestius n'y avoit pas de répugnance; mais Menenius, qui regardoit tout changement dans un état comme pernicieux, et qui peut-être n'avoit pas oublié les injures que son père avoit reçues

des tribuns, éloigna, autant qu'il put, cette élection. Il s'en dispensa d'abord sur la nécessité d'élire auparavant les consuls pour l'année suivante. Il dit que cette grande affaire se devant traiter sous leur consulat, il étoit bien juste qu'on ne fît rien avant qu'ils eussent été désignés, et même sans leur participation. Mais ce n'étoit qu'un prétexte, et il se flattoit que l'élection des consuls suspendroit celle des décemvirs, ou du moins que la concurrence qui se rencontreroit entre eux, affoibliroit l'autorité de ces nouveaux magistrats. Cependant l'empressement des tribuns fit avancer les comices. On y élut pour premier consul Appius Claudius. Ce fut le troisième de père en fils dans la maison *Claudia*, qui fut élevé à cette dignité. Tous les patriciens lui avoient donné leurs suffrages, dans l'espérance qu'il n'auroit pas moins d'attachement que ses ancêtres aux intérêts du sénat. T. Genutius fut nommé pour son collègue. Les tribuns, après cette élection, renouvelè-

rent leurs poursuites et leurs sollicitations auprès des consuls en charge, pour les obliger à procéder à la nomination des décemvirs. Menenius, qui ne faisoit que de fâcheux pronostics de ce changement qu'on vouloit introduire, se relégua dans sa maison, sous prétexte d'une maladie; et il aima mieux n'en point sortir que d'être obligé, s'il alloit au sénat, d'y proposer l'affaire des lois nouvelles. Sestius, de son côté, quoique favorable aux tribuns, ne croyoit pas qu'il lui fût honnête de se charger seul d'une si grande affaire sans la présence et le concours de son collègue. Les tribuns, auxquels de pareils retardemens étoient suspects, s'adressèrent à Appius et à son collègue, désignés consuls pour l'année prochaine. Ils surent les mettre dans leurs intérêts, apparemment par l'espérance de leur donner la meilleure part dans la commission pour la création des lois. Après s'être assurés de ces deux sénateurs, que leur désignation pour le prochain consulat rendoit

plus considérables, ils les introduisirent dans une assemblée du peuple qu'ils avoient convoquée exprès, pour y prendre des mesures contre les retardemens affectés des consuls en exercice. Appius, étant monté à la tribune aux harangues, ménagea ses expressions de manière que, sans se déclarer contre le sénat, il sut plaire au peuple. Les principaux chefs de son discours roulèrent sur la justice qu'il y avoit d'établir des lois égales entre tous les citoyens, afin que Rome, divisée si long-temps en deux partis, et comme en deux villes différentes, ne formât plus à l'avenir qu'une seule république. Il ajouta qu'il étoit persuadé qu'on ne devoit pas différer davantage la nomination des décemvirs; qu'il falloit en faire incessamment la proposition au sénat, et que si son élection au consulat, et celle de son collègue, étoient préjudiciables à l'établissement et à l'autorité des décemvirs, ils étoient prêts à y renoncer, et qu'il déclaroit qu'ils y renonçoient actuellement,

et qu'ils sacrifieroient encore de bon cœur leur vie pour procurer un aussi grand bien à leur patrie, que la paix et la réunion entre leurs concitoyens.

Ce discours fut regardé par la plus grande partie de l'assemblée comme celui d'un véritable républicain, qui aimoit sincèrement la liberté de son pays. Le peuple sur-tout, qui n'attendoit rien de semblable d'un patricien de la maison *Claudia*, l'écouta avec autant de joie que de suprise. Quelques sénateurs, au contraire, qui connoissoient le génie fier et ambitieux d'Appius, craignoient que sous cette modération apparente, et sous ces dehors si désintéressés, il ne cachât des desseins fort opposés. Mais après tout, comme ce n'étoient que des soupçons sans preuves, les patriciens comme les plébéiens donnèrent de grandes louanges à l'abdication qu'il venoit de faire de ses droits au consulat. Il fut question de porter cette affaire au sénat. Menenius, qui se fioit aux engagemens qu'il avoit pris

secrètement avec son collègue, feignoit toujours d'être malade pour se dispenser de convoquer cette compagnie : mais Sestius, gagné apparemment par la promesse d'être compris au nombre des décemvirs, lui manqua de parole. Il fit assembler le sénat, et proposa la nomination des décemvirs. Les avis y furent partagés à l'ordinaire : quelques sénateurs, attachés aux anciens usages, regardoient avec éloignement tout changement dans le gouvernement de l'état et dans l'administration de la justice. Mais Appius, qui avoit un puissant parti dans la compagnie, soutint au contraire qu'il y avoit beaucoup de justice à établir, de concert avec le peuple, des lois qui servissent à l'avenir de règles constantes pour former les jugemens des magistrats ; et cet avis passa enfin à la pluralité des voix. On résolut de procéder incessamment à la nomination des décemvirs ; mais cette nomination fit naître encore une nouvelle difficulté. Les tribuns du peuple demandèrent de

sa part que cinq plébéiens fussent admis dans cette commission. Tous les sénateurs s'opposèrent unanimement à cette prétention. Ils représentèrent, que les décemvirs allant prendre la place et l'autorité des consuls, il étoit inoui que de simples plébéiens, exclus par leur naissance de toute magistrature *curule*, fussent revêtus de la puissance souveraine. Les tribuns s'apperçurent bien que le sénat ne se relâcheroit jamais sur cet article. Après beaucoup de raisons proposées de part et d'autre, ils se désistèrent enfin de leurs prétentions, de peur de faire échouer la nomination même des décemvirs, et on convint qu'ils seroient tirés d'un corps du sénat; que ces commissaires seroient revêtus pendant un an entier de la puissance souveraine, sans qu'il y eût appel de leurs jugemens et de leurs ordonnances; qu'on n'éliroit pendant ce temps-là ni consuls ni tribuns; que l'autorité et les fonctions de toute magistrature seroient suspendues pen-

dant leur administration ; qu'ils dresseroient un corps de lois tiré de celles de la Grèce et des anciens usage de Rome, et qu'après l'avoir communiqué au sénat et au peuple, et pris leur consentement, on s'en serviroit à l'avenir pour le gouvernement de l'état et dans l'administration de la justice.

FIN DU TOME DEUXIÈME.